



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED WG.600/4

Distr. : générale

ONU 
**programme pour
l'environnement**



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

15 janvier 2025
Français
Original : Anglais

Réunion ad hoc thématique de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Istanbul, Türkiye, les 12 et 13 février 2025

Point 4 de l'ordre du jour : Mise à jour de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable pour la période 2026-2035

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2025

Note du Secrétariat

La mise à jour de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 (SMDD) est un processus composite qui combine différentes étapes interdépendantes et nécessite le développement d'un certain nombre d'activités parallèles, dans le but général d'intégrer progressivement les contributions pertinentes et de fournir à la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et à son Comité directeur (CD) la SMDD mise à jour constamment développée.

À la suite de la décision de la 20^{ème} réunion de la CMDD du 14 au 16 juin 2023 (Marseille, France) d'établir un Comité directeur élargi de la CMDD (CD de la CMDD) sous la direction française et avec la tâche spécifique de soutenir le processus de révision de la CMDD, quatre réunions élargies du CD de la CMDD ont eu lieu à ce jour (en ligne en octobre 2023 ; 4 décembre 2023 à Portoroz, Slovénie ; en ligne le 12 novembre 2024 et en ligne le 20 décembre 2024). Le comité directeur élargi de la CMDD a discuté du processus et du calendrier de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable mise à jour, tels qu'approuvés par la 25^{ème} réunion du Comité directeur de la CMDD des 18 et 19 avril 2024 (Athènes, Grèce) et a discuté en profondeur des principaux éléments mis à jour de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, tels que proposés par le Secrétariat en coordination avec les Centres d'activités régionales (CAR) et a fourni des contributions et des commentaires substantiels.

En parallèle, en vue de permettre aux membres de la CMDD de s'approprier pleinement le processus de révision, à la suite de la proposition du Secrétariat et en consultation avec le Comité directeur de la CMDD, trois groupes de travail (GT) sur la révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable ont été créés sur l'économie circulaire, la planification de l'espace marin (PEM) et l'économie océanique/la finance durable. La première et la deuxième réunion des groupes de travail ont eu lieu respectivement en octobre 2024 et en janvier/début février 2025. Les principaux résultats connexes alimenteront la discussion de la réunion ad hoc thématique de la CMDD.

L'évaluation finale de la SMDD, telle que présentée dans le document de travail UNEP/MED WG.600/3, fournit des recommandations supplémentaires pour mettre à jour la SMDD qui font également l'objet d'un examen par la réunion ad hoc thématique de la CMDD.

Les résultats des réunions élargies du comité directeur de la CMDD, des groupes de travail sur la révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et des recommandations découlant de son évaluation finale seront intégrés au texte mis à jour de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable après la réunion ad hoc thématique de la CMDD et à la suite des discussions connexes et des décisions correspondantes.

Les modifications proposées sont présentées comme suit :

- texte proposé à supprimer en biffé
- le texte proposé à ajouter est indiqué entre crochets et en surbrillance en jaune

Le texte actualisé de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable qui est soumis à l'examen de la Réunion thématique spéciale de la CMDD présente les principales mises à jour suivantes :

- i. La vision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable intègre le concept de résilience climatique, d'écosystèmes biologiquement diversifiés et productifs
- ii. Le sous-titre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable met l'accent sur la nécessité de passer à une Méditerranée verte et résiliente aux changements climatiques, conformément à la Déclaration ministérielle de la COP23
- iii. Les six objectifs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable sont confirmés par l'introduction ou le renforcement de nouveaux sujets/approches complémentaires : la planification de l'espace marin et l'économie bleue dans le cadre de l'objectif 1 ; le dessalement et la gestion des forêts dans le cadre de l'objectif 2 ; les modes de consommation, les énergies renouvelables et la qualité de l'air dans le cadre de l'objectif 3 ; les aspects juridiques de la gouvernance climatique et les besoins nationaux connexes dans le cadre de l'objectif 4 ; les modèles commerciaux durables et la finance verte durable dans le cadre de l'objectif 5 ; l'accent mis sur l'engagement des acteurs non étatiques et le renforcement des capacités des autorités locales dans le cadre de l'objectif 6
- iv. Le cadre actualisé des agendas et engagements mondiaux et régionaux comprend les accords et résolutions les plus récents des Nations Unies sur le changement climatique, la biodiversité, la pollution, le pacte vert pour l'Europe, l'initiative du bassin maritime de la Méditerranée occidentale et la Stratégie

Table des matières

RÉSUMÉ.....	1
1. INTRODUCTION ET CONTEXTE.....	7
1.1. Contexte.....	9
1.2. La Région Méditerranée	11
De riches ressources naturelles et culturelles	11
Zones côtières méditerranéennes : une interface vitale entre la terre et la mer.....	13
Tendances socio-économiques	13
1.3. Formulation de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 [2026-2035]	15
2. STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016- 2025 [2026-2035] : OBJECTIFS, ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET ACTIONS	16
75. Une Région Méditerranée prospère, [résiliente au climat] et pacifique dans laquelle les habitants bénéficient d'une grande qualité de vie et où le développement durable s'inscrit dans les limites de la capacité de charge d'écosystèmes [biologiquement divers] sains, [productifs, conservés, restaurés et utilisés à bon escient]. Ceci sera réalisé grâce à des objectifs communs, la forte implication [à travers des actions partagées] de toutes les parties prenantes, la coopération, la solidarité, l'équité et la gouvernance participative.	16
Encadré 1. Liste des problématiques abordées par les six objectifs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 [2026-2035]	18
Objectif 1 : [Améliorer la santé, la productivité, la restauration et la résilience des écosystèmes marins et côtiers] Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières	25
Objectif 2 : Promouvoir la gestion des ressources, la production alimentaire et la sécurité alimentaire grâce à des formes durables de développement rural[]	41
Objectif 3 : Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables	54
Objectif 4 : Lutter contre les changements climatiques en tant que question prioritaire pour la Méditerranée.....	68
Objectif 5 : Opérer une transition vers une économie verte et bleue [et une finance durable].....	81
Objectif 6 : Améliorer la gouvernance en soutien au développement durable	99
3. ASSURER LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE LA STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2025	114
3.1. Structures et processus [moyens] institutionnels pour la mise en œuvre de la Stratégie.....	118
3.2. Financement de la mise en œuvre de la Stratégie.....	127
3.3. Vers un Système de suivi et tableau de bord régional sur la mise en œuvre de la Stratégie 130	
RÉFÉRENCES.....	134

Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 [2026-2035]

Investir dans la durabilité environnementale pour réaliser le développement social et économique

RÉSUMÉ

1. La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 [2026-2035] fournit un cadre politique stratégique, fondé sur un vaste processus de consultation, pour assurer un avenir durable à la région méditerranéenne, conforme aux objectifs de développement durable [et les réaliser efficacement au niveau régional et national]. Elle vise à harmoniser les interactions entre les objectifs socio-économiques et environnementaux, à adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, à orienter les stratégies nationales de développement durable et à stimuler la coopération régionale entre les parties prenantes dans la mise en œuvre du développement durable. Comme souligné dans son sous-titre (*Investir dans la durabilité environnementale pour réaliser le développement social et économique*), la Stratégie est fondée sur la conviction que l'investissement dans l'environnement, [la décarbonisation, la résilience climatique et l'économie circulaire] est le meilleur moyen de [protéger la mer et les côtes méditerranéennes et atteindre un bon état environnemental et] assurer la création d'emplois et le développement socio-économique durables à long terme. [ne laisser personne de côté tout en améliorant la santé publique et la qualité de vie].
2. La Stratégie se focalise sur des problématiques transversales qui sont au cœur de l'interface entre environnement et développement. Elle aborde les questions au-delà des frontières sectorielles, institutionnelles et juridiques, en mettant l'accent sur les liens entre les questions environnementales, [les défis du changement climatique, la gestion de la mer et des côtes et la gouvernance à usages multiples,] les défis économiques et sociaux [durables], plutôt que les secteurs économiques spécifiques. La Stratégie devrait également renforcer les synergies entre les travaux des principales parties prenantes nationales et régionales, en fournissant un cadre convenu d'un commun accord, conduisant ainsi à une efficacité accrue dans la mise en œuvre du développement durable en Méditerranée.
3. [Le besoin urgent de lutter contre le changement climatique en tant que priorité absolue pour le bassin méditerranéen est une alerte qui doit être traitée de toute urgence, tandis que tous les principaux rapports récents¹ confirment un scénario inquiétant dans les perspectives à court et à long terme. Les impacts fréquents et dramatiques sur l'environnement, sur les secteurs économiques clés de la région et, enfin, sur nos vies, n'admettent aucune autre action retardée.
4. L'adaptation aux changements climatiques est, pour le PNUE et ses Parties contractantes, la question commune à traiter conjointement. Ce faisant, il contribuera également au renforcement de la coopération Nord-Sud, en tissant également une coopération plus spécifique et décentralisée avec les régions, les gouvernements infranationaux et locaux/les municipalités, les territoires, pour assurer des actions d'adaptation ciblées.
5. Les écosystèmes côtiers et marins de la Méditerranée sont essentiels au bien-être humain, soutenant des secteurs économiques clés tels que le tourisme, la pêche et le transport maritime. Cependant, ces activités, même si elles sont temporaires, modifient les environnements côtiers et marins. La croissance démographique en Méditerranée exacerbe les pressions sur ces écosystèmes. En 2021, la population des pays méditerranéens a atteint 531,7 millions d'habitants, soit une augmentation de près de 20 millions en seulement trois ans (2018–2021), marquant une augmentation de 41,4 % depuis 1990. Si certains pays ont connu des baisses périodiques de leur population, souvent liées à des conflits ou à des crises, la tendance générale a été à la croissance, ce qui a intensifié l'impact sur l'environnement. Les pressions exercées par l'homme sont en grande partie dues à des modes de consommation et de production non durables, et l'augmentation de la population amplifie ces pressions, avec des effets variables en fonction de l'empreinte environnementale de chacun. Les modes de consommation actuels de la région ne sont pas durables, caractérisés par une forte utilisation des ressources, de faibles taux de recyclage et une gestion inadéquate des déchets, ce qui entraîne une dégradation importante de l'environnement, notamment la dégradation des

¹[Rapport sur l'état de l'environnement et du développement du car du Plan Bleu (SoED 2020) ; exercice de prospective Med2050 ; premier rapport d'évaluation du MedECC (MAR1 2020) ; rapport spécial du MedECC sur le lien entre les ressources climatiques : s'éloigner des approches en silo (2024) et rapport spécial sur les risques côtiers : renforcer la résilience des communautés côtières]

terres, la pénurie d'eau, la pollution, la perte de biodiversité et le changement climatique. Les pays méditerranéens consomment environ 2,5 fois plus de ressources naturelles que leurs écosystèmes ne peuvent en supporter, avec une empreinte écologique de 3,4 hectares mondiaux par habitant, contre une moyenne mondiale de 2,8 en 2018.^{2]}

La mer Méditerranée abrite une grande diversité d'écosystèmes et d'espèces soumis à des pressions considérables. Ses côtes représentent 30 % des arrivées touristiques mondiales. Le développement des grandes villes et des mégapoles augmente les pressions exercées par l'augmentation de la population et l'accumulation d'activités économiques dans les zones côtières. Les produits et les régimes agricoles méditerranéens jouissent d'une réputation mondiale, mais ils dépendent de la durabilité des paysages ruraux, des ressources et des conditions de travail décentes. Les routes maritimes mondiales à travers la Méditerranée rendent la densité du trafic maritime exceptionnelle pour une mer semi-fermée. Le récent regain d'intérêt pour l'exploitation des hydrocarbures et des minerais dans les fonds marins de la Méditerranée présente également des risques accrus pour l'environnement.

6. Les écarts importants entre les niveaux de développement des pays, ainsi que les conflits dans la région, posent des problèmes pour envisager un avenir durable dans le bassin méditerranéen. La fragilité de la région est encore aggravée par sa sensibilité aux changements climatiques : les écosystèmes méditerranéens sont et seront parmi les plus touchés par les facteurs du changement climatique mondial.
7. La stratégie est formulée en tenant compte des résultats de la **Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)**, qui met particulièrement l'accent sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, le **processus des Nations Unies sur les objectifs de développement durable**, s'appuie sur les objectifs du Millénaire pour le développement et a adopté un ensemble d'objectifs cohérents et intégrés dans le Programme 2030 des Nations Unies pour le développement durable, [la résolution adoptée par les Nations Unies sur le **Pacte pour l'avenir**³, qui réaffirme l'engagement à mettre en œuvre efficacement le Programme 2030 et ses ODD et appelle de toute urgence à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs.]
8. [La stratégie tient également compte de la **résolution 76/296 de l'Assemblée générale des Nations Unies de juillet 2022, « Notre océan, notre avenir, notre responsabilité »**⁴, qui souligne que ses objectifs peuvent également être appliqués avec succès au niveau régional et de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement 6 de 2024, UNEP/EA.6/Res.15⁵ sur l'intensification des efforts en faveur des océans pour lutter contre les changements climatiques, la perte de biodiversité marine et la pollution, l'intensification des moyens de mise en œuvre pour renforcer la capacité à réaliser les ODD liés aux océans.]
9. [La Stratégie intègre les engagements et les cibles découlant de l'**Accord de Paris des Nations Unies de 2015**⁶, du **Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (KMGBF) de 2022**⁷, du **Pacte vert pour l'Europe**⁸, de la **Stratégie de l'Organisation maritime internationale de 2023 pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre des navires**⁹, du **PASBIO post-2020**¹⁰ et d'autres politiques récemment adoptées par le PNUE/PAM, y compris les programmes de mesures visant à atteindre le bon état écologique de la mer et de la côte méditerranéennes.]

² Rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée 2023

³ Résolution A/res/79/1 adoptée par l'Assemblée générale le 22 septembre 2024

⁴ <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n22/435/10/pdf/n2243510.pdf>

⁵ <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/k24/008/25/pdf/k2400825.pdf>

⁶ https://unfccc.int/sites/default/files/english_paris_agreement.pdf

⁷ <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-en.pdf>

⁸ https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cave:b828d165-1c22-11ea-8c1f01aa75ed71a1.0002.02/DOC_1&format=PDF;

https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cave:b828d165-1c22-11ea-8c1f01aa75ed71a1.0002.02/DOC_2&format=PDF

⁹ <https://wwwcdn.imo.org/localresources/en/OurWork/Environment/Documents/annex/MEPC%2080/Annex%2015.pdf>

¹⁰ Décision IG.25/11 sur le programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (PAS BIO Post-2020)

10. Le paysage institutionnel se caractérise par l'émergence d'initiatives régionales axées sur une collaboration accrue entre [toutes] les rives sud et nord de la Méditerranée, telles que le [CGPM], l'Union pour la Méditerranée, [le Partenariat pour la Méditerranée bleue, l'Initiative WestMed¹¹, la Stratégie de l'Union Européenne pour la région de l'Adriatique et la mer Ionienne (EUSAIR)¹², la mission Horizon Europe « Restaurer notre océan et nos eaux »¹³] et l'initiative Horizon 2020 pour dépolluer la mer Méditerranée d'ici à 2020. D'autres initiatives régionales se concentrent sur des questions spécifiques à traiter au niveau méditerranéen, en examinant les sources les plus importantes de dégradation de l'environnement dans la région.
11. La Stratégie s'articule autour de la vision suivante :
12. Une région méditerranéenne prospère, [résiliente au climat] et pacifique dans laquelle les gens jouissent d'une qualité de vie élevée et où le développement durable se déroule dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes [biologiquement divers] sains[, productifs, conservés, restaurés et utilisés à bon escient]. Cela est réalisé grâce à des objectifs communs, à une forte implication [à travers des actions partagées] de toutes les parties prenantes, à la coopération, à la solidarité, à l'équité et à la gouvernance participative.
13. Un ensemble de **principes directeurs** informe également la Stratégie : l'importance d'une approche intégrée de la planification de l'environnement et du développement ; une ouverture à une pluralité de modèles de développement futurs ; une approche équilibrée du développement territorial ; les principes de précaution et de pollueur-payeur ; une approche participative de la politique et de la prise de décision ; l'importance d'une politique fondée sur des données probantes ; la conciliation du long terme et du court terme en termes de planification et d'évaluation ; la transparence ; et le partenariat entre le système du PAM et d'autres organisations internationales et régionales.
14. La Stratégie suit une **structure** basée sur **six objectifs** qui se trouvent à l'interface entre l'environnement et le développement, et qui ont été choisis pour offrir la possibilité d'une approche intégrée pour résoudre les problèmes de durabilité. Les trois premiers objectifs reflètent une approche territoriale, tandis que les autres objectifs sont transversaux, abordant les politiques et les domaines clés :
1. Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières et [améliorer la santé, la productivité, la restauration et la résilience des écosystèmes marins et côtiers]
 2. Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural ;
 3. Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables.
 4. Lutter contre les changements climatiques en tant que question prioritaire pour la Méditerranée ;
 5. Opérer une transition vers une économie verte et bleue [et une finance durable]
 6. Améliorer la gouvernance à l'appui de la [résilience et] du développement durable.
15. Un ensemble d'**orientations stratégiques** est formulé pour chacun des six objectifs généraux. Les orientations stratégiques sont complétées par des **actions nationales et régionales**, ainsi que des [y compris dans les] initiatives phares et des cibles [mesurables]. Les actions visent à fournir des conseils et à inspirer la mise en œuvre la plus efficace possible de la Stratégie. Tous les pays ne peuvent pas avoir la nécessité ou les ressources pour entreprendre toutes les actions proposées : il peut être préférable d'adapter les actions proposées aux besoins nationaux.
16. La portée et le contenu des six objectifs de la Stratégie peuvent être résumés comme suit :

Objectif 1 : Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières [Améliorer la santé, la productivité, la restauration et la résilience des écosystèmes marins et côtiers]

¹¹ <https://westmed-initiative.ec.europa.eu>

¹² <https://www.adriatic-ionic.eu>

¹³ Mission « Restaurer nos océans et nos eaux »

17. L'objectif axé sur « la mer et les côtes » s'inscrit fermement et historiquement dans l'approche adoptée par le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et la Convention de Barcelone. La stratégie pour les zones marines et côtières repose sur le renforcement de la mise en œuvre, [de la cohérence des politiques] et du respect des protocoles de la Convention de Barcelone [et des politiques connexes pour atteindre le bon état écologique], d'autres instruments de politique régionale et des initiatives complétées par des approches nationales, ainsi que sur l'établissement et l'application de mécanismes de réglementation, y compris la planification spatiale maritime, pour prévenir et contrôler l'exploitation non durable des ressources en haute mer.
18. L'objectif 1 promeut les réseaux d'aires écologiquement protégées, en sensibilisant les parties prenantes à la valeur des services écosystémiques et aux implications de l'appauvrissement de la biodiversité.

Objectif 2 : Promouvoir la gestion des ressources, la production alimentaire et la sécurité alimentaire grâce à des formes durables de développement rural

19. Les zones rurales de la Méditerranée sont diverses en termes de conditions naturelles et de structure sociale et économique, mais partagent un potentiel pour l'établissement de nouvelles bases pour le développement économique et social. Le maintien du bon état et de la santé des écosystèmes ruraux est fondamental à la fois pour la conservation de la biodiversité et le bien-être humain. L'utilisation durable, la gestion et la conservation des ressources naturelles, [y compris les pratiques de régénération circulaire], le développement rural et la production et la sécurité alimentaires sont des aspects interdépendants qui assurent le bien-être des communautés rurales et fournissent des intrants importants aux industries en aval, de la transformation des aliments au tourisme. La Stratégie appelle à la conservation et à l'utilisation des variétés végétales indigènes ou traditionnelles et des races animales domestiques, en valorisant les connaissances et les pratiques traditionnelles dans les décisions de gestion rurale. Elle promeut les réseaux d'aires écologiquement protégées, en sensibilisant les parties prenantes à la valeur des services écosystémiques et aux implications de l'appauvrissement de la biodiversité. La Stratégie recommande également le développement rural inclusif, l'éradication de la pauvreté, l'autonomisation des femmes, l'emploi des jeunes, l'accès équitable aux services locaux de base, ainsi que l'accès des producteurs locaux aux canaux de distribution et aux marchés, y compris le marché du tourisme.

Objectif 3 : Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables

20. Alors que l'urbanisation se poursuit rapidement, en particulier le long de ses rives sud, la plupart des villes méditerranéennes, notamment les villes côtières, ne sont pas gérées de manière durable par rapport à leurs capacités de charge et ne sont pas suffisamment résilientes. Pourtant, en tant que moteurs du développement économique, de l'innovation et de la créativité, les villes sont essentielles au développement durable, comme le montre l'agenda des villes respectueuses du climat. Pour ces raisons, une approche nouvelle, durable, inclusive et créative de la planification et de la gestion des villes méditerranéennes est le meilleur espoir pour les établissements urbains riverains. Les éléments clés de cette approche sont les suivants : utiliser des processus de planification et de gestion urbaines inclusifs [y compris la création des conditions permettant aux citoyens de participer au processus de prise de décision], promouvoir la cohésion socio-économique, réduire les pressions environnementales, accroître la résilience, protéger et réhabiliter les zones historiques, et promouvoir les bâtiments verts et la gestion durable des déchets dans le contexte d'une économie plus circulaire. [En outre, la transformation des modes de consommation dans les villes méditerranéennes est également essentielle, en impliquant les citoyens, en mettant l'accent sur une transition vers les énergies renouvelables, le recyclage et les modes de transport durables.] Sept orientations stratégiques mettent l'accent sur les recommandations suivantes : appliquer des processus de planification spatiale holistiques et intégrés ; encourager l'urbanisation inclusive ; promouvoir la protection et la réhabilitation des zones urbaines historiques ; promouvoir la gestion durable des déchets ; promouvoir les modèles spatiaux urbains et les options technologiques qui réduisent la demande de transport et stimulent la mobilité durable ; promouvoir les bâtiments verts et réduire l'empreinte écologique de l'environnement bâti ; améliorer la résilience urbaine [y compris les infrastructures vertes, la conception urbaine sensible à l'eau] afin de réduire la vulnérabilité aux risques liés aux risques naturels [liés aux impacts du changement climatique] et anthropiques.

Objectif 4 : Lutter contre les changements climatiques en tant que question prioritaire pour la Méditerranée

21. [Les changements climatiques sont l'un des plus grands défis, à l'échelle mondiale et méditerranéenne. L'augmentation continue des émissions de gaz à effet de serre est alarmante et les pays restent vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. Les changements climatiques représentent une priorité immédiate et urgente de la région.] La variabilité et les changements climatiques sont évidents en Méditerranée ; les conséquences des changements climatiques devraient aggraver les situations déjà critiques présentes dans la région. La Stratégie appelle à des progrès vers une région méditerranéenne verte, à faible émission de carbone et résiliente au climat, en promouvant des orientations stratégiques complémentaires, comme suit : accroître les connaissances scientifiques, sensibiliser, [aider les pays à élaborer des cadres juridiques qui traitent des changements climatiques] et développer les capacités techniques pour faire face aux changements climatiques et assurer une prise de décision éclairée à tous les niveaux, en reconnaissant et en protégeant les services d'adaptation au changement climatique et d'atténuation des écosystèmes naturels ; accélérer l'adoption de réponses intelligentes face au climat et résilientes au climat ; tirer parti des mécanismes de financement climatique existants et émergents, y compris les instruments internationaux et nationaux, et renforcer l'engagement des secteurs privé et financier ; encourager les réformes institutionnelles, politiques et juridiques pour l'intégration efficace des réponses au changement climatique dans les cadres de développement nationaux et locaux [et les secteurs], ~~en particulier dans le domaine de l'énergie.~~ [Tirer parti du potentiel de l'économie circulaire pour atténuer les changements climatiques en réduisant les déchets et l'extraction des ressources pour réduire les émissions de gaz à effet de serre] La Stratégie est complétée par le Cadre régional d'adaptation au changement climatique [mis à jour en 2016] du PNUE/PAM [pour les zones marines et côtières (RCCAF)¹⁴.]

Objectif 5 : Transition vers une économie verte et bleue circulaire [et une finance verte durable]

22. Une économie verte – appelée économie bleue lorsqu'elle est appliquée aux secteurs côtier, marin et maritime - est une économie qui favorise le développement durable tout en améliorant le bien-être humain et l'équité sociale, et en réduisant considérablement les risques environnementaux et les pénuries écologiques. En plus d'appréhender [une économie circulaire dans les secteurs bleu et vert se réfère à un cadre économique durable qui intègre les principes écologiques dans les activités économiques, en mettant l'accent sur l'utilisation responsable des ressources naturelles, en minimisant les déchets et en favorisant] les énergies renouvelables, la ~~gestion des déchets~~ et [des pratiques et solutions] de consommation et de production durables. ~~Le concept d'économie verte s'appuie sur des paradigmes nouveaux et émergents tels que l'économie circulaire, l'économie collaborative et l'économie fonctionnelle. L'économie [circulaire] verte [et bleue] comprend explicitement les objectifs de création d'emplois décents pour tous, en particulier les jeunes et les femmes, et d'inclusion sociale, afin de [favoriser une transition juste.]~~ éradiquer la pauvreté et promouvoir une société plus saine et plus juste. La Stratégie encourage la mesure du développement, des progrès et du bien-être, ainsi que [des pratiques de travail équitables] et de l'innovation sociale respectueuses de l'environnement. Elle favorise les modes de consommation et de production durables [y compris la mise en place de modèles commerciaux durables en tant que catalyseur du développement économique et de la protection de l'environnement], ainsi que l'intégration des principes de durabilité dans la prise de décision en matière d'investissement public et privé. La Stratégie recommande également un marché plus vert, [juste] et plus inclusif qui intègre le véritable coût environnemental et social des produits et services. La Stratégie est complétée par le Plan d'action du PNUE/PAM pour la consommation et la production durables en Méditerranée¹⁵]
23. [Les pays méditerranéens ont besoin de financements verts et d'outils économiques pour financer la transition nécessaire du bassin et s'adapter aux changements climatiques et environnementaux. Pour atteindre cet objectif, il est important de développer la taxonomie verte des finances en Méditerranée, de s'attaquer au besoin de se débarrasser progressivement des politiques et des outils économiques nocifs, tels que les subventions nuisibles à l'environnement, et de travailler sur les obstacles et les défis rencontrés par les pays méditerranéens dans la mise en œuvre de stratégies financières plus vertes ainsi que d'identifier les opportunités d'améliorer le financement vert et les outils économiques pour promouvoir la durabilité.]

¹⁴ Décision IG.22/6, COP19, Athènes (Grèce), 9-12 février 2016

¹⁵ Décision IG.22/5, COP19, Athènes (Grèce), 9-12 février 2016]

L'engagement des parties prenantes publiques et privées à plusieurs niveaux et de manière complémentaire dans le développement d'initiatives de financement vert doit être assuré, tandis que les stratégies financières doivent refléter les besoins de la société et renforcer la résilience communautaire.]

Objectif 6 : Améliorer la gouvernance à l'appui [de la résilience et] du développement durable.

24. La gouvernance est un objectif transversal et concerne l'inclusion [et l'engagement avec] les acteurs non étatiques dans les processus de prise de décision, [y compris les autorités locales, les femmes, les jeunes, le secteur privé et les institutions financières et] l'utilisation de nouvelles formes d'accords de coopération pour impliquer les citoyens. Les défis régionaux en matière de [développement durable] gouvernance environnementale comprennent la fragmentation des responsabilités, [un rôle renforcé des autorités locales,] la planification et la mise en œuvre non coordonnées et non fondées sur les résultats, ainsi que la faiblesse des ressources humaines et financières dans le secteur public, en particulier au niveau local. La Stratégie repose sur cinq piliers pour améliorer la gouvernance environnementale en Méditerranée : Renforcer le dialogue et la coopération internationaux, y compris en matière de préparation aux situations d'urgence ; Promouvoir l'engagement des parties prenantes pour garantir des processus inclusifs et l'intégrité dans la prise de décision ; Promouvoir la mise en œuvre et le respect des obligations et des accords environnementaux, notamment par la cohérence des politiques basée sur la coordination interministérielle ; Promouvoir l'éducation et la recherche ; et Renforcer les capacités régionales de gestion de l'information [et mieux promouvoir et soutenir l'élaboration de politiques éclairées et la prévision des politiques fondée sur des données probantes].
25. Le **troisième** chapitre de la Stratégie se concentre sur les aspects de **mise en œuvre, de financement et de suivi**, comme suit : Structures et processus institutionnels pour la mise en œuvre de la Stratégie ; Financement de la mise en œuvre de la Stratégie ; et Système de suivi et tableau de bord régional sur la mise en œuvre de la Stratégie.
26. Bien que facilité par le **système PAM**, [et ses composantes] c'est la participation et le rôle actif de toutes les parties prenantes qui joueront un rôle décisif dans la mise en œuvre de la Stratégie. Le système PAM fournit un leadership et des conseils en ce qui concerne la mise en œuvre de la Stratégie. Les plans d'action du PNUE/PAM formulés en vue de la mise en œuvre des Protocoles de la Convention de Barcelone, ainsi que d'autres mécanismes et instruments régionaux clés existants, sont des outils essentiels pour la mise en œuvre de la Stratégie. Le système PAM est d'une importance primordiale pour fournir un soutien et des conseils techniques aux Parties contractantes à la Convention, ainsi que pour coordonner les actions de mise en œuvre et les processus de suivi. La **Commission méditerranéenne du développement durable** [et son **Comité directeur**] est-[sont] une structure [des organes] clé(s) au sein de ce système pour [diriger et] soutenir la mise en œuvre de la Stratégie, [ses processus d'évaluation et de mise à jour].
27. **Les pays** sont invités à [devraient] utiliser la Stratégie comme cadre pour une meilleure intégration du développement durable dans leurs politiques nationales et à créer des synergies horizontales entre les différents secteurs gouvernementaux et des synergies verticales entre les différents niveaux de gouvernement, du local au central et vice-versa. Les **organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales** ont également un rôle très important à jouer, en travaillant en tandem les unes avec les autres et avec le système PAM, pour faciliter les synergies avec les pays utilisant la Stratégie comme plateforme commune.
28. Pour **la société civile**, la Stratégie contient un ensemble d'orientations stratégiques qui éclairent son travail avec d'autres partenaires et fournissent un terrain fertile pour le développement de projets. La société civile peut également assumer des tâches importantes liées à la prise de conscience et à la sensibilisation. [Les autorités locales,] le secteur privé, [les jeunes et les femmes] est-[sont] d'autres partenaires clés, notamment dans l'économie verte et bleue [et circulaire] émergente, non seulement par le biais de la responsabilité sociale des entreprises, mais également par des processus de consommation et de production plus durables. Les outils analytiques qui permettront la prévision, la planification et l'évaluation des impacts et des actions liés au développement durable doivent être développés avec **la communauté scientifique**, qui doit elle-même orienter sa capacité de recherche à l'appui de l'élaboration des politiques. Pour **les organismes de financement**, la Stratégie contient un ensemble d'objectifs régionaux largement acceptés, ainsi que des orientations stratégiques au sein de

ces objectifs, qui aideront ces organismes à positionner et à évaluer les propositions de financement visant à faire progresser le développement durable dans la région.

29. La mise en place de **structures institutionnelles** adéquates est une priorité clé pour une mise en œuvre efficace de la Stratégie. La Stratégie dans ce domaine repose sur deux piliers : mettre en place ou renforcer les structures de mise en œuvre du développement durable à l'échelle nationale et régionale, et assurer leur financement adéquat ; et établir des processus régionaux pour la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie.
30. La mise en œuvre de la Stratégie, basée sur la vision ambitieuse mais nécessaire et réaliste de l'établissement d'une Méditerranée durable sur des bases économiques et sociales solides, nécessite **des ressources financières** importantes. La Stratégie comprend une série d'actions visant à renforcer les capacités de financement de sa mise en œuvre, telles qu'un portefeuille de projets, des processus de renforcement des capacités et une facilité d'investissement pour le financement d'actions de développement durable en Méditerranée.
31. Un **système de suivi** complet et des **indicateurs** pertinents sont nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie. Deux formes de suivi sont nécessaires, à la fois le suivi de la mise en œuvre des actions recommandées dans la Stratégie, telles que le nombre de pays mettant en œuvre une action, et les progrès des questions plus larges du développement durable, telles que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, par exemple. Bien que les deux soient pertinents pour le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie, les indicateurs et les approches sont différents. Par conséquent, le suivi régulier de la Stratégie **[est]-sera [constamment] développé par la mise en place d'un tableau de bord des indicateurs de durabilité** pour la Méditerranée, **[le tableau de bord de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable.]**

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

32. Le développement durable cherche à répondre aux besoins des générations actuelles et futures, en utilisant les ressources naturelles et les écosystèmes de manière à les préserver et à les maintenir, **[tout en accélérant davantage le processus de décarbonisation,]** et à en assurer un accès équitable dans le présent et l'avenir. Il établit le cadre pour assurer un développement viable et durable et des moyens de subsistance décents pour tous, qui sont des considérations particulièrement importantes dans le contexte socio-économique méditerranéen difficile actuel.
33. **Le processus des Nations Unies sur les objectifs de développement durable, l'un des principaux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), s'appuie sur les objectifs du Millénaire pour le développement et adopte un ensemble d'objectifs cohérents et intégrés dans le Programme 2030 des Nations Unies pour le développement durable.**
34. **[La stratégie prend en considération les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui met particulièrement l'accent sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, le Programme 2030 des Nations Unies pour le développement durable, la résolution adoptée par les Nations Unies sur le Pacte pour l'avenir¹⁶, qui réaffirme l'engagement à mettre en œuvre efficacement le Programme 2030 et ses ODD et appelle de toute urgence à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs.]**
35. **La stratégie tient également compte de la résolution 76/296 de l'Assemblée générale des Nations Unies de juillet 2022, « Notre océan, notre avenir, notre responsabilité », qui souligne que ses objectifs peuvent également être appliqués avec succès au niveau régional et de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement 6 de 2024, UNEP/EA.6/Res.15 sur l'intensification des efforts en faveur des océans pour lutter contre les changements climatiques, la perte de biodiversité marine et la pollution, l'intensification des moyens de mise en œuvre pour renforcer la capacité à réaliser les ODD liés aux océans.**

¹⁶ Résolution A/res/79/1 adoptée par l'Assemblée générale le 22 septembre 2024

36. La Stratégie intègre les engagements et les cibles découlant de l'Accord de Paris des Nations Unies de 2015, du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (KMGBF) de 2022, du Pacte vert pour l'Europe, de la Stratégie de l'Organisation maritime internationale pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre des navires, du PASBIO post-2020¹⁷ et d'autres politiques récemment adoptées par le PNUE/PAM, y compris les programmes de mesures visant à atteindre le bon état écologique de la mer et de la côte méditerranéennes.]
37. Le développement durable est d'une importance capitale pour la Méditerranée : c'est une mer fermée, dans laquelle le renouvellement de l'eau est limité par la connexion étroite à l'océan, et donc particulièrement sensible à la pollution. De plus, son climat doux en fait le foyer d'une grande diversité d'écosystèmes et d'espèces. La Méditerranée est également soumise à des pressions considérables. Avec sa riche histoire et ses paysages naturels et culturels exceptionnels, ses côtes représentaient 31 % des arrivées touristiques mondiales en 2011, alors que les années précédentes, ce chiffre avait atteint plus de 35 %. Dans le même temps, les recettes du tourisme international ont atteint 190 milliards d'euros, soit environ 26 % du total mondial. Les agglomérations urbaines sur les côtes méditerranéennes, ainsi que les infrastructures touristiques, ont entraîné le développement de grandes villes et de mégapoles^[18], avec les pressions exercées par l'augmentation de la population et l'accumulation d'activités économiques dans un environnement¹⁹ particulièrement fragile. Les produits et services méditerranéens [produits et services côtiers et maritimes,] les produits agricoles, ainsi que les régimes méditerranéens, jouissent d'une réputation mondiale, mais dépendent entièrement de la durabilité des [ressources côtières et marines et] des paysages ruraux et des conditions de travail décentes. Les routes maritimes mondiales à travers la Méditerranée rendent la densité du trafic maritime exceptionnelle pour une mer semi-fermée. Le récent regain d'intérêt pour l'exploitation commerciale des hydrocarbures et des minerais dans les fonds marins de la Méditerranée présente également des risques accrus pour l'environnement méditerranéen.
38. Les écarts importants entre les niveaux de développement et les niveaux de vie des pays, ainsi que les conflits dans la région, qui affectent déjà négativement l'investissement et le développement, posent également des problèmes pour envisager un avenir durable dans le bassin méditerranéen. La fragilité de la région est encore aggravée par sa sensibilité aux changements climatiques : dans son ~~cinquième~~ [sixième] rapport d'évaluation²⁰, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [a conclu que « au cours du XXI^e siècle, les changements climatiques devraient s'intensifier dans toute la région. La température de l'air et de la mer et leurs extrêmes (notamment les vagues de chaleur) devraient continuer à augmenter plus que la moyenne mondiale (degré de confiance élevé) ». Au cours des trois dernières décennies, les vagues de chaleur marines en mer Méditerranée ont provoqué des événements de mortalité de masse chez diverses espèces marines et des pertes critiques pour les industries des produits de la mer. À l'avenir, les vagues de chaleur marines peuvent compromettre de nombreux avantages et services que les écosystèmes méditerranéens fournissent normalement, tels que la nourriture, le maintien de la biodiversité et la réglementation de la qualité de l'air²¹.]
39. Méditerranée, a identifié les écosystèmes parmi les plus touchés par les facteurs du changement climatique mondial
40. [Les experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedEcc) ont confirmé qu'en raison des tendances mondiales et régionales en matière de facteurs, les impacts des changements climatiques seront exacerbés au cours des prochaines décennies, en particulier si le réchauffement climatique dépasse de 1,5 à 2 °C le niveau préindustriel. Des efforts considérablement accrus sont nécessaires pour s'adapter aux changements inévitables, atténuer les facteurs de

¹⁷ Décision IG.25/11 sur le programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (PAS BIO Post-2020)]

[¹⁸ Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES) dans son rapport 2018 « World Urbanization Prospects » définit les mégapoles comme des agglomérations urbaines de plus de 10 millions d'habitants]

¹⁹ Ce paragraphe sera examiné pour mise à jour lors de la prochaine réunion de la CMDD

²⁰ Le sixième rapport de synthèse du GIEC (AR6) a été publié le 20 mars 2023

²¹ Rapport 2023 sur l'état de la qualité de l'eau en Méditerranée

changement et accroître la résilience²²]

41. L'objectif de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 [2026-2035] est de fournir un cadre politique stratégique, fondé sur un vaste processus de consultation, pour assurer un avenir durable à la région. Le raisonnement qui sous-tend la Stratégie est le besoin d'[accélérer le développement durable de la région, en s'attaquant également aux principaux défis interdépendants tels que le changement climatique et la transition verte, et en harmonisant] les interactions entre les objectifs socio-économiques et environnementaux, d'adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, d'orienter les stratégies nationales de développement durable et de stimuler la coopération régionale entre les parties prenantes dans la mise en œuvre du développement durable. La Stratégie est fondée sur la conviction que l'investissement dans l'environnement [et les progrès constants vers la décarbonisation] est le meilleur moyen d'assurer la création d'emplois et le développement socio-économique durables et à long terme, et un véhicule essentiel pour la réalisation des objectifs sociaux et économiques. Pour cette raison, la Stratégie se concentre sur les questions transversales qui se trouvent à l'interface entre l'environnement et le développement. Elle aborde des questions qui transcendent les limites sectorielles, institutionnelles et réglementaires, soulignant les liens entre les questions environnementales et les défis économiques et sociaux, plutôt que des secteurs économiques spécifiques tels que le tourisme ou l'agriculture. Il est également attendu que la Stratégie favorise des synergies entre le travail d'importants acteurs et parties prenantes nationaux et régionaux, en fournissant un cadre communément admis, améliorant de ce fait l'efficacité dans la mise en œuvre du développement durable en Méditerranée.

1.1. Contexte

42. Lors de la 12ème Conférence des Parties à la Convention de Barcelone à Monaco en novembre 2001, conformément aux résultats du Sommet mondial sur le développement durable, les 21 pays méditerranéens et la Communauté européenne ont décidé de préparer une Stratégie méditerranéenne pour le développement durable.
43. La Stratégie 2005-2015 a été développée à la suite d'un processus de consultation mobilisant les parties prenantes méditerranéennes, notamment les gouvernements et la société civile, au moyen de la participation d'organisations non gouvernementales et d'experts clés. La première Stratégie méditerranéenne pour le développement durable a été adoptée par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone en 2005, lors de leur 14ème réunion à Portoroz, en Slovénie.
44. La nécessité de la Stratégie demeure importante aujourd'hui : le contexte mondial et régional a changé de manière significative et les pressions sont encore plus prononcées. En même temps, de nouveaux instruments régionaux ont été développés, tels que la feuille de route pour l'application de l'Approche écosystémique[23] et le Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée dans le cadre de la Convention de Barcelone, ainsi que le Plan d'action pour la Consommation et la Production Durables pour la Méditerranée. ~~en cours de préparation.~~
45. ~~Avant tout, la présente Stratégie a été formulée en prenant en compte les résultats de la conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) qui met un accent particulier sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté et inclut un accord visant à rédiger les Objectifs de développement durable.~~
46. Simultanément, au niveau régional, le paysage est caractérisé par l'émergence et la consolidation d'initiatives se focalisant sur une collaboration accrue entre [toutes] les rives ~~sud et nord~~ de la Méditerranée, telles que l'Union pour la Méditerranée⁶, l'organisation intergouvernementale promouvant des projets régionaux concrets sous les principes de copropriété et de la géométrie variable, qui a lancé l'initiative [européenne] Horizon 2020 afin de dépolluer la mer Méditerranée d'ici 2020⁷. D'autres initiatives régionales mettent l'accent sur des enjeux spécifiques à traiter à l'échelle méditerranéenne, focalisant sur les sources les plus significatives de la dégradation de

²² First Mediterranean Assessment Report (MAR1) on "Climate and Environmental Change in the Mediterranean Basin – Current Situation and Risks for the Future", MedECC, 2020]

²³ À mettre à jour par décision de la COP24]

l'environnement dans la région au moyen d'instruments tels que l'aménagement de l'espace maritime et l'efficacité des ressources.

Mandat pour la révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable

47. À la lumière des résultats de Rio+20, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont demandé, lors de leur 18^{ème} Réunion ordinaire qui s'est déroulée à Istanbul, Türkiye, en décembre 2013, qu'une révision de la Stratégie soit lancée (Décision IG.21/11), dans la perspective de soumettre une nouvelle stratégie aux Parties contractantes pour examen et adoption lors de leur 19^{ème} Réunion en février 2016 en Grèce. La Décision souligne l'importance des synergies avec le processus des Objectifs de développement durable, afin d'assurer une cohérence entre les objectifs et cibles aux échelles internationale et régionale méditerranéennes, tout en permettant des innovations et des spécificités régionales.

48. [La 23^{ème} réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles (COP23) du 5 au 8 décembre 2023, à Portoroz, en Slovénie, a chargé le Secrétariat de mettre à jour le SMDD 2016-2025 afin de mettre en œuvre efficacement le Programme 2030 sur le développement durable et ses ODD au niveau régional, en cherchant à modifier les trajectoires non durables actuelles et à placer la région sur des voies alternatives vers la durabilité et la résilience, accélérant ainsi les progrès vers la réalisation du bon état écologique²⁴.]

49. En outre, la Décision IG.21/11 souligne le besoin de synergies et de cohérences entre la Stratégie et d'autres initiatives régionales, à la fois celles coordonnées par le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) et celles d'autres acteurs. En plus d'examiner les initiatives et instruments politiques au niveau régional, la révision de la Stratégie doit tenir compte des initiatives et/ou instruments du PAM, tels que la feuille de route pour l'application de l'Approche écosystémique en Méditerranée, le Plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières (2012-2019), le Programme Cadre Régional sur l'Adaptation au Changement Climatique, le Plan Régional pour la Consommation et la Production Durables et la future feuille de route pour un Réseau global, écologiquement représentatif, effectivement lié et efficacement géré d'aires marines protégées méditerranéennes d'ici 2020. La Stratégie révisée devra également créer des liens avec d'autres stratégies régionales (existantes ou à finaliser) et cadres stratégiques.

Évaluations de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2005-2015/2016-2025²⁵

50. La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035 s'inspire des conclusions de deux évaluations réalisées pour informer le processus de révision : la première se focalise sur la mise en œuvre entre 2005 et 2010 et la seconde aborde l'influence de la stratégie régionale sur les stratégies nationales pour le développement durable.

51. En 2011, une évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie 2005-2015 a été réalisée cinq ans après son adoption, offrant nombre de conclusions utiles⁸. Elle conclut que les principales réalisations à mi-parcours étaient : la signature du Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières ; les facteurs influant sur le développement récent de stratégies nationales pour le développement durable ; la perception large selon laquelle la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable était un document de référence utile pour les autorités publiques dans la mise en œuvre de stratégies nationales, sans affecter l'action politique en termes concrets. Les principales conclusions sont résumées ci-dessous :

- Pour certains des objectifs de la Stratégie de 2005, tels que l'assainissement et l'accès à l'électricité, la situation s'est améliorée, tandis que pour d'autres à l'instar du changement climatique, de l'intensité énergétique, l'eau et le tourisme durable (en particulier les

²⁴ Déclaration ministérielle de la COP23 (UNEP/MED IG.26/L.3)

https://cop23-slovenia.com/wp-content/uploads/2023/12/23ig26_L3_eng_portoroz-ministerial-declaration.pdf

²⁵ Cette session sera mise à jour pour la prochaine réunion de la CMDD et basée sur les principaux résultats de l'évaluation finale de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable

objectifs environnementaux), la situation s'est aggravée.

- La Stratégie doit privilégier davantage les priorités émergentes, telles que l'adaptation au changement climatique et l'économie verte. De nouveaux indicateurs, tels que ceux liés aux flux de population causés par le changement climatique, entre autres, permettraient la surveillance plus détaillée des processus d'adaptation.
- Des cibles et indicateurs tangibles pour leur mesure doivent être élaborés.
- La mise en œuvre de la Stratégie a été très affectée par le cadre de gouvernance existant. Une organisation différente des rôles et du cadre d'organisation concernant le PNUE/PAM pour la Convention de Barcelone, y compris le rôle et les attentes des points focaux nationaux, est nécessaire afin de créer les canaux pour une mise en œuvre effective de la Stratégie. Le PAM doit créer et adapter les unités de travail existantes afin de fournir un service de surveillance pour les programmes existants et faire avancer les activités d'assistance technique, d'échange des connaissances, de renforcement des capacités, d'échange d'informations et de surveillance.
- La Stratégie doit inclure, dans la mesure du possible, des opportunités pour des synergies avec d'autres programmes, organisations et initiatives et, le cas échéant, indiquer l'échéancier et les modalités permettant ces synergies. Le milieu des affaires, les autorités locales ou leurs représentants, les universitaires et les organisations non gouvernementales doivent être plus impliqués au niveau national et au niveau de la Commission méditerranéenne du développement durable. L'amélioration des synergies entre les organisations internationales et régionales actives dans la Région Méditerranée serait également appropriée afin de maximiser les résultats des initiatives et réduire les incertitudes.
- Une explication des procédures, des ressources et de l'organisation pour la transformation de la Stratégie en actions au niveau national est nécessaire, étant donné que le passage d'un cadre stratégique régional vers des politiques nationales n'est ni automatique ni simple, en particulier en prenant en compte les interdépendances entre les différents secteurs et niveaux d'administration et de gouvernance dans les pays.

52. En 2009, le Secrétariat du PAM a réalisé un examen et une évaluation des stratégies nationales pour le développement durable dans la Région Méditerranée afin de « fournir une évaluation globale des actions et initiatives réalisées à ce jour par les pays méditerranéens pour le développement durable et permettre ainsi une meilleure appréciation de l'état d'avancement ». L'évaluation a également examiné la relation et l'effet de la Stratégie sur le développement et la mise en œuvre de stratégies nationales pour le développement durable. Elle a conclu que la Stratégie avait joué un rôle plus important à l'échelle régionale qu'en termes de motivation des autorités au niveau national à produire leurs propres stratégies pour le développement durable. Toutefois, elle a noté que l'initiative du PAM pour aider à la préparation de stratégies nationales était utile et avait été bien reçue par un certain nombre de pays. En outre, même si les stratégies nationales étaient structurées autour des trois piliers du développement durable, les questions environnementales ont souvent éclipsé les deux autres piliers. L'évaluation a également mentionné qu'au niveau national, une seule institution gouvernementale, en général un ministère de l'Environnement, coordonne généralement le processus. Souvent, l'entité responsable de la coordination, de la formulation et de la mise en œuvre des stratégies pour le développement durable a rencontré des difficultés de leadership et de soutien de l'ensemble du gouvernement, en particulier lorsque les processus de la stratégie pour le développement durable n'étaient pas connectés à la planification et à la budgétisation du gouvernement. De plus, il y avait un risque que l'engagement interministériel s'estompe avec le temps, en particulier en temps de crise économique.

1.2. La Région Méditerranée

53. Avec sa longue histoire et son riche héritage naturel et culturel, la mer Méditerranée est un point de rencontre entre trois continents : l'Afrique, l'Asie et l'Europe. Entourée de 21 pays, c'est la mer semi-fermée la plus grande du monde.

De riches ressources naturelles et culturelles

54. Englobant sept écorégions marines⁹, 75 bassins hydrologiques côtiers et 224 régions

administratives côtières, la mer Méditerranée occupe un bassin d'environ 2,6 millions de km². Elle dispose d'un littoral de 46 000 km et la profondeur moyenne de ses eaux avoisine les 1 500 m. Les systèmes fluviaux, principales sources d'éléments nutritifs et les activités humaines connexes ont un impact significatif sur la santé de la mer Méditerranée.

55. [La mer Méditerranée abrite une grande partie de la biodiversité marine mondiale, mais elle est également victime de décennies d'utilisation non durable, malgré les efforts pour une gestion efficace. Elle souffre également le plus des impacts du changement climatique, se réchauffant 20 % plus rapidement que le reste du monde selon le MedECC²⁶.
56. Abritant 17 000 espèces de faune et de flore représentant respectivement 7,5 % et 18 % de la flore et de la faune marines du monde, la mer Méditerranée est un haut lieu de la biodiversité. La diversité des espèces de la Méditerranée, bien qu'inégalement répartie entre les bassins oriental et occidental, est plus élevée que dans la plupart des autres régions du monde, en raison de l'histoire géologique de cette mer, de son étroite communication avec l'Atlantique et de sa position à la jonction de trois continents : l'Europe, l'Asie et l'Afrique qui en font un creuset de biodiversité. Les espèces non indigènes (NIS) sont de plus en plus présentes dans la mer Méditerranée, ce qui entraîne des changements importants dans la composition de la faune et de la flore, principalement dans la Méditerranée orientale ²⁷.]
57. Sa variété d'écosystèmes marins et côtiers procure à la région l'une des faunes et des flores les plus riches du monde et une grande diversité d'habitats. Elle est reconnue comme étant l'un des 25 points chauds du monde et est caractérisée comme une zone de biodiversité exceptionnelle, comportant un nombre important d'espèces endémiques et des niveaux critiques de perte d'habitats. On estime entre 10 000 et 12 000 les espèces marines en Méditerranée, approximativement 8 500 espèces de faune macroscopique, plus de 1 300 espèces de plantes et 2 500 espèces d'autres groupes taxinomiques. Cela représente 4 à 18 % des espèces marines connues dans le monde, selon le groupe taxinomique, dans une zone couvrant moins de 1 % des océans du monde et moins de 0,3 % de leur volume¹⁰.
58. La Région Méditerranée abrite certains des établissements humains les plus anciens du monde, lui offrant un héritage et des paysages culturels uniques. Cette situation a forgé, sur plusieurs milliers d'années, des liens forts entre les habitants de la région et a renforcé le caractère d'« appartenance à la Méditerranée ». Malgré la diversité, l'identité régionale des pays méditerranéens a été renforcée par des siècles de commerce et de communication. Il s'agit toujours d'une des voies maritimes les plus empruntées, [qui constitue une importante zone de transit et de transbordement pour le transport maritime international, ainsi qu'un domaine pour le trafic maritime méditerranéen (mouvement entre un port méditerranéen et un port en dehors de la Méditerranée) et les activités de transport maritime sur de courtes distances entre les ports méditerranéens. Bien qu'elle couvre moins de 1 % des océans du monde, la mer Méditerranée représente plus d'un cinquième (21-22 %) de l'activité maritime mondiale mesurée par le nombre annuel d'escales dans les ports et environ 9 % du débit annuel des ports à conteneurs ces dernières années²⁸.] avec environ un tiers du total des navires marchands du monde : 220 000 navires marchands de plus de 100 t traversent la mer Méditerranée chaque année¹¹.
59. [Malgré des progrès notables, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre et mettre pleinement en œuvre les objectifs convenus, y compris les objectifs de développement durable (ODD) et pour atteindre le bon état écologique (BEE). La plupart des tendances observées montrent des évolutions qui progressent vers les cibles fixées, mais à un rythme insuffisant ou de manière inégale selon les pays, voire qui s'éloignent de la cible. Sur 17 ODD, 11 ne sont toujours pas atteints dans les pays méditerranéens²⁹.]

L'état de l'environnement marin et côtier de la Méditerranée est variable, toutefois toutes les parties de la région sont sujettes à de multiples pressions, agissant de manière simultanée et dans de nombreux cas chroniquement. Le rapport de 2012 sur l'état de l'environnement marin et côtier souligne les principales questions nécessitant des réponses politiques et de gestion coordonnées dans les années à venir afin

²⁶ 1er rapport d'évaluation méditerranéen MedECC (*MARI*)

²⁷ Rapport 2023 sur l'état de la qualité de l'eau en Méditerranée

²⁸ Rapport 2023 sur l'état de la qualité de l'eau en Méditerranée

²⁹ État de l'environnement et du développement en Méditerranée en 2020 : résumé à l'intention des décideurs (SoED 2020)

d'endiguer la vague de dégradation des écosystèmes méditerranéens¹². Les principaux moteurs de la dégradation de l'environnement listés sont le développement et l'étalement urbain, la contamination chimique, les déchets marins, le bruit marin, les espèces exotiques invasives et la surexploitation de nombreux stocks de poissons exploités commercialement. Les impacts principaux de ces moteurs sont : la contamination chimique des sédiments et du biote ; l'altération des conditions hydrographiques ; les changements de l'intégrité du sol marin et l'eutrophisation dans les zones côtières à proximité de larges rivières et/ou villes. En outre, le changement climatique apparaît également comme principal moteur du changement environnemental dans la région.

Zones côtières méditerranéennes : une interface vitale entre la terre et la mer

60. [La croissance démographique agit en Méditerranée comme un multiplicateur de pressions sur le milieu côtier et marin. En 2021, la population des pays méditerranéens a atteint 531,7 millions d'habitants, augmentant de près de 20 millions en seulement 3 ans entre 2018 et 2021. Une augmentation globale de 41,4 % a été enregistrée entre 1990 et 2021, tandis que la croissance d'une décennie sur l'autre s'est accélérée (passant d'un taux de 12,5 % entre 1990 et 2000 à 13,5 % entre 2000 et 2010 et à 17,2 % pour la dernière décennie). Cependant, des diminutions de la population (d'une année à l'autre) ont été enregistrées pour certaines séquences temporelles ou pour toute la période depuis 2000 dans certains pays méditerranéens. Certaines diminutions périodiques de la population au cours des 20 dernières années peuvent être corrélées à des périodes de conflits et de crises³⁰.]
61. [Les zones côtières méditerranéennes constituent une interface cruciale entre la terre et la mer. Elles ont toujours été densément peuplées, accueillant de vastes infrastructures et activités qui se sont progressivement intensifiées, ce qui a entraîné des impacts environnementaux importants.]
62. [En tant que plaques tournantes de l'activité humaine, y compris le tourisme, la pêche et le commerce, ces zones côtières font partie intégrante de l'économie de la région tout en faisant face aux pressions de l'urbanisation et de la dégradation de l'environnement. Ces régions servent de zones de transition, où la terre rencontre l'océan, ce qui entraîne des changements dans le relief, la biodiversité et la répartition des ressources. L'activité humaine le long des côtes intensifie encore ces interactions terre-mer, ce qui a un impact sur l'équilibre de ces régions sensibles.]

On estime qu'environ un tiers de la population méditerranéenne est concentrée dans ses régions côtières, tandis que plus de la moitié de la population réside dans les bassins hydrologiques côtiers. Selon le Plan Bleu, la population des régions côtières méditerranéennes est estimée à 150 millions d'habitants et celle de ses bassins hydrologiques totalise environ 250 millions de personnes, ce qui représente respectivement 33 % et 55 % de la population totale des États riverains.¹³ Ce pourcentage atteint 65 % pour les pays du Sud de la région, avec environ 120 millions d'habitants. La population des États riverains est passée de 276 millions en 1970 à 466 millions en 2010 et devrait atteindre 529 millions d'ici 2025. Cependant, la distribution de la population entre les pays méditerranéens de l'Union Européenne et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée a changé considérablement au cours de cette période : en 1960, les pays du Sud et de l'Est représentaient 41 % de la population totale, aujourd'hui ce chiffre s'élève à 60 %. Cette croissance de la population est associée à une augmentation importante de la population urbaine qui est passée de 48 % en 1960 à 67 % en 2010. La majeure partie de cette urbanisation s'est effectuée le long des côtes : des villes telles qu'Alger et Tel Aviv ont vu leur population augmenter de 5 à 10 fois entre 1950 et 2010.

Tendances socio-économiques

63. [Malgré les défis démographiques et géopolitiques, le développement humain dans la région méditerranéenne s'est globalement amélioré au cours de la dernière décennie. L'écart entre les rives nord et sud/est s'est réduit, bien qu'il subsiste. L'éducation, en particulier dans les pays du Sud et de l'Est, a connu des progrès significatifs, le taux de scolarisation des filles égalant ou dépassant maintenant celui des garçons à tous les niveaux. Cependant, la participation des femmes au marché du travail reste faible en raison des problèmes d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, de la discrimination fondée sur le genre et des obstacles socioculturels. Le chômage des jeunes est également une préoccupation importante, souvent trois fois plus élevé que les moyennes nationales.]

³⁰ Rapport 2023 sur l'état de la qualité de l'eau en Méditerranée

64. [Les taux de croissance du PIB dans les Pays du sud et de l'est de la Méditerranée dépassent légèrement ceux des pays méditerranéens de l'UE, mais ne sont pas suffisants pour une convergence rapide. Au cours des deux dernières décennies, la part de l'agriculture et de l'industrie dans le PIB a diminué au profit des services, qui représentent maintenant plus de la moitié du PIB national dans de nombreux pays. Les économies méditerranéennes dépendent encore fortement de la consommation de matériaux non durables et des émissions de carbone, malgré certaines améliorations. La forte dépendance aux importations, en particulier pour les combustibles fossiles et les céréales, combinée aux déficits commerciaux et aux économies non diversifiées, limite la résilience. La dette publique a également augmenté, dépassant 100 % du PIB dans un tiers des pays méditerranéens, ce qui pose des risques pour la durabilité financière et l'investissement public dans l'environnement. Au niveau régional, les défis socio-économiques et politiques actuels et émergents et leurs impacts restent des préoccupations majeures pour le développement durable.]
65. [Au cours des dernières décennies, les modèles de production et de consommation en Méditerranée ont considérablement changé en raison de la croissance démographique, de l'urbanisation et de l'augmentation du niveau de vie, ce qui a entraîné une augmentation de la consommation des ressources et de la dégradation de l'environnement. La demande en aliments transformés, en produits manufacturés et en tourisme côtier a contribué aux pertes alimentaires, au gaspillage d'emballages et à l'épuisement des ressources vitales telles que l'eau et l'énergie. Cette situation est exacerbée par des processus industriels inefficaces et une gestion inadéquate des déchets. En 2016, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté le Plan d'action régional pour une consommation et une production durables (CPD), reconnaissant la nécessité de modifier les modes de consommation pour protéger les environnements marins et côtiers. Le Plan d'action définit des lignes directrices pour favoriser une économie circulaire et s'aligner sur le Programme 2030 des Nations Unies, bien que des efforts supplémentaires soient nécessaires pour une mise en œuvre efficace³¹.]
66. En 2010, les États méditerranéens représentaient 11,5 % du produit intérieur brut mondial, reculant légèrement par rapport aux 13,5 % de 1990. Au niveau régional, même si les taux de croissance dans les pays du Sud et de l'Est sont plus élevés que ceux des pays méditerranéens de l'Union Européenne, l'écart demeure important : en 2011, le revenu moyen par habitant dans les pays du Sud et de l'Est (environ 6 000 dollars américains) était 4,6 fois inférieur au revenu moyen dans les pays méditerranéens de l'Union Européenne¹⁴. La croissance économique dans les pays du Sud et de l'Est était accompagnée par des améliorations significatives dans les indicateurs sociaux de l'Indice de développement humain¹⁵.³²
67. Les activités basées sur les ressources (à savoir pêche, aquaculture, [biotechnologies bleues]foresterie, agriculture et industries primaires), les industries secondaires (par exemple [transport maritime], transformation alimentaire, logement et construction) et les services (par exemple, transport maritime et tourisme) continueront d'être prépondérants dans le développement économique des régions méditerranéennes côtières. Le potentiel d'opportunités économiques dans les villes côtières demeure une force attractive puissante, attirant des populations de l'arrière-pays et alimentant l'immigration provenant souvent de zones rurales économiquement défavorisées. Ces nouveaux habitants des villes côtières nécessiteront des emplois, de la nourriture, de l'énergie, des logements et d'autres biens et services, exerçant de nouvelles pressions sur les écosystèmes et les environnements côtiers et présentant ainsi un défi important de développement pour la Méditerranée.
68. Au sein de la région, la pauvreté continue à affecter de nombreuses personnes : le Forum arabe pour l'environnement et le développement indique qu'elle touche 65 millions de personnes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord¹⁶. L'insécurité économique est aggravée par des taux de chômage élevés au sein de la population en général et en augmentation chez les jeunes. De grandes disparités de revenus existent encore dans les pays et dans certains cas les chiffres de croissance masquent une détérioration du capital naturel¹⁷. Ceci soulève des questions concernant la capacité des économies méditerranéennes à créer les millions de nouveaux emplois projetés d'ici 2020 pour accueillir les nouveaux arrivants sur le marché du travail, tout en contenant les taux de chômage actuels. Les impacts de la pauvreté et du chômage ont contribué à la marginalisation sociale, aggravée par les disparités de revenus et qui engendre une instabilité sociale et politique. Les demandes de changement dans l'ensemble de la région révèlent que les tensions économiques, sociales et

³¹ État de l'environnement et du développement en Méditerranée en 2020 : résumé à l'intention des décideurs (SoED 2020)

³² Cette session sera mise à jour pour la prochaine réunion de la CMDD

environnementales croissantes et leurs conséquences sur la sécurité des moyens d'existence sont devenus insoutenables. Dans de nombreux pays, en l'absence de planification de développement durable, les conflits civils et armés ont augmenté. De la même manière, à l'échelle régionale, les enjeux socio-économiques actuels et émergents ainsi que leurs impacts restent très préoccupants pour le développement durable.

1.3. Formulation de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 [2026-2035]

69. [La mise à jour de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 (SMDD) est un processus composite qui combine différentes étapes interdépendantes et a nécessité le développement d'un certain nombre d'activités parallèles, dans le but général d'intégrer progressivement les contributions pertinentes et de fournir à la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et à son Comité directeur (CD) la SMDD mise à jour constamment développée.]
70. À la suite de la décision de la 20^e réunion de la CMDD du 14 au 16 juin 2023 (Marseille, France), un Comité directeur élargi de la CMDD (comité directeur de la CMDD) a été créé sous la direction française et avec la tâche spécifique de soutenir le processus de révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable.
71. Conformément au programme de travail et au budget pour 2024–2025 approuvés par la COP23, Portoroz, Slovénie en décembre 2023 (Décision IG. 26/14), le Secrétariat a mobilisé un consultant indépendant pour réaliser l'évaluation finale de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable qui visait à évaluer les réalisations, les lacunes thématiques et de gouvernance, les défis et les opportunités pour faire progresser sa mise en œuvre au cours de sa prochaine période 2026-2035
72. En parallèle, en vue de permettre aux membres de la CMDD de s'approprier pleinement le processus de révision, à la suite de la proposition du Secrétariat et en consultation avec le Comité directeur de la CMDD, trois groupes de travail (GT) sur la révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable ont été créés sur l'économie circulaire, la planification de l'espace marin (PEM) et l'économie océanique/la finance durable.
73. L'évaluation finale de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et son projet de mise à jour ont été examinés lors de la réunion thématique ad hoc de la Commission méditerranéenne de développement durable (Istanbul, Türkiye, 12 et 13 février 2025). La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable mise à jour a ensuite été examinée lors de la 26^e réunion du comité directeur de la CMDD (Athènes, Grèce, avril 2025) et lors de la 21^e réunion de la CMDD (17-19 juin 2025), avant d'être soumise aux points focaux du PAM et à la COP 24 pour approbation. Les Parties contractantes et les partenaires ont activement contribué à ce processus.]

La révision de la Stratégie a été réalisée en trois phases. Le processus de révision a été lancé en février 2014 et un document de consultation a été rédigé. Sur la base de ce document, un vaste processus de consultation a été réalisé en avril 2014, se focalisant sur la vision et les problématiques à aborder dans la révision. Au cours de la réunion du Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable qui s'est tenue à Malte en juin 2014, le Comité a proposé une vision et une structure pour la nouvelle stratégie, basées sur six thèmes — qui sont ensuite devenus six objectifs globaux pour la Stratégie. Les six thèmes étaient basés sur un regroupement des problématiques de la première phase de consultation, ainsi que sur les thèmes issus de la proposition de 2014 du Groupe de travail ouvert des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable. Faisant écho à la décision prise lors de la 18^{ème} réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, le Comité de pilotage a souligné que la Stratégie 2016-2025 devait se focaliser sur l'interface entre environnement et développement socio-économique. Les questions socio-économiques sont abordées dans la mesure où elles concernent les thèmes environnementaux qui s'y rapportent.

La deuxième phase concernait la rédaction de la Stratégie sur la base des contributions reçues au cours de la première phase. Une approche participative a également été conduite au cours de cette phase : six groupes de travail thématiques composés de parties prenantes clés ont été constitués afin d'apporter des contributions à la rédaction des sections thématiques. Des réunions en face à face ont complété les communications électroniques des groupes de travail. Dans la phase finale, la version préliminaire de la

Stratégie a été soumise pour validation par la 16^{ème} réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable, en juin 2015 au Maroc, et l'approbation finale de la Stratégie a été recherchée au cours de la 19^{ème} Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone en 2016.

2. STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ~~2016-2025~~ [2026-2035] : OBJECTIFS, ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET ACTIONS

74. L'objectif de cette Stratégie est de fournir un cadre politique stratégique pour sécuriser un futur durable dans la Région Méditerranée [et réaliser efficacement les ODD au niveau régional et national.] [À cette fin,] l'argumentaire qui sous-tend la Stratégie réside dans le besoin d'harmoniser les interactions entre les objectifs socio-économiques et environnementaux, d'adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, de guider les stratégies nationales pour le développement durable et de stimuler la coopération régionale entre les parties prenantes afin de mettre en œuvre le développement durable. À cet égard, le développement durable se traduit par le besoin de prendre en compte les objectifs environnementaux, sociaux et économiques dans la prise de décision à toutes les échelles et au sein de tous les secteurs. La Stratégie est fondée sur la conviction que l'investissement dans l'environnement, [la décarbonisation, la résilience climatique et l'économie circulaire] est le meilleur moyen de [protéger la mer et les côtes méditerranéennes et] de sécuriser la création d'emplois durables et le développement socio-économique de long terme, et que cet investissement constitue un vecteur essentiel pour la réalisation des objectifs sociaux et économiques. La Stratégie s'articule autour de la vision suivante :
75. Une Région Méditerranée prospère, [résiliente au climat] et pacifique dans laquelle les habitants bénéficient d'une grande qualité de vie et où le développement durable s'inscrit dans les limites de la capacité de charge d'écosystèmes [biologiquement divers] sains, [productifs, conservés, restaurés et utilisés à bon escient]. Ceci sera réalisé grâce à des objectifs communs, la forte implication [à travers des actions partagées] de toutes les parties prenantes, la coopération, la solidarité, l'équité et la gouvernance participative.
76. Cette vision est reflétée dans le sous-titre de la Stratégie : *Investir dans la durabilité environnementale pour atteindre le développement économique et social.*
77. Un ensemble de principes directeurs informe également la Stratégie : l'importance d'une approche intégrée de la planification de l'environnement et du développement ; une ouverture à une pluralité de modèles de développement futurs ; une approche équilibrée du développement territorial ; les principes de précaution et de pollueur-payeur ; une approche participative de la politique et de la prise de décision ; l'importance d'une politique fondée sur des données probantes ; la conciliation du long terme et du court terme pour la planification et l'évaluation (au moins sur quelques décennies) ; la transparence ; et le partenariat entre le système du PAM et d'autres organisations internationales et régionales.
78. La Stratégie se focalise sur des problématiques transversales qui sont au cœur de l'interface entre environnement et développement. Elle est basée sur une série de thèmes transversaux, sélectionnés pour favoriser une approche intégrée pour appréhender les questions de durabilité, comme suit : mer et côtes, ressources naturelles, développement rural et alimentation ; villes durables ; climat ; transition vers une économie verte ; gouvernance.
79. Les trois premiers thèmes reflètent une approche territoriale où les questions complexes de durabilité peuvent être abordées ensemble : la préoccupation concernant les mers et les côtes, principal acquis de Rio+20, est une pierre angulaire de la coopération dans le cadre de la Convention de Barcelone ; les espaces ruraux fournissent un contexte pour appréhender une série de questions rurales interdépendantes ; les villes constituaient le thème de la 18^{ème} Conférence des Parties à la Convention de Barcelone en 2013 à Istanbul. Les trois thèmes transversaux sont les suivants : le changement climatique, qui constitue une question majeure de durabilité d'un point de vue mondial et régional ; l'économie verte, qui constitue un lien entre l'environnement et l'économie et a occupé une place centrale au Sommet Rio+20 ; la gouvernance, qui a émergé au cours des consultations en tant que

question prioritaire pour la mise en œuvre de la durabilité en Méditerranée. Ces thèmes ont été utilisés comme base pour la formulation des six objectifs de la Stratégie, comme suit :

- a) Assurer le développement durable dans les zones marines et [améliorer la santé, la productivité, la restauration et la résilience des écosystèmes marins et côtiers]
- b) Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural ;
- c) Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables.
- d) Aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée ;
- e) Opérer une transition vers une économie verte et bleue [et une finance durable]
- f) Améliorer la gouvernance à l'appui [de la résilience et] du développement durable.

80. Ces objectifs correspondent étroitement à ceux couverts par les Objectifs de développement durable adoptés en septembre 2015 par les Nations Unies, comme indiqué dans le Tableau 1 ci-après. Néanmoins, en raison de la nature transversale des objectifs, presque tous les Objectifs de développement durable sont indirectement liés aux objectifs de la Stratégie.

Tableau 1. Liens entre les objectifs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 [2026-2035] et les Objectifs de développement durable

Objectifs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 [2026-2035]	Objectifs de développement durable
1. [Améliorer la santé, la productivité, la restauration et la résilience des écosystèmes marins et côtiers] Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières	[6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable] 13. Prendre des mesures urgentes pour atténuer les changements climatiques et ses impacts] 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines dans le cadre du développement durable [15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité] 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser]
2. Promouvoir la gestion des ressources, la production alimentaire et la sécurité alimentaire au moyen de formes durables de développement rural	2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
3. Planifier et gérer une Méditerranée durable Villes	11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
4. Aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée	13. Prendre des mesures urgentes pour atténuer les changements climatiques et ses impacts

5. Opérer une transition vers une économie verte et bleue [et une finance durable]	8. Promouvoir une croissance économique durable, inclusive et soutenue, le plein emploi productif et un travail décent pour tous 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation 12. Établir des modes de consommation et de production durables
6. Améliorer la gouvernance à l'appui [de la résilience et] du développement durable.	16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous 17. Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable. [5. Réaliser l'égalité des genres et autonomiser toutes les femmes et les filles]
7. Objectifs transversaux de développement durable liés aux questions sociales	1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge 4. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie 5. Parvenir à l'égalité des genres et autonomiser toutes les femmes et les filles 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Les six objectifs représentent la colonne vertébrale de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 [2026-2035]. Chaque objectif couvre un éventail de problématiques de durabilité, comme présenté dans l'Encadré 1.

Encadré 1. Liste des problématiques abordées par les six objectifs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 [2026-2035] ³³	
1. [Améliorer la santé, la productivité, la restauration et la résilience des écosystèmes marins et côtiers]	
Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières	
Dégradation continue de l'environnement et risques accrus de pollution marine et de bruit marin ➤ [Augmentation de la pollution maritime par les plastiques, les pesticides, les métaux lourds et autres, exacerbée par les inondations côtières, provenant de sources diffuses et ponctuelles, y compris les eaux usées non traitées, les déversements d'hydrocarbures et diverses autres sources] ➤ [Augmentation des pressions dues au bruit marin] ➤ Perte de biodiversité ➤ [Espèces non indigènes] ➤ Fragmentation et dégradation des écosystèmes [marine et côtiers] ➤ Exploitation non durable des ressources vivantes et des espèces exotiques dans les systèmes écologiques, [principalement en raison de pêches non durables] ➤ Impacts de l'exploitation [des hydrocarbures] des ressources marines non vivantes ➤ Captures accidentelles d'espèces en voie de disparition [et collisions avec des espèces menacées ou en voie de disparition et/ou en mauvaise conservation] ➤ Zones protégées menacées par une couverture spatiale, une planification, une gestion et un financement insuffisants ➤ [Couverture spatiale insuffisante et risque de planification, de gestion et de financement inadéquats liés aux aires protégées] ➤ Augmentation de l'urbanisation linéaire des côtes entraînant une protection et une gestion inadéquates des terres, un étalement urbain en raison de la construction illégale et de la gentrification des côtes, et un développement touristique sans restriction ➤ [Perte d'espaces ouverts publics et naturels en raison de l'étalement urbain côtier non réglementé et non durable et de l'urbanisation linéaire accrue du littoral] ➤ Augmentation de la vulnérabilité des côtes aux risques naturels tels que les inondations et l'érosion]	
2. Promouvoir la gestion des ressources, la production alimentaire et la sécurité alimentaire	

³³ La liste actualisée des questions reflète l'orientation actualisée de chaque objectif

au moyen de formes durables de développement rural

Ressources naturelles et services écosystémiques

- Perte de biodiversité et de variétés locales de cultures et de races indigènes due à :
 - La surexploitation ou l'utilisation illégale de l'eau et d'autres ressources naturelles
 - La perte, dégradation et fragmentation de l'habitat, et le manque d'évaluation appropriée
 - Espèces exotiques [non indigènes] et envahissantes
 - Organismes génétiquement modifiés
 - Changements climatiques
- Pollution du sol, de l'eau et de l'air
- La dégradation et la fragmentation des écosystèmes terrestres, notamment [les zones humides,] les forêts, [les dunes,] ainsi que l'utilisation de pratiques non régénératives. Une sensibilisation insuffisante de la société, des industries et des décideurs aux services écosystémiques et à leurs avantages économiques, et un manque d'évaluation appropriée
- Questions transversales dans la gestion des ressources naturelles et de l'élevage

Développement rural et alimentation

- Vulnérabilité des petits producteurs face aux changements économiques et climatiques et rareté des ressources naturelles
- Faible fourniture de services sociaux et d'infrastructures dans certaines zones rurales
 - Perte de terres agricoles, érosion et désertification
 - Inégalités socio-économiques affectant les populations rurales, en particulier les femmes et les jeunes
 - Déficit logistique au niveau local, national et régional, y compris absence d'un accès pour les petits producteurs locaux à la terre, l'eau, les crédits et les marchés
 - Production agricole et marchés contrôlés par les grands opérateurs, laissant un accès limité aux petits producteurs et aux produits locaux
 - Perte du savoir-faire traditionnel et vieillissement des agriculteurs
 - Organisation collective insuffisante et absence de participation des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles
 - Insuffisante considération du lien entre l'eau, la terre et la sécurité alimentaire

3. Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables

- [Étalement urbain et extension linéaire du développement urbain le long de la côte]
- Dégradation de la qualité de vie et de la santé urbaines en raison de la circulation, du bruit, de la mauvaise qualité de l'air, de moyens insuffisants d'assainissement et d'une génération accrue de déchets urbains [et d'eaux usées urbaines non traitées]
- Réduction de la résilience aux risques naturels et provoqués par l'homme, en particulier ceux générés par le changement climatique
- Cohésion économique et sociale urbaine insatisfaisante, en particulier dans les bidonvilles et les établissements urbains informels, renforcée par les déséquilibres territoriaux et régionaux, entraînant une migration rurale vers les grandes villes qui elle-même favorise la pauvreté urbaine
- Demande énergétique accrue, associée à une utilisation inefficace de l'énergie, [et une faible utilisation de sources d'énergie renouvelables]
- Dégradation des zones urbaines historiques
- Hausse continue de la production de déchets [et du gaspillage alimentaire] en raison de la croissance de la population et de l'augmentation [des modes] de consommation
- [Modèles de consommation non durables qui] ont un impact négatif [sur la consommation d'énergie et] les choix de transport
- Faible capacité des autorités locales pour les formes intégrées de gestion urbaine [sensibles aux jeunes]

4. Aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée

- Connaissances scientifiques et instruments concernant le changement climatique insuffisamment

accessibles et insuffisamment utilisés dans la prise de décision ➤ Dommages causés par le changement climatique, y compris les événements extrêmes et les changements stables sur le long terme, augmentation des zones et secteurs vulnérables ➤ [Nombre insuffisant de plans d'adaptation et de capacités d'accompagnement pour les mettre en œuvre] ➤ Tendence croissante des émissions de gaz à effet de serre dans et au-delà du secteur de l'énergie [et de l'industrie] ➤ Rythme lent dans l'émergence de sociétés respectueuses du climat en raison de l'accès limité aux meilleures techniques et pratiques disponibles de développement alternatif ➤ Coûts de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique non satisfaits au niveau national et régional, ➤ [potentiel des pratiques d'économie circulaire et des modèles commerciaux durables (liés à ce concept à la politique d'urbanisme et d'industrie) pour favoriser l'atténuation/l'adaptation aux changements climatiques.] ➤ Recours trop systématique au financement public et aux initiatives menées par les États ➤ [Potentiel inexploité des pratiques d'économie circulaire dans le cadre de modèles commerciaux durables pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des stratégies d'atténuation]
5. Opérer une transition vers une économie verte et bleue [et une finance durable]
➤ Inégalités socio-économiques entre et au sein des pays et chômage élevé en particulier chez les jeunes et les femmes ➤ Croissance économique [juste] ne prenant pas en compte les impacts environnementaux, [sexospécifiques] et sociaux [y compris les salaires décents et des conditions d'emploi équitables pour tous] ➤ Modes de vie non durables basés sur des modèles de consommation élevée des ressources et de faibles taux de recyclage, sensibilisation limitée des consommateurs et informations insuffisantes sur la production ➤ [insuffisance des politiques/stratégies de sensibilisation adressées aux consommateurs/citoyens moyens sur les avantages du recyclage et de l'économie circulaire] ➤ Limitations de l'infrastructure sur les systèmes existants de gestion et de recyclage des déchets pour gérer l'ampleur des initiatives d'économie circulaire, nécessitant des investissements et des mises à niveau importants ➤ Adoption difficile des pratiques d'économie circulaire dans le secteur des entreprises et de l'industrie, en particulier pour les micro et petites entreprises, en raison des coûts d'investissement initiaux plus élevés et de l'exposition aux risques associés à la transition vers l'économie circulaire ➤ Absence d'incitations financières et de soutien politique pour que les entreprises adoptent des pratiques circulaires] ➤ Installations de production nuisibles pour l'environnement et inefficaces ➤ Flux d'investissement finançant des installations non durables et des infrastructures inefficaces ➤ Incertitudes politiques augmentant le risque d'investissements dans les technologies et processus verts ➤ [Nécessité d'améliorer le financement vert et de développer une combinaison d'instruments réglementaires et économiques complétés par des mécanismes fiscaux et financiers écologiques, et basés sur la taxonomie verte] ➤ Mauvais « signal prix » et « signal marché » et incitatifs fiscaux ne mettant pas en valeur le capital et les externalités intangibles et naturels ➤ [Le manque de données fiables pour évaluer les impacts environnementaux et les avantages économiques des pratiques circulaires rend difficile la promotion et la mise à l'échelle efficaces de ces initiatives.] ➤ Marchés et coopération inefficaces au niveau régional ➤ Faibles niveaux de compétitivité économique régionale ➤ [Absence de mesures politiques ciblées visant à développer des modèles commerciaux durables générant des avantages socio-économiques, sexospécifiques et environnementaux] ➤ Dépendance relativement élevée à l'égard des ressources naturelles pour le développement économique

6. Améliorer la gouvernance en soutien au développement durable

- [Fragmentation des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernance et entre les secteurs]
- Faibles capacités pour répondre aux urgences et faible compréhension de la relation entre les flux de population et la durabilité environnementale
- [Implication insuffisante des parties prenantes, y compris des acteurs non étatiques tels que les jeunes et les femmes, le secteur privé et les institutions financières]
- Faibles niveaux de participation [et d'autonomisation] dans la prise de décision à divers niveaux
- Fragmentation de la responsabilité dans les différents niveaux de gouvernance et entre les secteurs et absence de décentralisation
- Absence de cohérence et de subsidiarité entre les différents niveaux de prise de décision
- Planification, gestion, et mise en œuvre [et suivi] insuffisants pour ce qui concerne les instruments réglementaires existants
- Connaissances scientifiques et instruments pertinents pour le développement durable insuffisamment accessibles et insuffisamment utilisés dans la prise de décision Sensibilisation, éducation, recherche et innovation insuffisantes concernant [la compréhension des][défis et opportunités] du développement durable
- Nécessité de faire avancer les concepts de responsabilité envers le public dans les instruments existants pour une gouvernance meilleure et plus équitable et une participation du public plus efficace et efficiente
- Insuffisance, indisponibilité et manque de fiabilité des connaissances et données scientifiques [et utilisation insuffisante pour une élaboration de politiques mieux informée]

81. Une série d'orientations stratégiques a été formulée pour chacun des six objectifs de la Stratégie pour garantir que les problématiques pertinentes sont abordées. Le Tableau 2 énumère les orientations stratégiques pour chaque objectif. En raison de la nature transversale des objectifs, il existe des liens entre les orientations stratégiques et la mise en œuvre d'une orientation stratégique peut, par synergie, affecter la mise en œuvre d'une autre. D'autres directions et actions stratégiques ont été élaborées dans le Chapitre 3 qui se focalise sur l'assurance de la mise en œuvre et de la Stratégie et de son suivi.

Tableau 2. Orientations stratégiques dans le cadre des objectifs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 [2026-2035] ³⁴

Objectif	Orientations stratégiques
1. [Améliorer la santé, la productivité, la restauration et la résilience des écosystèmes marins et côtiers] Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières	1.1 Renforcement de la mise en œuvre et du respect [de la mise en œuvre et du suivi des exigences régionales et des cadres politiques] des Protocoles de la Convention de Barcelone [pour la gestion des zones côtières et marines] et d'autres instruments et initiatives de politique régionale complétés par des approches nationales
	1.2 [Promouvoir une utilisation équilibrée et durable des ressources côtières et marines] 1.2 Établir et appliquer des mécanismes réglementaires, y compris la planification spatiale maritime, pour prévenir et contrôler l'exploitation non durable des ressources en haute mer
	1.3 : Promouvoir les réseaux des aires protégées [bien connectés] écologiquement [représentatives et efficaces des systèmes marins et côtiers] [et d'autres

³⁴ La liste actualisée des orientations stratégiques reflète l'orientation actualisée de chaque objectif et question

Objectif	Orientations stratégiques
	mesures de conservation efficaces par zone] au niveau national et méditerranéen et sensibiliser les parties prenantes à la valeur des services écosystémiques et aux implications de l'appauvrissement de la biodiversité
2. Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires au moyen de formes durables de développement rural	2.1 : Promouvoir l'utilisation [circulaire/régénérative], la gestion et la conservation [de la biodiversité et des ressources naturelles durables [dans la région méditerranéenne]
	2.2 : Promouvoir la conservation et l'utilisation de variétés de plantes indigènes ou traditionnelles et des races d'animaux domestiques, valoriser les connaissances et pratiques traditionnelles dans les décisions de gestion rurale
	2.3 : Promouvoir les réseaux de zones écologiquement protégées aux niveaux national et méditerranéen et sensibiliser davantage les parties prenantes sur la valeur des services écosystémiques et les implications de la perte de la biodiversité
	2.3 : Promouvoir le développement rural inclusif et durable, en mettant l'accent sur l'éradication de la pauvreté, l'autonomisation [de la sécurité alimentaire] des femmes et l'emploi des jeunes, y compris l'accès équitable et durable aux services locaux de base pour les communautés rurales
	2.4 : Assurer l'accès des producteurs locaux aux canaux de distribution et aux marchés, y compris le marché du tourisme
3. Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables	3.1 : Appliquer des processus de planification territoriale holistiques et intégrés et autres instruments pertinents, améliorer le respect des obligations des règles et règlements respectifs, afin d'accroître la cohésion économique, sociale et territoriale et réduire les pressions sur l'environnement
	3.2 : Encourager l'urbanisation inclusive et renforcer les capacités de planification et de gestion intégrée des établissements humains
	3.3 : Promouvoir la protection et la réhabilitation des zones urbaines historiques
	3.4 : Promouvoir la [production, l'utilisation de produits durables et la] gestion efficace des déchets dans le contexte d'une économie plus circulaire, [ainsi que la promotion de modes de consommation durables parmi les citoyens]
	3.5 : Promouvoir des modèles d'aménagement du territoire urbain et des options technologiques qui réduisent la demande de transport, [améliorent la qualité de l'air urbain et] stimulent la mobilité et l'accessibilité durables dans les zones urbaines
	3.6 : Promouvoir la construction de bâtiments verts [d'infrastructures vertes et améliorer l'efficacité énergétique] afin de contribuer à la réduction de l'empreinte écologique de l'environnement bâti
	3.7 : Renforcer la résilience urbaine afin de réduire la vulnérabilité face aux risques naturels et provoqués par l'homme, y compris le changement climatique
4. Aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée	4.1 : Accroître la connaissance scientifique, sensibiliser et développer des capacités techniques pour faire face au changement climatique et assurer une prise de décision éclairée à tous les niveaux,

Objectif	Orientations stratégiques
	reconnaissant et protégeant les services climatiques d'adaptation et d'atténuation des écosystèmes naturels
	4.2 : Accélérer la formulation de solutions intelligentes et résilientes face au changement climatique
	4.3 : S'appuyer sur les mécanismes financiers existants et émergents, y compris les instruments internationaux et nationaux, et renforcer l'engagement des secteurs privé et financier
	4.4 : Encourager les réformes institutionnelles, politiques et réglementaires pour l'intégration effective des réponses aux changements climatiques dans les cadres de développement nationaux et locaux, en particulier dans [tous] les secteurs de l'énergie
5 : Opérer une transition vers une économie verte et bleue [et une finance durable]	5.1 : Créer des emplois verts, [justes] et décents pour tous, en particulier les jeunes et les femmes, afin d'éradiquer la pauvreté et de renforcer l'inclusion sociale
	5.2 : Réviser les définitions et les mesures du développement, du progrès et du bien-être
	5.3 : Promouvoir des modèles de consommation et production durables, [en particulier en soutenant le développement de modèles commerciaux durables qui intègrent des pratiques circulaires et en permettant la mise en place d'un cadre politique et institutionnel favorable à sa mise en œuvre]
	5.4 : Encourager [l'intégration de la dimension de genre et] l'innovation sociale [dans le cadre de l'économie verte et bleue circulaire], respectueuses de l'environnement
	5.5 : Promouvoir l'intégration des principes et critères de durabilité [et liés à la circulaire] dans la prise de décision en matière d'investissement privé
	5.6 : Assurer un marché plus vert, [juste] et plus inclusif qui intègre le véritable coût environnemental et social des produits et services afin de réduire les externalités sociales, [du travail] et environnementales
	5.7 : [Veiller à ce que l'adaptation aux impacts environnementaux soit possible en mobilisant des financements (publics et privés) : jeter les bases d'une taxonomie verte des finances en Méditerranée]
	5.8 : Tirer parti des budgets publics en tant qu'outil clé pour atteindre les objectifs de durabilité en intégrant les objectifs environnementaux et climatiques dans les processus budgétaires nationaux et régionaux
	5.9 : Favoriser la participation de la communauté (locale) aux initiatives de financement vert afin de s'assurer que les projets répondent aux besoins et aux priorités locaux
6. Améliorer la gouvernance en soutien [à la résilience et] au développement durable	6.1 : Renforcer le dialogue et la coopération régionale, subrégionale et transfrontière, notamment sur la préparation aux situations d'urgence
	6.2 Renforcer le rôle, la sensibilisation et les capacités des gouvernements/municipalités infranationaux et locaux pour atteindre les ODD et les objectifs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable
	6.3 : Promouvoir l'engagement de la société civile, des scientifiques, [des jeunes et des femmes, des institutions financières, du secteur privé,] des communautés locales et des autres parties prenantes dans le processus de gouvernance à tous les niveaux, afin de sécuriser des processus inclusifs et l'intégrité dans la prise de décision

Objectif	Orientations stratégiques
	6.4 : Promouvoir la mise en œuvre, [le suivi] et le respect des obligations et des accords en matière d'environnement, notamment à travers la cohérence des politiques au moyen de la coordination interministérielle
	6.5 : Promouvoir l'éducation et la recherche au service du développement durable
	6.6 : Renforcer [Fortifier] les capacités régionales de gestion de l'information [et renforcer la promotion de l'élaboration de politiques et de prévisions fondées sur des données probantes]

82. Les orientations stratégiques sont complétées par des actions à mener au niveau national et régional, des mesures à prendre aux niveaux national et régional, assorties d'indications concernant les responsables [acteurs responsables,] les périodes et les indicateurs. Des initiatives phares sont également identifiées, illustrant la vision de la Stratégie de manière exemplaire et révélatrice d'une action régionale ou (multi) nationale avec un potentiel de résultats, de démonstration et de visibilité important.

83. Une série de cibles a également été développée pour la Stratégie, prenant en compte sa focalisation sur l'interface entre l'environnement et le développement socio-économique. La principale source pour les cibles a été les Objectifs de développement durable. Les cibles sont résumées par objectif dans le Tableau 3 ci-dessous et figurent dans la Stratégie sous l'objectif et l'orientation stratégique respectifs.

Tableau 3. Cibles de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 [2026-2035]

35

Objectif	Cible (les chiffres entre parenthèses renvoient aux cibles de la dernière version de la proposition finale pour le Sommet des Nations Unies de septembre 2015 qui a adopté l'Agenda 2030 de développement durable)
1	D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international, compte tenu des informations scientifiques disponibles les plus fiables (14.5)
1	D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir une production durable maximale compte tenu des caractéristiques biologiques (14.4)
2	Prendre des mesures urgentes et significatives pour réduire la dégradation et la fragmentation des habitats naturels, stopper la perte de biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction, ainsi que prendre d'autres mesures si besoin d'ici à 2030 (15.5)
3	D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays (11.3)
3	D'ici à 2030, réduire de manière significative la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation (12.5)
5	D'ici à 2025, la majorité des pays méditerranéens sont engagés dans des programmes de marchés publics verts ou durables
6	D'ici à 2025, deux tiers des pays méditerranéens ont accédé à la Convention d'Aarhus

³⁵ Le tableau avec les objectifs finalisés sera soumis pour la prochaine réunion de la CMDD

84. La Stratégie considère comme acquise la mise en œuvre de toutes les obligations nationales et internationales, même si elle ne les mentionne pas explicitement. Ces dernières incluent les politiques et stratégies pertinentes de l'Union Européenne, y compris [l'initiative phare de] la Stratégie Europe 2020 et la Feuille de route pour une Europe efficiente dans l'utilisation des ressources [qui soutient la transition vers une économie efficace dans l'utilisation des ressources et à faible émission de carbone pour parvenir à une croissance durable] – pour les Parties envers qui ces instruments constituent des obligations.
85. Les actions proposées visent à fournir des directions et une source d'inspiration dans la mesure où elles résument les opportunités pour le développement d'actions nationales et de collaboration régionale au sein et en dehors du système PAM pour une mise en œuvre effective de la Stratégie. Il est entendu que tous les pays n'ont pas forcément besoin ni ne disposent des ressources pour entreprendre toutes les actions proposées au niveau national. Il peut être préférable, conformément aux procédures nationales de planification, d'adapter les actions proposées aux besoins nationaux. Les actions nationales doivent ainsi servir de cadre de référence pour aider les pays à concevoir des politiques nationales afin de mettre en œuvre les orientations stratégiques. Dans le cadre de la Stratégie, qui se focalise sur la Région Méditerranée, les autorités régionales des pays sont incluses sous le terme « autorités locales ».

Objectif 1 : [Améliorer la santé, la productivité, la restauration et la résilience des écosystèmes marins et côtiers] ~~Assurer le développement durable dans les zones marines et côtières~~

86. L'objectif relatif « à la mer et les côtes » [aux zones marines et côtières saines] est résolument et historiquement ancré dans l'approche par bassin adoptée par le PAM et la Convention de Barcelone. Le PAM de 1975 était le premier programme des mers régionales adopté sous l'égide du PNUE. En 1976, les pays méditerranéens et la Communauté européenne adoptaient la Convention de Barcelone. Depuis, divers protocoles additionnels à la Convention ont été adoptés pour aider à la protection de la mer Méditerranée et de ses zones côtières. Les protocoles couvrent actuellement les immersions des navires et d'aéronefs, la pollution par les navires et les situations critiques, la pollution tellurique, les aires spécialement protégées et la diversité biologique, la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, les déchets dangereux et, plus récemment, la gestion intégrée des zones côtières.
87. [Au cours de la dernière décennie, la Convention a travaillé activement à l'élaboration d'une approche et d'un cadre de planification de l'espace marin (PEM), en le reconnaissant comme un élément essentiel de la gestion intégrée des zones côtières.]
88. La Stratégie de 2005 a établi les espaces marins et côtiers comme figurant parmi les sept domaines d'action prioritaires, jugeant cette priorité comme essentielle pour la réalisation de progrès réels dans le développement durable de la Méditerranée. Les années qui ont suivi ont connu un certain nombre de développements subrégionaux, régionaux et mondiaux liés à cet objectif, incluant :
- **Une plus grande visibilité accordée aux problématiques marines dans le développement durable.** Rio+20 a accordé plus d'importance aux questions marines grâce à son chapitre sur les océans et les mers. De plus, il existe une reconnaissance croissante du rôle des aires marines dans le développement économique, comme l'illustre le concept d'économie bleue. À l'échelle méditerranéenne, la Déclaration d'Istanbul19 contient un engagement de la part des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, à savoir « faire de la Méditerranée un modèle de référence dans la mise en œuvre des activités relatives à la protection efficace du milieu marin et côtier ainsi que dans la participation au développement durable ».
 - [La Déclaration ministérielle de la COP23 engage les Parties contractantes à la Convention de Barcelone à intensifier les activités à tous les niveaux, à atteindre les objectifs de développement durable et à mettre à jour rapidement la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 afin de mettre en œuvre efficacement le Programme 2030 sur le développement durable et ses ODD au niveau régional, en cherchant à modifier les trajectoires actuelles non durables et à placer la région sur d'autres voies vers la durabilité et la résilience.]

- **La pertinence croissante de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et de la sensibilisation de la communauté mondiale et des Parties contractantes à l'importance de relier l'ODD 14 (La vie aquatique) aux autres ODD**, en particulier ceux qui ont des cibles liées aux océans. Tirer parti des liens entre l'objectif de développement durable 14 et d'autres objectifs pour la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable aide les gouvernements à s'ouvrir à de nouvelles opportunités concrètes pour assurer le développement durable à long terme de la mer³⁶. L'approche de la planification de l'espace marin peut être un exemple concret d'outil qui renforce concrètement les liens entre les ODD au niveau national et régional.]
- **Des instruments politiques régionaux plus puissants en vertu de la Convention de Barcelone**. L'adoption (2008) et l'entrée en vigueur (2011) du Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières de Méditerranée [y compris le cadre conceptuel 2023 pour la mise en œuvre de la planification de l'espace marin (PEM)] ont reconnu l'importance de l'approche de gestion intégrée pour le développement durable des zones côtières. De plus, depuis 2008, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone se sont engagées à appliquer l'approche basée sur l'écosystème – à travers la feuille de route pour l'application de l'Approche écosystémique – à la gestion des activités humaines, tout en permettant une utilisation durable des biens et des services maritimes, en vue d'atteindre ou de maintenir un bon état écologique de la mer Méditerranée et de ses régions côtières, leur protection et leur conservation, et de prévenir toute nouvelle détérioration.
- **Le développement de politiques subrégionales**. La Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » (MSFD) de l'Union Européenne (2008) et les critères et indicateurs associés sont devenus applicables aux États membres de l'Union Européenne. En outre, la planification de l'espace marin (PEM) est reconnue comme un outil important pour la planification intégrée²⁰. La stratégie [macrorégionale] de l'Union Européenne pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR) est également mise en œuvre à une échelle subrégionale, avec un pilier spécialement dédié à la Croissance Bleue.
- **Le lancement d'un processus régional en [depuis] 2008 pour la mise en place d'aires protégées dans les zones situées au-delà des juridictions nationales**, sur la base de propositions conjointes par les pays voisins pour l'inclusion dans la Liste des aires spécialement protégées d'intérêt méditerranéen.
- **La reconnaissance à l'échelle mondiale des aires marines méditerranéennes nécessitant une protection, y compris les zones sous juridiction nationale et les habitats en mer profonde**. La 12^{ème} réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en 2014 a énuméré 15 zones méditerranéennes remplissant les critères scientifiques pour constituer des aires marines d'importance biologique ou écologique, en raison des questions liées à la conservation ou à l'usage durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales. [La cible 3 de 30x30 du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF) visant à garantir et à permettre que, d'ici 2030, au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient effectivement conservées et gérées]

89. La prise de conscience croissante de la valeur économique de la haute mer et la nécessité d'une croissance bleue a favorisé un accroissement de l'exploration et de l'exploitation de ressources non biologiques en haute mer (par exemple : pétrole, gaz) et souligné le besoin d'une planification maritime intégrée forte pour soutenir le développement durable²². Ainsi, la Stratégie promeut le concept d'économie bleue au moyen de partenariats solides entre les secteurs maritimes et les autorités publiques concernant l'usage durable et équitable des aires et ressources marines. En outre, l'élan mondial derrière l'évaluation des vulnérabilités et des impacts du changement climatique et la fourniture d'une réponse efficace et efficiente a pris de l'ampleur au cours de cette dernière décennie, entraînant une inclusion et une intégration accrue du changement climatique dans de nombreux

³⁶ https://sdgs.un.org/sites/default/files/2022-05/ID_8_Leveraging_interlinkages.pdf

secteurs associés aux aires marines et côtières.

La stratégie pour les zones marines et côtières repose sur ~~deux~~ [trois] piliers :

- Renforcer la mise en œuvre et le respect [de la mise en œuvre et du suivi des exigences régionales et des cadres politiques] des Protocoles de la Convention de Barcelone [pour la gestion des zones côtières et marines] (orientation stratégique 1.1) ~~et d'autres initiatives et instruments politiques régionaux complétés par des approches nationales~~
- [Promouvoir une utilisation équilibrée et durable des ressources côtières et marines] (orientation stratégique 1.2)
~~Mettre en place et appliquer des mécanismes réglementaires, y compris la planification de l'espace maritime, afin de prévenir et contrôler les exploitations non durables des ressources en haute mer~~
- Promouvoir les réseaux des aires protégées [bien connectés] écologiquement [représentatives et efficaces des systèmes marins et côtiers] [et d'autres mesures de conservation efficaces par zone] au niveau national et méditerranéen et sensibiliser les parties prenantes à la valeur des services écosystémiques et aux implications de l'appauvrissement de la biodiversité [(orientation stratégique 1.3)]

90. Les actions nationales en vertu de l'orientation stratégique 1.1 incluent le renforcement de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles ~~additionnels~~, en s'intéressant ~~en particulier~~ au Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières, aux initiatives nationales de conservation côtière et à la feuille de route pour l'application de l'Approche écosystémique, ainsi qu'à la fourniture de protocoles ratifiés au moyen de politiques nationales et actions prioritaires renforcées. Ces processus, développés plus en détail dans l'orientation stratégique 6.4³ (objectif de gouvernance), seront soutenus par des feuilles de route régionales/subrégionales pour la fourniture de protocoles et la coordination renforcée, l'échange de bonnes pratiques, y compris le transfert de technologies et de connaissances locales. Des efforts conjoints seront entrepris pour les aires côtières et marines protégées de la mer Méditerranée, y compris les zones situées au-delà de la juridiction nationale, dans le cadre des efforts plus larges visant à mettre en œuvre le [Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (PASBIO Post-2020)]. Programme d'Action Stratégique pour la conservation de la diversité Biologique en région Méditerranéenne (PAS BIO). La cible de cette orientation stratégique consiste à conserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et sur la base des meilleures informations scientifiques disponibles, d'ici à 2020. Le soutien au Fonds d'affectation spéciale pour les aires marines protégées méditerranéennes est souligné comme étant une initiative phare.

Direction stratégique 1.1 : Renforcement de la mise en œuvre et du respect [de la mise en œuvre et du suivi des exigences régionales et des cadres politiques] des Protocoles de la Convention de Barcelone [pour la gestion des zones côtières et marines] et d'autres instruments et initiatives de politique régionale complétés par des approches nationales						
Actions	Responsables-Acteurs responsables	Période	Indicateurs	Autres indicateurs	Indicateurs du tableau de bord	ODD
A l'échelle nationale						
1.1.1. Renforcer la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles et d'autres instruments de politique régionale, [ainsi que des plans d'action nationaux connexes et] par une meilleure hiérarchisation et une gestion basée sur les résultats au travers des ministères disposant de portefeuilles et de budgets environnementaux et dotés d'organismes d'exécution.	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales, secteur privé, société civile	En cours [2035]	Nombre de ratifications et niveau de respect des obligations selon les rapports des Parties contractantes Pourcentage d'aires marines et côtières conservées Cible : d'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international, compte tenu des informations scientifiques disponibles les plus fiables³⁷	[Nombre d'instruments régionaux de réglementation et de politique élaborés/mis à jour et mis en œuvre pour lutter contre la pollution et la prévention et la réduction des déchets marins Nombre d'instruments régionaux de réglementation et de politique sur la biodiversité et la conservation des écosystèmes élaborés/mis à jour et mis en œuvre Nombre de nouvelles ratifications des protocoles à la Convention de Barcelone. Nombre d'actions visant à soutenir la mise en œuvre et l'application de la convention de Barcelone et de ses protocoles, y compris les capacités des institutions publiques	Ind 6 Nombre de ratifications et niveau de respect des obligations selon les rapports des Parties contractantes à la Convention de Barcelone	
1.1.2. Mettre en œuvre la feuille de route de l'approche écosystémique [mise à jour] pour parvenir à des écosystèmes marins sains et conserver la biodiversité marine	PNUE/PAM, les gouvernements nationaux	En cours [2035]	Indicateurs de l'approche écosystémique du PNUE/PAM	[Progrès vers la réalisation du bon état écologique/le maintien de la biodiversité et des clusters d'espèces non indigènes à des échelles		

³⁷ [Le tableau avec les objectifs finalisés sera soumis pour la prochaine réunion de la CMDD]

Direction stratégique 1.1 : Renforcement de la mise en œuvre et du respect [de la mise en œuvre et du suivi des exigences régionales et des cadres politiques] des Protocoles de la Convention de Barcelone [pour la gestion des zones côtières et marines] et d'autres instruments et initiatives de politique régionale complétés par des approches nationales						
Actions	Responsables Acteurs responsables	Période	Indicateurs	Autres indicateurs	Indicateurs du tableau de bord	ODD
				d'évaluation convenues d'un commun accord. Progrès vers la réalisation du bon état écologique/le maintien des clusters côtiers et hydrographiques à l'échelle d'évaluation convenue d'un commun accord. Le cadre de réglementation et de gouvernance de l'approche écosystémique a été examiné et mis à niveau pour renforcer les actions visant à atteindre et/ou à maintenir le bon état écologique]		
1.1.3. Traduire le Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières (si ratifié) et son Plan d'action dans les politiques nationales et renforcer sa mise en œuvre, [et mettre en œuvre la Décision IG.26/10 de la COP 23 sur la planification de l'espace marin (PEM)]	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales, avec le soutien du PNUE/PAM (CAR/PAP)	2016-2020 [2030]	Statut de la mise en œuvre des articles du Protocole [Nombre de pays ayant des stratégies nationales de GIZC % de côtes couvertes par des plans de gestion % d'aires marines couvertes par des plans]	[Nombre de stratégies et de politiques nationales d'atténuation et/ou d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe développées ou intégrées dans les stratégies nationales de GIZC et de PEM et les plans côtiers et en cours de mise en œuvre. Nombre de stratégies, plans et programmes de GIZC, intégrant la PEM et l'action pour le climat préparés et mis en œuvre]		

Direction stratégique 1.1 : Renforcement de la mise en œuvre et du respect [de la mise en œuvre et du suivi des exigences régionales et des cadres politiques] des Protocoles de la Convention de Barcelone [pour la gestion des zones côtières et marines] et d'autres instruments et initiatives de politique régionale complétés par des approches nationales						
Actions	Responsables-Acteurs responsables	Période	Indicateurs	Autres indicateurs	Indicateurs du tableau de bord	ODD
1.1.4. Soutenir les initiatives nationales de conservation des côtes et renforcer ou élaborer des lois nationales spécifiques pour la conservation [gestion] des zones côtières, en s'appuyant sur [notamment grâce à] des concepts comme les tutelles publiques.	Gouvernements nationaux	En cours [2030]	Nombre d'initiatives et d'instruments juridiques traitant spécifiquement de la conservation côtière	[Nombre de CAMP nationaux et transfrontaliers et d'autres projets de démonstration axés sur la mise en œuvre des dispositions du Protocole GLZC négociés, préparés et mis en œuvre.]		
1.1.5. Créer ou renforcer les nœuds de livraison pour les protocoles ratifiés en établissant des priorités nationales et en renforçant les politiques.	Gouvernements nationaux	2016-2020	Liste des nœuds de livraison par Partie contractante			
1.1.6. Mise en œuvre du Programme de travail régional pour les aires marines et côtières protégées en Méditerranée, y compris les aires au-delà des juridictions nationales, et ses feuilles de route connexes.	Institutions régionales, gouvernements nationaux	En cours	Progrès dans la mise en œuvre du Programme de travail régional pour les aires marines et côtières protégées en Méditerranée			
1.1.[6]7. Mettre en œuvre le [Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (PAS BIO Post-2020)], et ses plans d'action nationaux connexes. Programme d'Action Stratégique pour la conservation de la diversité Biologique en région Méditerranéenne (PAS BIO),	CAR/ASP en coopération avec les institutions régionales, les gouvernements nationaux, la société civile	En cours [2030]	Le statut de la mise en œuvre du PAS BIO [Post-2020] et de ses plans d'action nationaux connexes	[Nombre de politiques, stratégies, législations ou plans d'action nationaux nouveaux/mis à jour pour la mise en œuvre des instruments régionaux, y compris les actions de restauration Nombre de pays qui intègrent des approches communes pour intégrer la biodiversité dans les plans, politiques et processus de		

Direction stratégique 1.1 : Renforcement de la mise en œuvre et du respect [de la mise en œuvre et du suivi des exigences régionales et des cadres politiques] des Protocoles de la Convention de Barcelone [pour la gestion des zones côtières et marines] et d'autres instruments et initiatives de politique régionale complétés par des approches nationales						
Actions	Responsables Acteurs responsables	Période	Indicateurs	Autres indicateurs	Indicateurs du tableau de bord	ODD
				développement et sectoriels]		
A l'échelle régionale						
1.1.[7] 8. Améliorer la coordination régionale et subrégionale, échanger les bonnes pratiques y compris les transferts de technologies et les connaissances locales	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, PNUE/PAM	En cours [2035]	Nombre de réunions régionales sur la coordination régionale et sous-régionale sur les mers et les côtes Nombre de programmes d'échange de bonnes pratiques sur les mers et les côtes chaque année			
1.1.[8] 9. Élaborer et mettre en œuvre des [mesures et des feuilles de route ciblées] régionales et subrégionales, le cas échéant, pour la mise en œuvre de toutes les conventions de Barcelone et de ses protocoles en synergie avec d'autres instruments de politique régionale, le cas échéant.	Les institutions régionales, les gouvernants nationaux	2016-2020 [2030]	[Nombre de document(s) politique(s) et de plans régionaux adoptés par les organisations régionales compétentes, y compris les directives régionales pour des plans côtiers intelligents face au climat et les directives régionales pour une planification spatiale marine intelligente face au climat et inclusive de la biodiversité préparées Nombre de cibles claires et mesurables établies, avec des mesures spécifiques pour améliorer les cadres politiques visant à réduire les impacts sur la biodiversité]	[Nombre d'instruments régionaux de réglementation et de politique visant à soutenir l'utilisation durable des ressources côtières et marines élaborés/mis à jour et mis en œuvre. Nombre de documents et d'outils d'orientation régionaux, y compris des recommandations et des normes, visant à soutenir l'utilisation durable des ressources côtières et marines, élaborés et mis en œuvre.]		

Direction stratégique 1.1 : Renforcement de la mise en œuvre et du respect [de la mise en œuvre et du suivi des exigences régionales et des cadres politiques] des Protocoles de la Convention de Barcelone [pour la gestion des zones côtières et marines] et d'autres instruments et initiatives de politique régionale complétés par des approches nationales						
Actions	Responsables-Acteurs responsables	Période	Indicateurs	Autres indicateurs	Indicateurs du tableau de bord	ODD
			Nombre de feuilles de route en place et état de leur mise en œuvre			
Initiative phare						
1.1 [9] 40 [Atteindre les cibles AMP/AMCE de 30x30] Soutenir le fonds régional d'affectation spéciale pour les aires marines protégées méditerranéennes.	CAR/ASP Parties Contractantes Partenaires]	[2035]		[% de la mer Méditerranée sous mesures de protection]	[Ind 7 : Couverture des aires protégées par rapport aux eaux territoriales marines]	[Indicateur 14.5.1]
[1.1.[10] 41. Journée de la côte : des actions inspirantes pour protéger nos côtes]	CAR/PAP Parties Contractantes Partenaires]	[2035]	[Nombre d'événements annuels organisés]	[Nombre d'événements organisés pour accroître la visibilité du PAM et soutenir le renouvellement de l'engagement envers la Convention de Barcelone.]		

[Afin de résoudre les problèmes résultant de l'exploitation non durable des ressources côtières et marines vivantes et non vivantes, la Stratégie appelle à une utilisation durable et équitable des ressources marines et côtières. Un plaidoyer régional en faveur d'une planification spatiale marine intégrée, basée sur les principes de l'approche écosystémique, soutiendra la mise en œuvre de l'Orientation stratégique 1.2.]: Promouvoir une utilisation équilibrée et durable des ressources côtières et marines]

Mettre en place et appliquer des mécanismes réglementaires, y compris la planification de l'espace maritime, afin de prévenir et contrôler les exploitations non durables des ressources en haute mer

Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Indicateurs du tableau de bord]	[ODD]
À l'échelle nationale						
1.2.1. Promouvoir et soutenir le concept d'économie bleue au moyen d'un partenariat solide entre les secteurs maritimes et les autorités publiques en ce qui concerne l'utilisation durable et équitable des aires et ressources marines , [comme le préconise la Décision IG.26/10 de la COP 23 sur la planification de l'espace marin (PEM)]	Gouvernements nationaux, institutions régionales, PNUE-PAM	En cours [2035]	Pourcentage de la contribution des activités maritimes au produit national brut Moyens de subsistance et économies côtières (élément de l'indice de santé des océans ²³) [Nombre de partenariats formalisés entre les secteurs maritimes et les autorités publiques]	[Nombre de mécanismes et d'organes de gouvernance sectoriels et intersectoriels établis et opérationnels au niveau national.]		
1.2.2. S'assurer que les instruments réglementaires, y compris l'évaluation environnementale stratégique et l'évaluation de l'impact environnemental, les lignes directrices du développement national et les critères d'appel d'offres pour l'exploration et l'extraction soient mis en place de manière efficace et, le cas échéant, amender les cadres réglementaires nationaux.	Gouvernements nationaux, institutions régionales	2016-2019 [2035]	État de la capacité réglementaire pour l'exploitation [des ressources côtières et marines] en haute mer	[Nombre de directives et d'outils techniques sur la pollution marine et la prévention/réduction des déchets marins et le développement commercial circulaire élaborés et mis en œuvre Nombre de produits d'évaluation, d'analyses, de scénarios et de rapports sur l'état du milieu marin et côtier méditerranéen, y compris les aspects socio-économiques, préparés et publiés.]		
1.2.3. Appliquer les mesures législatives et politiques pertinentes pour contrôler l'exploitation en haute mer conformément aux exigences nationales et régionales, y compris	Gouvernements nationaux, institutions régionales, secteur privé	En cours [2035]	Part des projets d'exploitation en haute mer sur lesquels s'exercent les contrôles réglementaires			

[Afin de résoudre les problèmes résultant de l'exploitation non durable des ressources côtières et marines vivantes et non vivantes, la Stratégie appelle à une utilisation durable et équitable des ressources marines et côtières. Un plaidoyer régional en faveur d'une planification spatiale marine intégrée, basée sur les principes de l'approche écosystémique, soutiendra la mise en œuvre de l'Orientation stratégique 1.2. 1.2. Promouvoir une utilisation équilibrée et durable des ressources côtières et marines]

Mettre en place et appliquer des mécanismes réglementaires, y compris la planification de l'espace maritime, afin de prévenir et contrôler les exploitations non durables des ressources en haute mer

Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Indicateurs du tableau de bord]	[ODD]
les régimes de responsabilité.						
1.2.4. Traduire le Protocole « offshore » (si ratifié) et son Plan d'action dans les politiques nationales et approfondir davantage leur mise en œuvre.	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales, avec le soutien du PNUE/PAM (REMPEC)	En cours [2035]	Pourcentage des objectifs atteints en vertu du Plan d'action « offshore » méditerranéen (cible : 100 % des objectifs atteints d'ici à 2024) [Nombre de Points focaux offshore nationaux désignés.]			
1.2.5. Protéger la pêche méditerranéenne en s'assurant que tous les stocks de pêche sont pêchés de manière efficace et durable.	Gouvernements nationaux, institutions régionales	2016-2020 [2026-2030]	État de conservation des stocks de poissons commerciaux en Méditerranée Cible : d'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir	[Nombre d'instruments régionaux de réglementation et de politique visant à soutenir l'utilisation durable des ressources côtières et marines élaborés/mis à jour et mis en œuvre.]	[Indicateur 8 Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable]	[Indicateur 4.1 Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable]

[Afin de résoudre les problèmes résultant de l'exploitation non durable des ressources côtières et marines vivantes et non vivantes, la Stratégie appelle à une utilisation durable et équitable des ressources marines et côtières. Un plaidoyer régional en faveur d'une planification spatiale marine intégrée, basée sur les principes de l'approche écosystémique, soutiendra la mise en œuvre de l'Orientation stratégique 1.2. [Promouvoir une utilisation équilibrée et durable des ressources côtières et marines]

Mettre en place et appliquer des mécanismes réglementaires, y compris la planification de l'espace maritime, afin de prévenir et contrôler les exploitations non durables des ressources en haute mer

Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Indicateurs du tableau de bord]	[ODD]
			un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques ³⁸			
À l'échelle régionale						
1.2.6. Préparer un programme régional d'évaluation et de contrôle de l'exploration et de l'exploitation des ressources [biologiques et] non biologiques en haute mer. sur la base de l'approche de planification de l'espace maritime, y compris les normes d'exploitation en haute mer compatibles avec un bon état écologique.	Institutions régionales, secteur privé, avec le soutien du PNUE/PAM	2016-2020	Statut du programme régional sur les opportunités d'évaluation et de contrôle de l'exploration et de l'exploitation des ressources non biologiques en haute mer			
[1.2.7. Promouvoir la mise en œuvre de la planification de l'espace marin, y compris le renforcement des capacités et l'échange des meilleures pratiques aux niveaux régional et sous-régional]	[PNUE/PAM]		Nombre de pays utilisant la planification spatiale marine d'ici à 2020 [2030] et d'ici à 2025 [2035] [Nombre de formations régionales et nationales organisées sur la planification de l'espace marin] [Fonctionnement et utilisation de			

³⁸ Le tableau avec les objectifs finalisés sera soumis pour la prochaine réunion de la CMDD

[Afin de résoudre les problèmes résultant de l'exploitation non durable des ressources côtières et marines vivantes et non vivantes, la Stratégie appelle à une utilisation durable et équitable des ressources marines et côtières. Un plaidoyer régional en faveur d'une planification spatiale marine intégrée, basée sur les principes de l'approche écosystémique, soutiendra la mise en œuvre de l'Orientation stratégique 1.2. [Promouvoir une utilisation équilibrée et durable des ressources côtières et marines]

Mettre en place et appliquer des mécanismes réglementaires, y compris la planification de l'espace maritime, afin de prévenir et contrôler les exploitations non durables des ressources en haute mer

Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Indicateurs du tableau de bord]	[ODD]
			la plateforme de planification de l'espace marin]			
1.2.7 Mettre en place un processus pour renforcer l'échange de bonnes pratiques sur les approches de contrôle	PNUE/PAM et autres institutions régionales, secteur privé	2020-2025	Statut du processus d'échange de bonnes pratiques			
[1.2.8 Plateforme de résilience côtière, y compris le recueil régional des mesures d'adaptation pour les secteurs côtier et marin]	[PNUE/PAM]		[Existence de la plateforme en ligne méditerranéenne avec des mesures d'adaptation côtières et de bonnes pratiques pour renforcer la résilience]			
[1.2.9 Élaborer et mettre en œuvre un suivi, soutenu par l'intelligence artificielle, pour évaluer la surexploitation/perte des ressources naturelles, en particulier l'eau, les forêts, l'espace, le sable, etc.]			[Proportion de bassins fluviaux avec une utilisation durable de l'eau, où les prélèvements d'eau sont inférieurs ou égaux au taux de recharge naturel (ratio ≤ 1) Part de l'approvisionnement total en eau dans les bassins soumis à des contraintes provenant de sources d'eau non conventionnelles % d'occupation des terres % de changement des zones de construction dans les zones côtières de faible altitude (LECZ)			

[Afin de résoudre les problèmes résultant de l'exploitation non durable des ressources côtières et marines vivantes et non vivantes, la Stratégie appelle à une utilisation durable et équitable des ressources marines et côtières. Un plaidoyer régional en faveur d'une planification spatiale marine intégrée, basée sur les principes de l'approche écosystémique, soutiendra la mise en œuvre de l'Orientation stratégique 1.2. [: Promouvoir une utilisation équilibrée et durable des ressources côtières et marines]						
Mettre en place et appliquer des mécanismes réglementaires, y compris la planification de l'espace maritime, afin de prévenir et contrôler les exploitations non durables des ressources en haute mer						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Indicateurs du tableau de bord]	[ODD]
			% de changement dans les zones couvertes par les forêts]			

91. L'orientation stratégique 1.3 se concentre sur la promotion des réseaux d'aires [marines et côtières] écologiquement protégées au niveau national et méditerranéen, ainsi que sur la sensibilisation des parties prenantes à la valeur des services écosystémiques et aux implications de l'appauvrissement de la biodiversité. Les pressions sur les zones protégées créées par une couverture spatiale, des processus de planification et de gestion insuffisants nécessitent, au niveau national, des programmes qui renforcent la protection de la biodiversité et la gestion réelle de ces zones. Les mécanismes juridiques ou financiers accompagnent les actions de sensibilisation à la valeur économique, sociale et environnementale des services écosystémiques. La promotion des processus de mise en réseau nationaux et régionaux vise à réunir les directeurs et les gestionnaires pour renforcer les synergies de leurs actions. Au niveau régional, la Stratégie soutient la poursuite du réseautage, ainsi que la promotion de la nouvelle initiative « Liste verte » convenue entre les comités nationaux de l'UICN et cette dernière pour évaluer l'efficacité et l'efficience des organismes de gestion des parcs créés lors du Congrès mondial des parcs de l'UICN [et elle lance l'initiative phare sur la promotion de la protection et de la conservation des herbiers marins/posidonies en tant qu'écosystème crucial]

Orientation stratégique 1.3: Promouvoir les réseaux des aires protégées [bien connectés] écologiquement [représentatives et efficaces des syst zone] au niveau national et méditerranéen et sensibiliser les parties prenantes à la valeur des services écosystémiques et aux implications de l'ap				
[Actions]	[Acteurs responsables]	[Période]	[Indicateurs]	[Autres inc]
A l'échelle nationale				
1.3.1. [Promouvoir des systèmes bien connectés, écologiquement représentatifs et efficaces des aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone au niveau national] Promouvoir les activités de réseautage au niveau national pour les zones écologiquement protégées ayant un statut de protection similaire et différent	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	2016-2019-[2030]	Nombre d'initiatives de réseautage au niveau national pour les zones écologiquement protégées	[Nombre d'aires prot de conservation effic gestion élaborés et m des AMP rapportées]
1.3.2 Établir des programmes pour sensibiliser les parties prenantes locales à la valeur économique, sociale et environnementale des services écosystémiques et aux implications de l'appauvrissement de la biodiversité pour leur vie quotidienne.	Gouvernements nationaux, autorités locales, communautés rurales, société civile	2016-2020-[2030]	Nombre de programmes mis en place pour sensibiliser les parties prenantes locales à la valeur économique, sociale et environnementale des services écosystémiques et aux implications de l'appauvrissement de la biodiversité	
1.3.3. Mettre en place des mécanismes financiers (fonds nationaux, paiement des services écosystémiques, compensations) pour soutenir les politiques assurant la fourniture de services environnementaux et sociaux.	Gouvernements nationaux, autorités locales	En cours [2026-2035]	État des mécanismes financiers visant à soutenir les politiques assurant la fourniture de services environnementaux et sociaux	
A l'échelle régionale				
1.3.4. Promouvoir un réseau régional de gestionnaires de zones écologiquement protégées, en s'appuyant sur l'expérience des initiatives existantes	Institutions régionales	2016-2020	État d'avancement du projet visant à promouvoir un réseau régional de gestionnaires de zones écologiquement protégées	
Initiative phare				
1.3.5 Promouvoir la « liste verte » (Congrès mondial des parcs de l'UICN) dans les États riverains afin d'évaluer l'efficacité et l'efficience des organismes de gestion des parcs créés.	Comités nationaux UICN-Med et UICN	2026-2035		
[1.3.6.Promouvoir la protection et la conservation des herbiers marins/posidonies en tant qu'écosystème crucial]	[CAR/ASP]	[2026-2035]	[% d'herbiers sous-marins/posidonies protégés et conservés]	

Objectif 2 : Promouvoir la gestion des ressources, la production alimentaire et la sécurité alimentaire grâce à des formes durables de développement rural³⁹

92. Les zones rurales méditerranéennes sont relativement diversifiées en raison de leur histoire, leur culture, leurs conditions naturelles, la densité de leur population, leurs établissements humains, leurs structures économiques et leurs ressources humaines. Elles demandent donc des interventions politiques différentes, mais elles partagent un potentiel d'établissement de nouvelles bases de développement économique et social²⁴.
93. En abordant l'usage des ressources naturelles dans les zones rurales, une attention particulière doit être accordée à la protection des écosystèmes terrestres, qui fournissent des biens et services essentiels au développement humain. Ces services vont de la nourriture à l'eau en passant par les plantes médicinales, les combustibles, le bois et les matériaux de construction. Le maintien du bon état et de la santé de ces écosystèmes est ainsi fondamental à la fois pour la conservation de la biodiversité et le bien-être humain.
94. Les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique – conservation de la diversité biologique, utilisation durable de ses éléments, partage équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques – reflètent l'importance de ce domaine. [Le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal de 2022 soutient la réalisation des objectifs de développement durable et s'appuie sur les plans stratégiques précédents de la Convention, définit une voie ambitieuse pour atteindre la vision mondiale d'un monde vivant en harmonie avec la nature d'ici 2050. Parmi les éléments clés du Cadre figurent 4 objectifs pour 2050 et 23 cibles pour 2030.] ~~Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique fixe 5 objectifs stratégiques et 20 cibles à atteindre d'ici à 2025.~~ Cette démarche vise non seulement à garantir la conservation de toutes les composantes de la diversité biologique, mais aussi à aborder des aspects socio-économiques essentiels, tels que la réduction de la pauvreté, l'agriculture durable, l'aquaculture et la foresterie, les besoins des femmes, les communautés locales, les connaissances traditionnelles, la participation du public.
95. [Bien que la tendance à la baisse de la population rurale et de l'agriculture se ralentisse généralement, il existe des différences importantes entre les régions méditerranéennes. Par exemple, 14 % des terres sont propices à la production agricole dans la région méditerranéenne, avec des moyennes de 34,4 % pour les pays méditerranéens du nord de l'UE et de seulement 5 % pour les pays des rives sud et est (Nori, 2018). Dans les pays du nord de la Méditerranée, la tendance à un déclin historique de la vie rurale est une réalité de longue date. La revitalisation des zones rurales encouragée par le deuxième pilier de la politique agricole commune de l'Union Européenne, la promotion du patrimoine naturel et culturel dans les campagnes, la résistance des petites exploitations agricoles et le maintien de l'agriculture sur des bases territoriales n'ont pas pu inverser cette tendance à la baisse des populations rurales. Par exemple, entre 1961 et 2016, la population rurale a diminué de moitié en Espagne, passant de 42 % à 20 %, de 30 % à 20 % en France, de 44 % à 21 % en Grèce et de 40 % à moins de 30 % en Italie (FAO, 2018).]⁴⁰

Les pays méditerranéens du Nord ont connu un abandon des terres agricoles et des pâturages et les campagnes de reboisement ont été efficaces, tandis que dans les pays méditerranéens du Sud et de l'Est les pressions sur les écosystèmes demeurent importantes, en particulier dans les pays nord-africains en raison de la forte pression démographique sur les ressources foncières et en eau, l'étalement urbain, la surexploitation des forêts et le surpâturage²⁶. En outre, les processus de désertification sont exacerbés par le changement climatique, entraînant une aridité et des événements extrêmes (longues périodes de sécheresse, inondations catastrophiques des terres et du bétail, longues vagues de froid), ayant d'importantes retombées sur les agriculteurs. Dans ce contexte, la coopération alimentaire au sein des pays méditerranéens est aussi un point clé pour ce qui concerne la situation des pays du Sud et de l'Est et les complémentarités existantes entre le Nord et le Sud.

³⁹ Cette session sera mise à jour pour la prochaine réunion de la CMDD

⁴⁰ Etat de l'environnement et du développement en Méditerranée 2020

96. Le secteur agroalimentaire méditerranéen consomme une part importante des ressources rurales et constitue l'un des principaux facteurs de dégradation de l'environnement du fait de processus tels que la désertification des sols peu productifs et la pollution provenant de l'agriculture. Simultanément, ce secteur est un acteur clé dans la conservation du paysage agricole méditerranéen et l'apport de moyens de subsistance et d'emplois. La gestion durable des ressources naturelles, du développement rural, de la production et de la sécurité alimentaires sont des aspects interdépendants qui assurent le bien-être des communautés rurales et fournissent des intrants significatifs aux industries en aval, depuis le traitement des produits alimentaires jusqu'au tourisme.
97. Tout autour des espaces ruraux méditerranéens, la production et la sécurité alimentaires sont d'une importance capitale. En raison de l'importance des petites et moyennes exploitations dans les zones rurales des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée et de leur mobilisation de la main-d'œuvre familiale, les exploitations familiales contribuent à la sécurité alimentaire des ménages agricoles et des communautés locales, tout en fournissant les marchés locaux. En outre, la solidarité familiale et intergénérationnelle prévalant dans les foyers agricoles contribue à la lutte contre l'insécurité alimentaire et à la vulnérabilité sociale des populations rurales. Toutefois, l'accès aux terres est de plus en plus ouvert aux capitaux et investissements étrangers sans tenir compte des effets sur les sociétés agricoles et rurales locales. Les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée sont également vulnérables aux variations internationales des prix en raison de leur dépendance aux importations de céréales. Ce contexte rend sensible les questions liées à la sécurité agricole et alimentaire.
98. De plus, étant donné que les impacts du changement climatique se traduiront par la dégradation des ressources en eau agricole et la perte de sols fertiles, assurer la sécurité alimentaire et la vitalité rurale en adaptant l'agriculture au changement climatique est aussi une nécessité. En effet, les petits agriculteurs seront directement affectés par ces impacts, ce qui représente un risque en termes de stabilité des espaces ruraux. Cette perspective rend nécessaire des stratégies et des services d'adaptation pour les zones agricoles et rurales, ainsi qu'un soutien public et privé à ces adaptations, la promotion de pratiques agroenvironnementales, des méthodes agricoles alternatives, la diversification des cultures, le contrôle et la limitation de l'usage d'organismes génétiquement modifiés et la conservation de l'eau et des sols, tout en limitant la consommation de telles ressources naturelles.
99. La Stratégie souligne le besoin de respect des obligations des mesures réglementaires nationales avec les engagements internationaux et régionaux visant à promouvoir l'utilisation, la gestion et la conservation durables des ressources naturelles et des écosystèmes (orientation stratégique 2.1). ~~Elle prévoit une gestion efficace et participative des espaces protégés et une exploitation des ressources naturelles renouvelables pour un développement régulé dans les zones rurales, y compris par le biais de l'évaluation de l'impact environnement (EIE), de l'évaluation environnementale stratégique (EES) et des processus de délivrance de permis.~~ La Stratégie vise à traiter le développement rural durable limité par l'usage non durable des ressources naturelles et des biens et services écosystémiques, en particulier l'énergie, la nourriture et l'eau, en améliorant l'efficacité. [Une meilleure gestion des forêts passe par l'égalité, tant au niveau national que régional, tandis que les approches et les plans de dessalement de l'eau et de réutilisation des ressources naturelles sont inclus. Les initiatives phares du Nexus Eau-Énergie-Alimentation-Écosystèmes (WEFE) dans le continuum Méditerranéen Source-Mer et l'Initiative Forêt Méditerranéenne soutiendront concrètement ces approches.] La Stratégie recommande des réformes institutionnelles et juridiques pour favoriser des programmes de coopération pour l'eau dans l'ensemble des secteurs et de manière transfrontalière. La Stratégie suggère aussi l'adoption de politiques, de mesures et d'instruments réglementaires pour une exploitation durable des ressources non renouvelables et la restauration post-extraction connexe. La cible de cette orientation stratégique est de prendre des mesures urgentes et significatives pour réduire la dégradation et la fragmentation des habitats naturels, stopper la perte de biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction, ainsi que prendre d'autres mesures si besoin d'ici à 2030.^[41] T

⁴¹ Les objectifs seront mis à jour pour la prochaine réunion de la CMDD

Orientation stratégique 2.1 : Promouvoir l'utilisation [circulaire/régénérative], la gestion et la conservation [de la biodiversité et des ressources naturelles durables [dans la région méditerranéenne]					[Inf 10 Aide publique au développement et dépenses publiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes]	[Indicateur 15.a.1]
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Indicateurs du tableau de bord]	[ODD]
A l'échelle nationale						
2.1.1. S'assurer que les mesures réglementaires soient mises en place pour conserver [restaurer] la biodiversité et les services écosystémiques conformément aux engagements internationaux et régionaux.	Gouvernements nationaux, société civile	En cours [2026-2035]	État des mesures réglementaires mises en place pour conserver [restaurer] la biodiversité et les services écosystémiques conformément aux engagements internationaux et régionaux Cible : prendre des mesures urgentes et significatives pour réduire la dégradation et la fragmentation des habitats naturels, stopper la perte de biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction, ainsi que prendre d'autres mesures si besoin d'ici à 2030 ⁴²	[Nombre de politiques, stratégies, législations ou plans d'action nationaux nouveaux/mis à jour pour la mise en œuvre des instruments régionaux, y compris les actions de restauration]		
2.1.2. S'assurer que [toutes les aires marines et côtières protégées (AMCP) ont des plans de gestion adaptative adoptés, mis en œuvre efficacement et révisés périodiquement]	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales, société civile	[2026-2035] En cours	Part des [AMCP ayant des plans de gestion adaptative adoptés, mis en œuvre efficacement et révisés périodiquement] aires protégées ayant des	[Nombre de mesures et d'actions développées et/ou mises en œuvre sur la conservation, la restauration et le suivi de la biodiversité]		

⁴² Le tableau avec les objectifs finalisés sera soumis pour la prochaine réunion de la CMDD

Orientation stratégique 2.1 : Promouvoir l'utilisation [circulaire/régénérative], la gestion et la conservation [de la biodiversité et des ressources naturelles durables [dans la région méditerranéenne]]					[Inf 10 Aide publique au développement et dépenses publiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes]	[Indicateur 15.a.1]
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Indicateurs du tableau de bord]	[ODD]
que les processus de gestion sont en place pour les aires protégées.			processus de gestion en place	mises en œuvre, y compris sur la gestion et le suivi des AMP/ASPIM		
2.1.3. Veiller à ce que l'évaluation de l'impact environnemental, l'évaluation environnementale stratégique et les processus d'octroi de permis soient en place pour réglementer le développement dans les espaces ruraux, ainsi que la surveillance et la gestion adaptative des interventions.	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales, société civile, secteur privé	[2026-2035] En cours	Part des Parties contractantes disposant de processus d'octroi de permis en place pour réglementer le développement dans les espaces ruraux			
2.1.4. Mettre en place des stratégies multisectorielles de gestion des ressources pour assurer que les ressources naturelles renouvelables soient extraites de manière à ne pas menacer l'utilisation future des ressources et sans dépasser leur rendement durable maximum.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	[2026-2035] En cours	Indice d'efficacité de l'eau Pourcentage d'eau utilisée dans les pratiques durables de gestion de l'eau pour l'agriculture Nombre de bassins versants disposant de programmes intégrés de gestion des ressources en eau		[Ind 12 : Niveau de stress hydrique : prélèvement d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles] [Ind 13 : Prélèvement d'eau par habitant en 2019]	[Ind 6.4.2]

Orientation stratégique 2.1 : Promouvoir l'utilisation [circulaire/régénérative], la gestion et la conservation [de la biodiversité et des ressources naturelles durables [dans la région méditerranéenne]					[Inf 10 Aide publique au développement et dépenses publiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes]	[Indicateur 15.a.1]
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Indicateurs du tableau de bord]	[ODD]
			Part des forêts méditerranéennes bénéficiant d'une gestion durable			
2.1.5. Atteindre un équilibre durable entre la production alimentaire, l'utilisation d'eau et l'utilisation d'énergie, au moyen de l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'énergie et de l'eau, de la promotion de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, ainsi qu'au moyen de l'introduction de réformes institutionnelles et juridiques.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	[2026-2035] En cours	Efficacité de l'utilisation de l'eau (domestique, industrielle, agricole) Efficacité de la consommation d'énergie Part d'énergie renouvelable utilisée dans la fourniture d'eau et des services d'assainissement Pourcentage d'eaux usées traitées par pays (la cible est de 90 % d'ici 2025/2030) Pourcentage d'eaux usées réutilisées par pays		[Ind 14 : Proportion de la population (en %) utilisant un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité] [Ind 15 : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité]	[Indicateur 6.1.1] [Indicateur 6.2.1]
2.1.6. Élaborer des modèles socio-économiques pour les choix stratégiques nationaux en matière d'allocation de l'eau entre l'agriculture,	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile Secteur privé	[2026-2035] En cours	Efficacité économique par secteur pour l'utilisation de l'eau		[Ind 12 : Niveau de stress hydrique : prélèvement d'eau douce en proportion des ressources en eau]	[Indicateur 6.4.2]

Orientation stratégique 2.1 : Promouvoir l'utilisation [circulaire/régénérative], la gestion et la conservation [de la biodiversité et des ressources naturelles durables [dans la région méditerranéenne]					[Inf 10 Aide publique au développement et dépenses publiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes]	[Indicateur 15.a.1]
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Indicateurs du tableau de bord]	[ODD]
l'industrie, le tourisme et les utilisations domestiques, en tenant compte des aspects environnementaux et sociaux, ainsi que des besoins de développement économique.					douce disponibles] [Ind 13 : Prélèvement d'eau par habitant en 2019]	
2.1.7. Faire en sorte que l'extraction et la gestion des ressources non renouvelables soient réalisées de manière à minimiser les impacts environnementaux et que les systèmes octroyant les permis incluent la restauration post-extraction.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	[2026 - 2035] En cours	Part des Parties contractantes mettant en œuvre les systèmes d'octroi de permis concernant les secteurs de l'extraction			
2.1.8. Développer des plans d'action pour la restauration des sols à la suite d'activités extractives.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	[2026 - 2035] En cours	État [Nombre] de plans d'action			
[2.1.9. Sécuriser, dans un contexte de changement climatique, l'approvisionnement en eau en envisageant	[Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé]		[Type d'indicateur à confirmer]			

Orientation stratégique 2.1 : Promouvoir l'utilisation [circulaire/régénérative], la gestion et la conservation [de la biodiversité et des ressources naturelles durables [dans la région méditerranéenne]]					[Inf 10 Aide publique au développement et dépenses publiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes]	[Indicateur 15.a.1]
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Indicateurs du tableau de bord]	[ODD]
le développement de ressources non conventionnelles telles que la réutilisation et le prélèvement par dessalement ainsi que la promotion de la sobriété dans les usages conventionnels de l'eau]						
[2.1.10 Veiller à ce que les forêts soient gérées de manière durable pour permettre aux gestionnaires de bénéficier des biens et services (culturels, réglementaires, d'approvisionnement) qu'ils fournissent, y compris la considération sociale (acceptation) de l'évolution des peuplements forestiers en raison du changement climatique]	[Gouvernements nationaux, autorités locales,]	[2035]	[Nombre ou % de nouvelles espèces dans les peuplements forestiers en raison du changement climatique Nombre ou % d'espèces originales disparaissant dans les peuplements forestiers en raison du changement climatique Niveau de considération sociale de ces changements (acceptation, résignation, refus)] Évolution de la			

Orientation stratégique 2.1 : Promouvoir l'utilisation [circulaire/régénérative], la gestion et la conservation [de la biodiversité et des ressources naturelles durables [dans la région méditerranéenne]]					[Inf 10 Aide publique au développement et dépenses publiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes]	[Indicateur 15.a.1]
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Indicateurs du tableau de bord]	[ODD]
			zone biogéographique de l'olivier			
[2.1.11 Développer des plans/stratégies nationaux pour sécuriser les moyens et mieux prévenir les incendies mais aussi le dépérissement et la désertification du bassin méditerranéen]	[Gouvernements nationaux, autorités locales,]	[2026 - 2035]	[Nombre de plans nationaux de gestion des incendies de forêt Nombre de stratégies nationales de gestion des incendies de forêt Évolution de la zone de désertification]			
A l'échelle régionale						
2.1.12. Développer ou renforcer les programmes [et réseaux] transfrontaliers de coopération sur l'eau	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	[2026 - 2035] En cours	Participation des [Nombre de] pays [participant] aux processus transfrontaliers de gestion intégrée des ressources en eau			
[2.1.13. Renforcer les plans régionaux de réutilisation et de dessalement en les rendant plus durables, en particulier en ce qui concerne les rejets de saumures et les émissions de CO2 et les sources d'énergie renouvelables pour la production de dessalement]	[Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, secteur privé]	[2026 - 2035]	[Quantité d'exutoires de saumure pour les usines de dessalement côtières (m3/jour) (estimé) Quantité d'émission de CO2 ou de consommation d'énergie pour le secteur du dessalement (Teg CO2/m3/jour) ou (KW/h/m3) Quantité d'eaux			

Orientation stratégique 2.1 : Promouvoir l'utilisation [circulaire/régénérative], la gestion et la conservation [de la biodiversité et des ressources naturelles durables [dans la région méditerranéenne]					[Inf 10 Aide publique au développement et dépenses publiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes]	[Indicateur 15.a.1]
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Indicateurs du tableau de bord]	[ODD]
			usées éliminées pour les usines d'eaux usées côtières (m3/jour)]			
2.1.14 Harmoniser un système de suivi et un programme d'évaluation pour une gestion plus durable des forêts	[Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales]	2026-2035	Nombre de systèmes de suivi pour la gestion des forêts Nombre de programmes d'évaluation pour la gestion des forêts			
[Initiative phare]						
[2.1.15 Initiative forestière méditerranéenne]	[PNUE, Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile]	[2026-2035]	[Nombre de pays et d'autorités et entités nationales, régionales et infranationales qui intègrent, avec le soutien du PNUE, de la FAO et de l'UNDRR, des approches fondées sur la biodiversité et les écosystèmes dans les plans, politiques et processus de développement et sectoriels pour la gestion durable et/ou la restauration des forêts Augmentation de la part du territoire faisant l'objet d'une amélioration de la conservation			

Orientation stratégique 2.1 : Promouvoir l'utilisation [circulaire/régénérative], la gestion et la conservation [de la biodiversité et des ressources naturelles durables [dans la région méditerranéenne]]					[Inf 10 Aide publique au développement et dépenses publiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes]	[Indicateur 15.a.1]
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Indicateurs du tableau de bord]	[ODD]
			et de la restauration des écosystèmes. Nombre d'acteurs nationaux, infranationaux et du secteur privé qui adoptent des stratégies et des politiques d'atténuation et/ou d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe liées à la protection et à la gestion durable des forêts.]			
[2.1.16 : Stratégie pour le Nexus Eau-Énergie-Alimentation-Écosystèmes (WEFE) dans le continuum Méditerranéen de la source à la mer]	[MEDProgramme UpM PRIMA, Partenariat mondial pour l'eau, institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile]	[2026-2035]	[Type d'indicateur à confirmer]		[Ind 12 : Niveau de stress hydrique : prélèvement d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles] [Ind 13 : Prélèvement d'eau par habitant en 2019]	[Indicateur 6.4.2]

100. La Stratégie vise à promouvoir la conservation et l'utilisation de variétés de plantes indigènes ou traditionnelles et des races d'animaux domestiques, tout en valorisant les connaissances et pratiques traditionnelles dans les décisions de gestion rurales (orientation stratégique 2.2). Elle prévoit la mise en place de banques de semences et de fonds de connaissances et encourage une collaboration

régionale. Elle promeut la valorisation des savoirs traditionnels et des variétés locales, soulignant l'importance de leur intégration dans l'éducation et la formation pour les pratiques agricoles rurales.

Orientation stratégique 2.2 : Promouvoir la conservation et l'utilisation de variétés de plantes indigènes ou traditionnelles et des races d'animaux dans les décisions de gestion rurale				
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	
A l'échelle nationale				
2.2.1. Créer des banques nationales de semences et des fonds de connaissances des variétés de plantes indigènes et traditionnelles et des races d'animaux domestiques.	Gouvernements nationaux, autorités locales, associations et coopératives agricoles, société civile, universités, secteur privé	2016-2025 [2030]	Nombre de banques de semences et de fonds de connaissances en place	
2.2.2. Soutenir l'intégration des connaissances traditionnelles dans l'éducation et la formation en direction des pratiques rurales et agricoles au niveau national.	Gouvernements nationaux, société civile, universités, secteur privé	En cours [2026-2035]	Part des cours de formation agricoles qui incluent des connaissances traditionnelles	
2.2.3. Promouvoir la valorisation des connaissances traditionnelles dans les programmes de financement du développement rural.	Gouvernements nationaux, organismes donateurs	[2026-2035] En cours	Nombre de programmes de développement rural comportant un soutien aux pratiques traditionnelles	
A l'échelle régionale				
2.2.5. Créer des collaborations régionales entre les banques de semences et les fonds de connaissances sur le pourtour méditerranéen.	Institutions régionales, société civile	[2026-2035] 2016-2025	Nombre de banques de semences opérant dans la région	

101. La stratégie aborde les conséquences sociales et environnementales créées par les inégalités affectant les populations rurales, en particulier les femmes et les jeunes, en développant les compétences et les opportunités grâce à des programmes de développement rural participatifs qui prennent en compte les connaissances, les compétences et l'artisanat traditionnels afin d'ajouter de la valeur aux territoires ruraux et aux atouts culturels locaux. L'orientation stratégique 2.[344] promeut le développement rural inclusif et durable, en mettant l'accent sur l'éradication de la pauvreté. Au niveau national, les mesures politiques et les arrangements fiscaux devraient encourager la multifonctionnalité rurale, en associant le tourisme et l'agriculture, au profit de l'autonomisation des femmes et de l'emploi des jeunes. De telles actions devraient également conduire à un accès équitable et durable aux services locaux de base pour les communautés rurales. Une action régionale se concentre sur les partenariats et les réseaux internationaux pour renforcer les capacités dans la promotion des connaissances, des compétences et de l'artisanat traditionnels, ainsi que la mise en place de programmes de développement des capacités pour les communautés locales.

Orientation stratégique 2.[34]: Promouvoir le développement rural inclusif et durable, en mettant l'accent sur l'éradication de la pauvreté, l'accès équitable et durable aux services de base locaux pour les communautés rurales				
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Ar]
A l'échelle nationale				
2.3.1. Élaborer des programmes participatifs de développement rural pour encourager le développement économique durable des communautés rurales vulnérables, particulièrement au bénéfice des femmes et des jeunes, prenant également en compte la vulnérabilité de telles communautés face aux dangers naturels et provoqués par l'homme, reconnaissant la multifonctionnalité des zones rurales.	Gouvernements nationaux	En cours [2026-2035]	Nombre de programmes de développement rural comportant des considérations de durabilité, y compris en ce qui concerne les femmes et les jeunes Nombre d'emplois ruraux créés dans les PME pour les jeunes et les femmes Taux de pauvreté rurale par pays (avec les femmes et les jeunes déclarés séparément)	
2.3.2. Développer des programmes de formation et des activités économiques pour encourager le retour aux compétences, à l'artisanat et aux techniques traditionnelles, afin de protéger et préserver la culture locale ainsi que pour établir des activités économiques au niveau local.	Gouvernements nationaux	2016-2020 [2030]	Nombre de participants aux programmes de formation et entreprises mises en place	
2.3.3 Préparer des plans d'action pour soutenir le développement du tourisme rural qui atténuera la saturation des villes côtières et la surcharge du littoral en complexes hôteliers, stimulera l'utilisation de produits locaux et générera des opportunités d'emploi à l'échelle locale.	Gouvernements nationaux	[2030] En cours	Nombre de plans d'action préparés pour soutenir le développement du tourisme rural	
A l'échelle régionale				
2.3.4. Développer des partenariats et des réseaux internationaux [régionaux et sous-régionaux] pour renforcer les capacités dans la promotion des connaissances, compétences et techniques traditionnelles, en créant des programmes de développement des capacités pour les communautés locales.	Institutions régionales	[2026-2035] 2016-2020	Nombre de partenariats [et projets] internationaux [régionaux et sous-régionaux] établis pour renforcer les capacités dans la promotion des connaissances, compétences et techniques traditionnelles, en créant des programmes de développement des capacités pour les communautés locales	

102. Afin d'assurer l'accès équitable des petits producteurs et des producteurs locaux aux canaux de distribution et aux marchés, y compris le marché du tourisme (orientation stratégique 2.[4] ~~5~~), les programmes nationaux soutenant les technologies agro-écologiques et biologiques ajouteront de la valeur aux actifs, produits et processus locaux. Ce résultat peut être obtenu par le recours aux produits et processus innovants, programmes de coopération, instruments du marché, plans de commercialisation, et programme de labellisation. La Stratégie se focalise sur la valeur ajoutée de l'agriculture biologique, labellisée et de conservation, tout en contrôlant et en limitant l'usage d'organismes génétiquement modifiés. Du côté de la demande, des campagnes de sensibilisation seront développées afin d'informer les consommateurs sur les bénéfices économiques locaux

Orientation stratégique 2.[4]5 : Assurer l'accès des producteurs locaux aux canaux de distribution et aux marchés, y compris le marché du tourisme				
Actions	Responsables (Acteurs responsables)	Période	Indicateurs	
A l'échelle nationale				
2.4.1. Entreprendre des actions pour améliorer l'accès des petits producteurs aux marchés, y compris le marché du tourisme, par le recours aux produits et processus innovants, programmes de coopération, instruments du marché, plans de commercialisation et programme de labellisation.	Gouvernements nationaux, autorités locales, coopératives locales	2016-2020 [2030]	Nombre de pays ayant entrepris de telles actions pour améliorer l'accès des petits producteurs aux marchés	
2.4.2. Entreprendre des initiatives pour davantage sensibiliser aux bienfaits environnementaux, économiques et sociaux de la consommation des produits locaux, y compris dans le secteur du tourisme.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, coopératives locales	2016-2020 [2030]	Nombre de pays ayant lancé des initiatives pour davantage sensibiliser aux bienfaits environnementaux, économiques et sociaux de la consommation des produits locaux	
2.4.3. Développer et renforcer l'agriculture basée sur des technologies agro-écologiques et biologiques, notamment l'agriculture biologique, labellisée et les agricultures de conservation, en contrôlant et limitant l'usage d'organismes génétiquement modifiés, avec un soutien particulier aux petits agriculteurs.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, communautés rurales, coopératives locales, secteur privé	[2026-2035] En cours	Nombre de pays entreprenant de telles actions nationales	

Objectif 3 : Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables

103. Bien que touchée par la crise économique, l'urbanisation de la population méditerranéenne continue à un rythme rapide, en particulier sur les rives Sud. Deux personnes sur trois vivent déjà dans les espaces urbains des pays méditerranéens, ce qui correspond à un pourcentage plus élevé que la moyenne mondiale.

[La population des États riverains de la mer Méditerranée s'élevait à environ 512 millions de personnes en 2018 (ONU DAES, 2019), représentant 6,7 % de la population mondiale. Alors que la population se stabilise dans le nord depuis 1980, la population dans le sud et l'est du bassin a plus que doublé au cours de la même période (passant de 153 millions en 1980 à 314 millions en 2018) et devrait augmenter de 182 millions d'habitants supplémentaires d'ici 2050. Environ 70 % de la population méditerranéenne vit dans des zones urbaines. La population urbaine a continué d'augmenter dans toute la région au cours de la dernière décennie, plus de la moitié de la population vivant dans des zones urbaines en 2017 dans tous les pays, à l'exception de l'Égypte (57 % de la population rurale) et de la Bosnie-Herzégovine (52 %).¹⁴³ D'ici 2050, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains prévoit que la population urbaine atteindra environ 170 millions d'habitants dans les pays de la rive Nord (140 millions en 2005) et dépassera 300 millions d'habitants au Sud et à l'Est (151 millions en 2005). De sérieuses difficultés s'ensuivront ; par exemple, d'ici 2030, quelque 42 millions de logements supplémentaires seront nécessaires, principalement dans les villes²⁸. En outre, [Nonobstant], la plupart des villes méditerranéennes, en particulier celles situées sur les côtes, ne sont pas gérées de façon durable, en ce sens que leur empreinte écologique est encore trop importante, notamment pour ce qui concerne la capacité de charge de ces côtes. Parallèlement, le potentiel des villes en tant que moteurs d'un changement économique et social innovant et durable n'est pas suffisamment reconnu.

104. Les villes côtières méditerranéennes sont insuffisamment résilientes dans leur capacité à faire face aux risques et dangers d'origine naturelle ou humaine [y compris le changement climatique]. De plus, elles sont très fortement dépendantes énergétiquement et la part des énergies renouvelables utilisées ainsi que leur capacité productive en terme d'énergie renouvelable, d'agriculture urbaine et de recyclage sont sous-exploitées. La production de déchets dans la région a grandement augmenté durant la dernière décennie, principalement en raison de la pression démographique et de la consommation accrue. La gestion des déchets nécessite des améliorations significatives : tandis que trois-quarts des déchets sont collectés, la plus grande partie est déposée dans des décharges à ciel ouvert, entraînant des impacts négatifs sur la santé et l'environnement. Moins de 10 % des déchets collectés dans la Région Méditerranée ont été recyclés en 2014²⁹. De plus, la participation des habitants dans la prise de décision concernant les questions urbaines demeure faible dans de nombreuses municipalités [/gouvernements infranationaux et locaux] demeure faible, et il en va de même pour le niveau d'accès aux services urbains.

105. Les perspectives de croissance urbaine dans les villes méditerranéennes tendent vers une exacerbation des défis actuels : consommation foncière excessive ; accélération de la dégradation du patrimoine culturel bâti ; pollution des nappes phréatiques ; gestion des déchets inefficace [et non traitement des déchets] ; pollution atmosphérique et bruit ; et leurs effets cumulatifs sur l'environnement et la santé des populations. Dans ce contexte, si des actions et initiatives visant à corriger les aspects négatifs des déséquilibres territoriaux, environnementaux, économiques et sociaux induits par les villes ne sont pas mises à exécution, les sociétés et les écosystèmes méditerranéens pourraient en subir de graves conséquences dans l'avenir, particulièrement s'il y a combinaison avec les impacts négatifs attendus des changements et de la variabilité climatiques. Ces changements sont susceptibles d'affecter le plus fortement les zones côtières de la Méditerranée, où la majorité de la population vit dans des villes, [et en particulier au sein des zones couvertes par la Comptabilité des terres et des écosystèmes (LEAC) qui sont exposées aux inondations côtières].

106. Des politiques rationnelles en faveur de la cohésion sociale et territoriale dans les espaces ruraux, qui sont abordées sous l'Objectif 2, sont également nécessaires pour assurer le développement urbain durable. La durabilité urbaine est liée à la sécurité alimentaire et à des formes durables de développement rural : de mauvaises conditions en milieu rural ont une incidence sociale et politique profonde sur les villes, étant donné que les espaces urbains sont largement peuplés par des migrants ruraux.

⁴³ Etat de l'environnement et du développement en Méditerranée 2020

107. Les villes sont primordiales pour le développement durable en Méditerranée. Elles constituent le moteur du développement économique, de l'innovation et de la créativité : l'Agenda des villes respectueuses de l'environnement constitue un exemple du potentiel des zones urbaines pour contribuer à la durabilité. Pour ces raisons, une nouvelle approche durable et créative de la planification et de la gestion des agglomérations urbaines méditerranéennes, offrant des solutions durables sur le long terme et s'inspirant des aspirations et compréhensions communes au sein des parties prenantes clés, constitue le meilleur espoir pour le futur des villes méditerranéennes.
108. Les trames urbaines vertes et bleues ont une multitude de fonctions environnementales et socioculturelles positives pour la ville : l'atténuation des pressions environnementales, une amélioration de l'esthétique, la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain, l'atténuation des inondations et la fourniture de services écosystémiques urbains directs et indirects. Les trames urbaines vertes et bleues ou les infrastructures vertes et bleues constituent des réseaux de systèmes écologiques naturels et ouvragés fournissant un éventail de services afin d'accroître la résilience des systèmes urbains. Tandis que le simple ajout d'une trame verte n'aurait qu'un effet mineur sur la durabilité générale de la ville et un parc prévu dans une zone inaccessible ne satisferait pas les besoins des citoyens, tout en exigeant de nombreuses ressources pour sa gestion, le même parc pourrait acquérir plus de valeur si ses éventuels services écosystémiques généraux (y compris la gestion de l'eau) sont pris en compte. Plusieurs des meilleures pratiques de gestion peuvent s'appliquer aux villes méditerranéennes. En outre, les projets de renouvellement urbain et les nouveaux établissements urbains peuvent aussi être planifiés et conçus sur la base des meilleures pratiques de gestion liées aux infrastructures multifonctionnelles vertes et bleues. Cela contribuera à la transition vers des environnements plus résilients aux conditions changeantes futures³⁰.
109. La Stratégie aborde les pressions sur l'environnement causées par l'étalement urbain, résultant parfois du développement touristique, en particulier dans les zones côtières (orientation stratégique 3.1). Les solutions proposées incluent le renforcement du développement de villes de petite et moyenne tailles en tant que points focaux pour le développement régional durable, ainsi que la surveillance et le contrôle de l'urbanisation et de l'étalement côtiers. La Stratégie souligne le besoin de réglementations et d'instruments puissants pour la planification territoriale et le tourisme. En outre, elle appelle à la promotion des infrastructures bleues et vertes, d'espaces publics ouverts sûrs et verts qui fourniront des services écosystémiques urbains contribuant à une meilleure résilience face au changement et à la variabilité climatiques. Cette action nécessite l'utilisation de systèmes de planification territoriale, le renforcement des capacités et l'échange des meilleures pratiques au niveau national, ainsi que la préparation de lignes directrices régionales pour la planification d'infrastructures multifonctionnelles vertes et bleues dans les pays méditerranéens. Une initiative phare recommande de promouvoir et de mettre en œuvre le Prix « Ville respectueuse de l'environnement », comme cela a été demandé [par la décision IG.22/19] par les parties contractantes à la Convention de Barcelone [(COP19 Athènes Grèce, 9-12 février 2016)] (COP18, Déclaration d'Istanbul, décembre 2013). [complétée par l'initiative phare Réseau méditerranéen des villes zéro émission nette.]

Orientation stratégique 3.1 : Appliquer des processus de planification territoriale holistiques et intégrés et autres instruments pertinents, aménager et améliorer la cohésion économique, sociale et territoriale et réduire les pressions sur l'environnement				
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	
A l'échelle nationale				
3.1.1. Utiliser des systèmes de planification territoriale [et des instruments de gestion des terres pour l'aménagement urbain/côtier durable afin d'assurer et] pour assurer un développement équilibré des espaces urbains, incorporant des mesures pour la fourniture d'infrastructures et, si nécessaire, la réduction de l'appropriation des terres, ainsi que la fourniture d'infrastructures urbaines multifonctionnelles vertes et bleues, fournissant des services écosystémiques également importants pour l'adaptation au changement climatique.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités de planification	2016-2025 [2030]	Nombre de pays utilisant des systèmes de planification spatiale pour le développement urbain côtier	
3.1.2. Veiller à ce que des instruments juridiquement contraignants pour le développement touristique soient en place pour les zones souffrant des pressions touristiques, de l'expansion immobilière et de la détérioration du littoral connexes.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités de planification	2016-2025 [2030]	Des stratégies juridiquement contraignantes pour le développement touristique [durable] sont en place	
3.1.3. Renforcer les villes de tailles petite et moyenne en tant que points focaux pour le développement régional, ce qui réduira la pression humaine sur les agglomérations urbaines, y compris en assurant des liaisons de transport appropriées depuis les principaux centres urbains vers les agglomérations de tailles petite et moyenne.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités de planification, société civile	[2030] 2016-2020	Évolutions démographiques par pays dans les établissements urbains de grande, moyenne et petite tailles	
3.1.4. Promouvoir la protection, rehausser la qualité et créer de nouveaux espaces publics ouverts sûrs, ombragés et verts, faisant partie d'un réseau d'infrastructures vertes.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités de planification, société civile	[2026-2035] En cours	Nombre de pays et de grandes villes disposant d'initiatives visant à améliorer les espaces publics ouverts Espaces publics urbains ouverts par habitant (m ² par habitant)	
A l'échelle régionale				
3.1.6. Surveiller l'urbanisation littorale et les empiètements à l'échelle régionale et épauler les autorités nationales et locales par un soutien dans leurs opérations de surveillance.	Institutions régionales et internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, autorités de planification	[2026-2035] 2016-2020	État des projets de surveillance de l'urbanisation littorale et des empiètements à l'échelle régionale et des projets de soutien aux autorités nationales et locales Nombre de projets de renforcement des capacités et d'assistance technique concernant la surveillance de l'urbanisation littorale et des empiètements à l'échelle régionale [Modification de la couverture terrestre – utilisation de l'indicateur IMAP 25]	

3.1.6. Mettre en place un processus régional pour renforcer les capacités et échanger les bonnes pratiques sur l'amélioration du respect des obligations relatives aux règles de planification territoriale.	Institutions régionales et internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	2016-2020 [2030]	État de [Nombre de pays participant au] processus régional, [projets/partenariats régionaux et sous-régionaux pour] renforcer les capacités et échanger les bonnes pratiques sur l'amélioration du respect des obligations relatives aux règles de planification territoriale	
3.1.7. Mettre en place un processus pour préparer des lignes directrices régionales pour la planification d'infrastructures multifonctionnelles [basées sur la nature] vertes et bleues et fournir des opportunités d'échange de meilleures pratiques de gestion urbaine connexes.	Institutions régionales et internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	[2026-2035] 2016-2020	[Lignes directrices régionales pour la planification de solutions multifonctionnelles basées sur la nature pour les infrastructures vertes et bleues] Infrastructures bleues et vertes (m ² par nombre d'habitants) Surfaces perméables (m ² par nombre d'habitants)	
3.1.8. Identifier les « points chauds » de la biodiversité urbaine dans les pays méditerranéens et échanger les expériences relatives à leur protection.	Institutions internationales et régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, autorités de planification, société civile	2016-2020 [2030]	Nombre de pays ayant identifié des « points chauds » de biodiversité urbaine	
Initiative phare				
3.1.9. Promouvoir [Mettre en œuvre] le Prix « Ville respectueuse de l'environnement » approuvé par la COP18 (Déclaration d'Istanbul, décembre 2013)	PNUE/PAM [MedCités]	[2026-2035] En cours	Mise en œuvre du Prix « Ville respectueuse de l'environnement » [Nombre d'éditions mises en œuvre avec succès] Nombre de villes soumettant une demande	
[3.1.10 Réseau méditerranée des Zero Net Cities]	[PNUE/PAM MedCités]	[2026-2035]	[Nombre de villes méditerranéennes participant activement au Réseau]	

110. La Stratégie promeut la participation des populations urbaines à la planification et aux prises de décisions comme moyen pour soutenir une planification urbaine durable (orientation stratégique 3.2). À cet égard, il est essentiel d'assurer les flux d'informations et de renforcer les capacités de participation conformément à la Déclaration de Nauplie : Promouvoir la démocratie territoriale dans l'aménagement du territoire (2014)⁴⁴. À l'échelle nationale, des mécanismes participatifs seront établis et des régimes de gouvernance mis en place afin de permettre aux juridictions urbaines de réglementer, enregistrer et gérer le foncier dans un cadre fondé sur les droits. En outre, les mesures d'aménagement soutiendront le développement de modèles urbains intégrant au sein du tissu urbain les établissements informels au moyen d'un aménagement territorial avant-gardiste. Les réseaux régionaux de villes seront développés ou renforcés et un ensemble d'outils urbains durables pour la Méditerranée (initiative phare) sera développé en coopération avec ces réseaux. Cette initiative permettra d'assurer que les villes méditerranéennes sont des villes planifiées pour être inclusives, sûres, résilientes et durables. Une cible associée à cette orientation stratégique consiste à renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays d'ici à 2030.^[44]

Orientation stratégique 3.2 : Encourager l'urbanisation inclusive et renforcer les capacités de planification et de gestion intégrée des établissements humains						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
A l'échelle nationale						
3.2.1. Renforcer la gouvernance urbaine par l'établissement de mécanismes de communication et de participation pour rehausser l'implication et l'engagement des parties prenantes urbaines dans la prise de décision.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités de planification, société civile, secteur privé	[2026-2035]	Nombre de pays disposant de tels mécanismes de communication et de participation inscrits dans la législation sur la planification Cible : d'ici à 2030 renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays			
3.2.2. Améliorer les établissements humains informels dans les villes et anticiper les taux probables de croissance urbaine par une planification territoriale	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités de planification, société civile	[2026-2035]	Nombre de pays disposant de processus d'intégration des établissements informels [% de la population] vivant dans des implantations sauvages Taux de pauvreté		[Ind 18a : Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats]	[Indicateur 11.1]

⁴⁴ Les objectifs seront mis à jour pour la prochaine réunion de la CMDD

Orientation stratégique 3.2 : Encourager l'urbanisation inclusive et renforcer les capacités de planification et de gestion intégrée des établissements humains						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
plus équilibrée et la fourniture de logements décentes et abordables			urbaine			
3.2.3. Mettre en place des régimes de gouvernance permettant aux juridictions urbaines de réglementer, enregistrer et gérer le foncier au sein d'un cadre fondé sur les droits.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités de planification, société civile	[2026-2035] À partir de 2016	Nombre de pays ayant une législation nationale prévoyant un libre accès au littoral			
A l'échelle régionale						
3.2.4. Élaborer ou renforcer les programmes de travail régionaux en réseaux et les partenariats [et les projets régionaux/sous-régionaux] entre les villes et à l'échelle de la ville-région sur le pourtour méditerranéen pour promouvoir l'échange des connaissances et le renforcement des capacités sur les villes durables.	Institutions régionales et internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	[2026-2035] À partir de 2016	Nombre de programmes de partenariats de réseaux [et de projets régionaux/sous-régionaux] dans le domaine des villes durables Statut des sites déclarés « Patrimoine mondial » par l'UNESCO dans les pays méditerranéens		[Ind 19 : État des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO]	
Initiative phare						

Orientation stratégique 3.2 : Encourager l'urbanisation inclusive et renforcer les capacités de planification et de gestion intégrée des établissements humains						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
3.2.5. Créer un ensemble d'outils urbains durables pour la Méditerranée, en vue de planifier des villes qui fonctionneront pour tous et afin de les rendre inclusives, sûres, résilientes et durables.	Institutions régionales et internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, autorités de planification, société civile, secteur privé	2016-2020 [2026-2035]	Élaboration et mise en œuvre d'un ensemble d'outils urbains durables pour la Méditerranée			

111. La Stratégie se concentre sur la protection et la restauration des centres urbains historiques, comme moyen de retenir la population et l'activité économique, pour renverser la tendance de leur détérioration et de leur marginalisation, sur la base d'incitations fiscales et de planifications (orientation stratégique 3.3). Elle se focalise aussi sur la création d'opportunités pour le renforcement du caractère distinctif local, à la fois dans la planification et le développement de projet, afin de renforcer l'attractivité locale. Cette approche reconnaît que le maintien des spécificités territoriales peut favoriser le développement économique et un avantage concurrentiel. La Stratégie recommande le développement ou le renforcement des réseaux de villes historiques, impliquant les acteurs économiques, y compris le secteur du tourisme et celui représentant les industries traditionnelles. En outre, une fourniture adéquate en logements sociaux associée à des incitations fiscales et la réhabilitation des centres historiques pourrait renforcer l'attractivité des centres historiques par rapport aux extensions urbaines périphériques. Au niveau régional, la mise en réseau des centres historiques et leur connexion avec des activités économiques sont présentées comme un moyen d'assurer la viabilité.

Orientation stratégique 3.3 : Promouvoir la protection et la réhabilitation des zones urbaines historiques						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
A l'échelle nationale						
3.3.1. Utiliser des formes de réhabilitation intégrées et durables des centres urbains historiques, en tirant parti des bonnes pratiques pour maintenir la population dans les centres historiques.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités de planification, société civile, secteur privé	2016-2020 [2030]	Mouvements des populations entre les zones urbaines nouvelles et anciennes, par agglomération			
3.3.2. Mettre en place des incitatifs fiscaux et de planification pour utiliser et réhabiliter les centres urbains	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités de planification	2016-2020 [2030]	Nombre de pays utilisant des incitatifs fiscaux et de planification pour utiliser et réhabiliter les centres urbains historiques			

Orientation stratégique 3.3 : Promouvoir la protection et la réhabilitation des zones urbaines historiques						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
historiques.						
3.3.3. Créer des opportunités pour renforcer le caractère distinctif local, à la fois dans la planification et le développement de projets, afin de renforcer l'attractivité locale en tant qu'outil pour le développement économique et le renforcement de l'avantage concurrentiel.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités de planification	[2026-2035] En cours	Outils créés			
3.3.4. Fournir des logements sociaux adéquats, associés à des avantages fiscaux et à la réhabilitation des centres historiques, pour renforcer l'attractivité du centre historique par rapport aux extensions urbaines périphériques.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités de planification	[2026-2035] En cours	Projets de réhabilitation des centres historiques			
A l'échelle régionale						
3.3.5. Elaborer ou renforcer les réseaux existants de villes historiques en Méditerranée, impliquant les acteurs économiques, y compris le secteur du tourisme et celui représentant les industries traditionnelles.	Institutions internationales et régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, autorités de planification, société civile, secteur privé	2016-2020 [2030]	Couverture des [Nombre de] villes historiques méditerranéennes dans les réseaux internationaux			

112. La production et la gestion des déchets demeurent une préoccupation majeure dans de nombreuses régions urbaines de la Méditerranée (orientation stratégique 3.4). La stratégie promeut des actions nationales pour mettre en œuvre des solutions innovantes dans la gestion des déchets, conformément à la hiérarchie dans ce domaine : prévention, réduction, réutilisation, tri, recyclage,

récupération, et, comme solution de dernier recours, élimination. Il est également crucial de [promouvoir des modes de consommation durables parmi les citoyens et] de mettre en place des programmes de changement des comportements qui conduiront à une réduction des volumes de déchets, tout en développant des cadres réglementaires et financiers pour soutenir la gestion durable des déchets. À l'échelle régionale, une évaluation de l'efficacité des solutions de hautes et de basses technologies (initiative phare), y compris, mais sans s'y limiter, les mesures économiques et de sensibilisation ayant été mises en œuvre, sera réalisée afin de favoriser leur utilisation plus large dans les efforts de réduction des déchets. Enfin, la Stratégie inclut aussi une action régionale pour le développement d'une base de données sur les déchets générés et traités et les flux de matières connexes. La cible associée à cette orientation stratégique consiste à réduire la génération de déchets de manière significative au moyen de la prévention, de la réduction, du recyclage et de la réutilisation d'ici à 2030⁴⁵.

Orientation stratégique 3.4 : Promouvoir la [production, l'utilisation de produits durables et la] gestion efficace des déchets dans le contexte d'une économie plus circulaire, [ainsi que la promotion de modes de consommation durables parmi les citoyens]						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
A l'échelle nationale						
3.4.1. Mettre en œuvre des solutions innovantes, intégrées et durables [dans la production, l'utilisation de produits durables et la gestion efficace] de gestion des déchets, conformément à la hiérarchie [dans l'analyse du cycle de vie, la responsabilité élargie des producteurs et] dans la gestion des déchets : prévention, réduction, réutilisation, tri, recyclage, récupération, élimination.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	[2026-2035] En cours	Pourcentage de déchets traités par type de traitement Déchets générés par type et par pays Cible : d'ici à 2030, réduire de manière significative la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation		[Ind 20 : Déchets générés et traités par type de déchets et type de traitement]	
3.4.2. Élaborer des programmes visant à encourager et éduquer les communautés locales à changer leur comportement vis-à-vis de [l'utilisation de produits et] des déchets, [et sensibiliser aux modes de consommation]	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	[2026-2035] En cours	Déchets municipaux générés		[Ind 20 : Déchets générés et traités par type de déchets et type de traitement]	
3.4.3. Élaborer des cadres réglementaires et financiers pour la [production et la] gestion durables des déchets.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	[2026-2035] En cours	Statut des cadres réglementaires et financiers		[Ind 20 : Déchets générés et traités par type de déchets et type de traitement]	
A l'échelle régionale						

⁴⁵ Le tableau avec les objectifs finalisés sera soumis pour la prochaine réunion de la CMDD

Orientation stratégique 3.4 : Promouvoir la [production, l'utilisation de produits durables et la] gestion efficace des déchets dans le contexte d'une économie plus circulaire, [ainsi que la promotion de modes de consommation durables parmi les citoyens]						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
3.4.4. Développer une base de données robuste sur les déchets générés et traités et les flux de matières connexes.	Organisations régionales, gouvernements nationaux	2016-2020 [2030]	Création et mise à jour de la base de données			
Initiative phare						
3.4.5. Entreprendre des évaluations régionales, ainsi que des échanges de connaissances, des solutions à hautes et basses technologies mis en œuvre avec succès en vue d'atteindre [une production durable et] une [prévention/]réduction des déchets.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile, secteur privé	[2026-2035] À partir de 2018	État de l'initiative d'évaluation Déchets générés par type et par pays		[Ind 20 : Déchets générés et traités par type de déchets et type de traitement]	

113. De nombreuses villes méditerranéennes ont augmenté leur dépendance par rapport aux véhicules privés, une augmentation aggravée par l'étalement urbain, avec pour conséquences la pollution, les encombrements, des coûts économiques et sociaux élevés et l'occupation des sols aux fins de gestion du trafic et du stationnement. La Stratégie appelle, dans son orientation stratégique 3.5, à réduire la dépendance vis-à-vis des véhicules privés, en développant des systèmes de transports publics intégrés et efficaces entre les villes côtières et les régions qui leur correspondent. Elle recommande aussi d'anticiper les futurs besoins de déplacement, auxquels les modes de transports collectifs répondront, accompagnés par des instruments économiques et réglementaires, tout en augmentant la connectivité virtuelle. A l'échelle régionale, un cadre durable de transport et de mobilité sera développé pour les pays méditerranéens.

Orientation stratégique 3.5 : Promouvoir des modèles d'aménagement du territoire urbain et des options technologiques qui réduisent la demande de transport, [améliorent la qualité de l'air urbain et] stimulent la mobilité durable et l'accessibilité dans les zones urbaines						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
A l'échelle nationale						
3.5.1. [Repenser l'offre de transport en promouvant des alternatives aux voitures individuelles,] mettre en place des dispositions d'aménagement du territoire qui réduisent le besoin de mobilité privée individuelle, [et	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités d'urbanisme, société civile, secteur privé	[2026-2035] En cours	Nombre de pays disposant de telles mesures de planification qui réduisent le besoin de mobilité privée individuelle			

Orientation stratégique 3.5 : Promouvoir des modèles d'aménagement du territoire urbain et des options technologiques qui réduisent la demande de transport, [améliorent la qualité de l'air urbain et] stimulent la mobilité durable et l'accessibilité dans les zones urbaines						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
[améliorer la qualité de l'air urbain]						
3.5.2. Réduire les embouteillages urbains et la pollution au moyen d'instruments économiques et réglementaires faisant la promotion des systèmes de transports collectifs peu polluants au niveau local urbain, des transports maritimes publics (voies bleues), des réseaux multimodaux et des transports de marchandises plus durables.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités d'urbanisme, société civile, secteur privé	[2026-2035] À partir de 2018 2016-2020	Nombre de villes côtières disposant de systèmes intégrés de transports publics Pourcentage de la population urbaine utilisant les transports publics Nombre de véhicules privés par habitant urbain			
3.5.3. Augmenter la connectivité virtuelle au moins pour les services de base afin de réduire le besoin de se déplacer.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités d'urbanisme, société civile, secteur privé	[2026-2035] À partir de 2018 2016-2020				
À l'échelle régionale						
3.5.4. Développer un cadre méditerranéen durable de transport et de mobilité, prenant en considération les objectifs de la politique des transports de l'Union Européenne et d'autres initiatives régionales pertinentes, y compris les lignes directrices pour des villes compactes, afin de minimiser les coûts de fourniture des transports et services [et d'améliorer la qualité de l'air urbain.]	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	[2026-2035] À partir de 2018 2016-2020	Statut du cadre méditerranéen durable de transport et de mobilité			

114. La stratégie promeut la construction de bâtiments verts, y compris la mise à niveau des constructions existantes, [les matériaux de construction alternatifs, le remodelage des modèles d'organisation du logement] afin de contribuer à la réduction de l'empreinte écologique de l'environnement bâti (orientation stratégique 3.6). Au niveau national, différents instruments doivent être mis en place afin de construire des bâtiments verts et mettre à niveau les bâtiments existants (par

exemple, accords juridiques et institutionnels, stratégies, programmes de soutien, programmes de formation et normes). Au niveau régional, la Stratégie se focalise sur le développement de normes, certificats et cadres de qualité régionaux afin d'encourager la construction de bâtiments verts adaptés au climat méditerranéen. Ces standards régionaux fourniront des orientations aux efforts nationaux afin d'encourager des constructions vertes adaptées aux environnements locaux.

Orientation stratégique 3.6 : Promouvoir la construction de bâtiments verts [d'infrastructures vertes et améliorer l'efficacité énergétique] afin de contribuer à la réduction de l'empreinte écologique de l'environnement bâti						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
A l'échelle nationale						
3.6.1. Mettre en place des montages, stratégies, schémas, programmes de formation et normes institutionnelles et réglementaires afin de construire des bâtiments verts, et mettre à niveau les constructions existantes [et améliorer l'efficacité énergétique]	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé, associations professionnelles (architectes, ingénieurs civils)	A partir de 2016 [2030]	Nombre de pays disposant de normes de construction verte			
[3.6.2 Assurer des transitions vertes pour les villes en termes d'utilisation de matériaux de construction alternatifs, de remodelage des modèles d'organisation du logement en ce qui concerne les solutions fondées sur la nature et d'amélioration de l'efficacité énergétique]		[2026-2035]	[Nombre de solutions fondées sur la nature mises en œuvre par pays pour s'adapter (soit) aux inondations fluviales, aux vagues de chaleur urbaines, aux ondes de tempête marines] [Nombre de plans de mobilité nationaux (ou au niveau de la ville) offrant des alternatives aux voitures individuelles]			
A l'échelle régionale						
3.6.3. Élaborer des normes, certificats et cadres de qualité régionaux [sous-régionaux] afin d'encourager la construction de bâtiments verts [et à efficacité énergétique améliorée] adaptés au climat méditerranéen.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé, associations professionnelles	[2026-2035] 2016-2020	État des normes, certificats et cadres de qualité régionaux [sous-régionaux] pour les bâtiments verts			

115. Les zones urbaines, en particulier celles situées sur le littoral sont vulnérables aux catastrophes naturelles et causées par l'homme et aux changements à grande échelle, y compris le changement climatique. L'orientation stratégique 3.7 se focalise sur le renforcement de la résilience urbaine face à ces risques naturels et provoqués par l'homme, y compris le changement climatique. En plus des actions régionales liées à la préparation aux urgences, la Stratégie souligne également un certain nombre d'actions requises par les villes en ce qui concerne la résilience. Au niveau national, l'adaptation au changement climatique est abordée par la mise en œuvre de programmes augmentant la résilience urbaine. Les lignes directrices nationales pour la planification d'infrastructures vertes et bleues seront préparées et soutiendront aussi les plans d'adaptation au changement climatique au niveau urbain. La troisième action nationale inclut la préparation et la mise en œuvre de plans d'action pour améliorer la résilience urbaine face aux risques naturels et provoqués par l'homme, y compris au moyen de solutions naturelles, de développement rationnel et de la sensibilisation. La quatrième action nationale se focalise sur la réalisation d'une série de mesures intégrées pour soutenir la productivité des villes en termes de production d'énergie, de compostage et d'agriculture urbaine et périurbaine, y compris au moyen de la reconnaissance de telles activités dans l'utilisation des sols et les activités économiques, en s'assurant que les garanties de santé publique soient en place. Au niveau régional, la Stratégie appelle à un inventaire des autorités locales qui, dans la région, travaillent à élaborer des mécanismes de réponse aux risques naturels.

Orientation stratégique 3.7 : Renforcer la résilience urbaine afin de réduire la vulnérabilité quant aux risques naturels et provoqués par l'homme, y compris le changement climatique						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
A l'échelle nationale						
3.7.1. Veiller à ce que les plans d'aménagement urbain soient soumis à la prise en compte du changement climatique.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités d'urbanisme, société civile, secteur privé	[2026-2035] En cours	Nombre de pays qui ont mis en vigueur des dispositions légales pour la prise en compte du changement climatique dans les plans d'aménagement			
3.7.2. Élaborer des lignes directrices nationales pour la planification d'infrastructures vertes et bleues, faisant référence aux risques naturels et ceux provoqués par l'homme, y compris le changement climatique.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités d'urbanisme, secteur privé, société civile	[2026-2035] En cours	Nombre de pays dotés de lignes directrices nationales sur la réduction des risques pour ce qui concerne la planification d'infrastructures vertes et bleues			
3.7.3. Préparer et appliquer des plans d'action visant à améliorer la résilience urbaine face aux risques naturels et ceux provoqués par l'homme, y compris par des solutions naturelles, un développement rationnel et la sensibilisation.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités d'urbanisme, société civile	[2026-2035] En cours	Nombre de pays disposant de plans d'action pour améliorer la résilience urbaine face aux risques naturels et provoqués par l'homme – sur la base d'approches de prévention, de préparation et de réponse			

Orientation stratégique 3.7 : Renforcer la résilience urbaine afin de réduire la vulnérabilité quant aux risques naturels et provoqués par l'homme, y compris le changement climatique						
3.7.4. Réaliser une série de mesures pour soutenir la productivité des villes en termes de production d'énergie, de compostage et d'agriculture urbaine et périurbaine, y compris au moyen de la reconnaissance de telles activités comme constituant une utilisation des sols et des activités économiques, tout en assurant que les garanties de santé environnementale soient en place.	Gouvernements nationaux, autorités locales, autorités d'urbanisme, société civile, secteur privé	[2026-2035] En cours	Nombre de pays disposant de plans d'intervention d'urgence abordant les principales installations			
A l'échelle régionale						
3.7.5. Créer un inventaire des autorités locales méditerranéennes élaborant des mécanismes de réponse aux risques naturels, y compris des actions d'adaptation aux changements climatiques et les bonnes pratiques connexes.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	[2026-2030] 2016-2020	État de l'inventaire des autorités locales méditerranéennes élaborant des mécanismes de réponse aux risques			

Objectif 4 : Lutter contre les changements climatiques en tant que question prioritaire pour la Méditerranée

116. Aborder le changement climatique constitue une priorité pour la Méditerranée. Comme il a été souligné dans le Cinquième [Sixième] rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique, la Région Méditerranée, considérée comme l'un des principaux « points chauds » mondiaux du changement climatique, est hautement vulnérable à ses impacts négatifs.

117. La variabilité et le changement climatiques sont déjà évidents en Méditerranée. Au cours des dernières décennies, le nombre de journées et de nuits chaudes, de vagues de chaleur, de précipitations extrêmes et la sécheresse du sol ont augmenté et le nombre de journées froides a baissé. En ce qui concerne l'élévation du niveau de la mer, certaines régions de la mer Méditerranée connaissent une élévation moyenne de 6mm/an, mais également des baisses de plus de 4 mm/an³². Tous les modèles de projection s'accordent sur le réchauffement et la sécheresse futurs de la région, ainsi que sur des risques importants et des coûts pour l'économie régionale, les agglomérations et la biodiversité. Plus précisément, selon le [Sixième] Cinquième rapport d'évaluation et le scénario d'émissions moyennes- faibles (RCP 4,5), la température moyenne de l'air en surface de la région devrait augmenter de 2 à 4 °C d'ici 2081-2100 par rapport à 1986-2005 et les précipitations annuelles moyennes devraient baisser de 10 à 20 %. Dans le scénario pessimiste, d'ici 2100 les températures moyennes pourraient augmenter jusqu'à 7,5 °C et les précipitations moyennes baisser jusqu'à 60 %. En ce qui concerne le niveau de la mer, une augmentation moyenne de 0,4 à 0,5 m est projetée pour la plus grande partie de la Méditerranée.⁴⁶

118. Selon la portée des perturbations climatiques, les conséquences du changement climatique devraient empirer les situations actuelles déjà critiques dans la région. La Méditerranée fera face à un risque accru de désertification et de dégradation des sols, une élévation du niveau de la mer, une augmentation de la durée et de l'intensité des sécheresses, des changements dans la composition des espèces, des pertes d'habitats et des pertes de productions agricoles et forestières, entraînant un risque d'érosion côtière, de dommages sur les infrastructures et une sécurité de l'eau et alimentaire menacée. Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, qui souffrent déjà de l'une des plus faibles disponibilités en eau par habitant du monde, seront encore plus touchés. Ces risques ont tous des impacts sociaux et humains liés à la vulnérabilité accrue, en particulier pour des groupes vivant déjà dans de mauvaises conditions. De plus, en raison des caractéristiques physiques inhérentes des petites îles emblématiques de la Méditerranée, le Cinquième [Sixième] rapport d'évaluation reconferme leur important niveau de vulnérabilité face aux facteurs de stress climatiques.

119. La contribution de la région aux émissions mondiales de gaz à effet de serre varie considérablement selon les pays : les pays méditerranéens de l'Union Européenne contribuent bien plus aux émissions que les pays du Sud de la Méditerranée. Néanmoins, les empreintes carbone augmentent aussi de manière constante au Sud de la Méditerranée, soulignant la nécessité de l'atténuation du changement climatique. En particulier, le secteur de l'énergie, dont les émissions de gaz à effet de serre représentent 85 % dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord³³, et le secteur du transport ont un rôle important dans les efforts d'atténuation.

120. Dans la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 [2026-2035], une série d'actions a été recommandée afin d'aborder les défis communs d'adaptation et d'atténuation. D'autres initiatives liées au changement climatique ont suivi, en particulier le Groupe d'experts sur le changement climatique de l'Union pour la Méditerranée, dont le mandat est de fournir une plateforme multilatérale et à multiples parties prenantes pour échanger des informations, des meilleures pratiques et des opportunités de coopération transfrontalières.

⁴⁶ Ce paragraphe sera mis à jour pour la prochaine réunion de la CMDD

121. Toutefois, les progrès vers une Région Méditerranée verte, à faibles émissions de carbone et résiliente au climat, demeurent limités et contraints par un certain nombre de problèmes et freins qui doivent être traités. Les connaissances, données et informations scientifiques issues de la recherche et des systèmes de surveillance ne sont pas assez développées et partagées. Lorsque de telles ressources ont été développées, elles sont difficilement utilisables dans les processus de prise de décision. De plus, même lorsque les informations sont disponibles, elles ne sont pas souvent utilisées. La sensibilisation aux co-bénéfices des politiques sur le changement climatique pour le développement économique est faible, entravant ainsi leur mise en œuvre. Les efforts régionaux de coopération sont dispersés et pourraient bénéficier d'une meilleure coordination. Les distorsions persistantes du marché et les besoins substantiels en matière de financement et de technologie au sein de la région limitent le changement vers des modèles de développement plus respectueux de l'environnement, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. En outre, la participation du public, l'implication des secteurs privés et financiers et la capacité de tirer profit des mécanismes internationaux de financement doivent être renforcées.

122. L'adaptation au changement climatique est tout aussi importante que de s'attaquer à ses causes initiales. [La reconnaissance de la diversité des contextes socio-économiques, environnementaux et politiques au sein des différents pays méditerranéens est également essentielle]. Les pays méditerranéens doivent identifier et développer une [approche par pays ainsi qu'une] approche régionale de l'adaptation au changement climatique, avec des priorités régionales communes afin [de bénéficier d'une réponse plus adaptée et coordonnée et] d'accroître la résilience de la Méditerranée au changement climatique. C'est l'objectif principal du Cadre régional d'adaptation au changement climatique pour les zones marines et côtières de la Méditerranée [2026], actuellement en cours d'élaboration par le PNUE/PAM. Ce programme-cadre aidera les parties prenantes et les décideurs à tous les niveaux dans l'ensemble de la Méditerranée afin de : (i) promouvoir des cadres institutionnels et politiques appropriés, accroître la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes et améliorer le renforcement des capacités et la coopération ; (ii) identifier, évaluer et mettre en œuvre les meilleures pratiques (y compris les mesures à faible regret) pour une adaptation efficace et durable aux impacts du changement climatique ; (iii) promouvoir les expertises existantes et mécanismes de financement émergents liés à l'adaptation au changement climatique, y compris les instruments internationaux et nationaux ; (iv) promouvoir une prise de décision éclairée au moyen de la recherche et de la coopération scientifique et une disponibilité et une utilisation améliorées des données, informations et outils fiables.

123. La Région Méditerranée se trouve à un carrefour en ce qui concerne le changement climatique et le développement. Si aucune mesure n'est prise, le changement climatique présentera un risque pour la croissance économique et la réalisation des Objectifs de développement durable dans la plupart des pays méditerranéens. Le changement climatique n'est plus considéré comme un problème environnemental ou de société, mais plutôt comme un défi du développement nécessitant une politique urgente et dynamique et des réponses techniques aux niveaux régional, national et local. L'adaptation ne concerne pas uniquement la réponse directe aux impacts du changement climatique, mais aussi la gestion des sources plus vastes de vulnérabilités existantes. L'atténuation n'implique pas uniquement d'éviter un changement climatique dangereux, mais constitue également une opportunité de réorienter la manière dont sont utilisées les ressources naturelles, et ce dans des directions plus durables.

124. Les politiques de changement climatique doivent être fondées sur des données et des connaissances scientifiques solides, associées à une sensibilisation et des capacités techniques afin d'assurer une prise de décision éclairée à tous les niveaux, reconnaissant et protégeant les services d'adaptation au et d'atténuation du changement climatique des écosystèmes naturels (orientation stratégique 4.1). Au niveau national, la Stratégie plaide pour le renforcement des systèmes de surveillance et l'établissement de programmes de communication innovants à travers la coopération avec des institutions académiques, des centres d'excellence et des institutions nationales et intergouvernementales et aussi par le biais de programmes d'éducation et de campagnes de sensibilisation. Elle souligne également l'évaluation et le renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique des écosystèmes, tels que les côtes, les zones humides et les forêts, ainsi que leurs services d'atténuation, comme c'est le cas pour les forêts et les zones marines - en considérant que ces services sont souvent disponibles sans investissement initial, [ainsi que la nécessité d'aider les pays à élaborer des indicateurs juridiques pour une gouvernance climatique efficace]. Au niveau régional, la Stratégie promeut un programme de recherche méditerranéen à mettre en œuvre au moyen de synergies, de l'échange et de l'harmonisation des données et d'une éducation au niveau régional via différents programmes tels que les programmes de cours à distance ouverts à tous (MOOC) sur les questions et les réponses au changement climatique en Méditerranée. Cette section contient également une action régionale pour le renforcement des capacités de surveillance et d'analyse du changement climatique au moyen d'accords multi-pays d'échange de données existantes et de systèmes intégrés d'observations

climatiques et de systèmes d'alerte précoce. Cela nécessite la promotion d'indicateurs et d'instruments harmonisés pour les évaluations de la vulnérabilité et de l'atténuation du changement climatique, tels que l'analyse des risques liés au changement climatique et la planification de l'adaptation en fonction des incertitudes, la gestion des risques de catastrophes, les coûts économiques du changement climatique, ainsi que la surveillance, le suivi et la vérification des émissions/réductions de gaz à effet de serre. [L']Une initiative phare [Experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC), un réseau international ouvert et indépendant d'experts scientifiques, fournissant des informations aux décideurs et au grand public sur la base des informations scientifiques disponibles et des recherches en cours,] se concentre en outre sur la création [la promotion] d'un mécanisme régional d'interface science-politique, y compris les sciences sociales et comportementales, approuvé par toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, en vue de préparer des évaluations scientifiques régionales consolidées et des orientations sur les tendances des changements climatiques, les impacts et les options d'adaptation et d'atténuation, [comme le Premier Rapport d'évaluation sur la Méditerranée (MAR1)⁴⁷, le Rapport spécial sur les risques climatiques et environnementaux liés aux zones côtières en Méditerranée⁴⁸ et le Rapport spécial sur l'interdépendance des changements climatiques avec le nexus Eau – Énergie – Alimentation – Écosystèmes (WEFE) dans le bassin méditerranéen⁴⁹. L'initiative phare sur la fourniture d'une capacité d'énergie renouvelable de 1 TW en Méditerranée d'ici 2030 (TERAMED) constitue une réponse concrète à l'accélération de l'adoption d'une approche intelligente et résiliente au changement climatique.]

⁴⁷ <https://www.medecc.org/medecc-reports/climate-and-environmental-change-in-the-mediterranean-basin-current-situation-and-risks-for-the-future-1st-mediterranean-assessment-report/>

⁴⁸ <https://www.medecc.org/medecc-reports/med-coastal-risks/>

⁴⁹ <https://www.medecc.org/medecc-reports/climate-wefe-nexus/>

Orientation stratégique 4.1 : Accroître la connaissance scientifique, sensibiliser et développer des capacités techniques pour faire face au changement climatique et assurer une prise de décision éclairée à tous les niveaux, reconnaissant et protégeant les services climatiques d'adaptation et d'atténuation des écosystèmes naturels						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
A l'échelle nationale						
4.1.1. Actualiser, entretenir et élargir les systèmes de surveillance du climat, de la météorologie et de l'eau.	Gouvernements nationaux, institutions gouvernementales spécialisées, institutions régionales et mondiales, universités	2016-2022 [2030]	Systèmes de surveillance du climat, de la météorologie et de l'eau mis en place et opérationnels			
4.1.2. Évaluer, communiquer, protéger et renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique des écosystèmes tels que les côtes, les zones humides et les forêts, ainsi que leurs services d'atténuation, comme c'est le cas pour les forêts et les zones marines.	Gouvernements nationaux, institutions gouvernementales spécialisées, institutions régionales et mondiales, universités	2016-2022 [2030]	Nombre d'évaluations [d'adaptation] [réalisées et] communiquées	[Nombre de publications thématiques, de produits d'évaluation ciblés et de partage des meilleures pratiques, y compris sur les solutions basées sur la nature, le financement du climat, le soutien aux entreprises commerciales de l'économie circulaire, etc.]		
4.1.3. Créer des centres d'échange nationaux sur le changement climatique pour faire en sorte que les connaissances, données et informations pertinentes parviennent aux différents types de parties prenantes.	Gouvernements nationaux, universités, institutions régionales et mondiales, secteur privé	[2026-2035] En cours 2016-2020	Nombre de pays dans lesquels de tels centres d'échange sont mis en place			
4.1.4. Sensibiliser le public par des campagnes d'éducation à l'environnement, [des événements pour les jeunes] et veiller à ce que le changement climatique soit intégré dans les programmes d'enseignement officiels, y compris dans le cadre de cours spécifiques.	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales et mondiales, universités, société civile, [jeunesse]	[2026-2035] En cours	Nombre de pays dans lesquels des campagnes et des cours d'éducation à l'environnement ont été mis en place Nombre de pays dans lesquels le changement climatique est intégré dans les programmes d'enseignement			
A l'échelle régionale						

4.1.5. Promouvoir un programme de recherche méditerranéen sur le changement climatique en encourageant des programmes et réseaux collaboratifs entre les centres de recherche et universités.	Institutions régionales et mondiales, [UpM,] universités, centres de recherche, société civile	[2026-2035] En cours	Nombre de [programmes soutenant des] programmes de collaboration entre les centres de recherche et les universités à échelle régionale et subrégionale			
4.1.6. Renforcer les capacités régionales relatives à la surveillance et l'analyse du changement climatique au moyen d'accords multilatéraux d'échange de données et l'intégration des systèmes d'observation du climat et des systèmes d'alerte rapide.	Institutions régionales et mondiales, universités, centres de recherche, société civile	2016-2022 [2030]	Nombre d'accords multilatéraux d'échange des données Nombre de pays disposant de systèmes d'observation du climat et de systèmes d'alerte rapide			
4.1.7 Promouvoir des indicateurs et outils harmonisés pour les évaluations de la vulnérabilité au changement climatique et son atténuation, y compris l'analyse du risque climatique et la planification de l'adaptation en fonction des incertitudes, des coûts économiques et de la surveillance du changement climatique, du suivi et des vérifications en matière d'émissions/réductions des gaz à effet de serre.	Institutions régionales et mondiales, universités, institutions gouvernementales spécialisées, société civile [MedECC]	2016-2020 [2030]	Nombre d'indicateurs et outils harmonisés pour les évaluations de la vulnérabilité au changement climatique et son atténuation Nombre d'ateliers conjoints et activités de renforcement des capacités sur les indicateurs et leur harmonisation		[Ind : 21 : émissions de gaz à effet de serre par habitant]	
4.1.8. Créer des cours [(promouvoir un « Programme méditerranéen d'alphabétisation au changement climatique »)] et des diplômes régionaux ; promouvoir des apprentissages en ligne et des programmes de cours à distance ouverts à tous (MOOC) sur les questions et les réponses relatives au changement	Institutions régionales et mondiales, réseaux universitaires, institutions gouvernementales spécialisées, société civile [MedECC]	[2026-2035] 2016-2020	Nombre d'apprentissages en ligne et de programmes de cours à distance ouverts à tous (MOOC) sur le changement climatique			

climatique en Méditerranée.						
[4.1.9. Développer des indicateurs juridiques pour une gouvernance climatique efficace en Méditerranée]	[Institutions régionales et mondiales, réseaux universitaires, institutions gouvernementales spécialisées, société civile]	[2025-2030]	[Nombre d'indicateurs et outils harmonisés pour la gouvernance climatique]			
Initiative phare						
4.1.10. [Experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC) en tant que réseau international ouvert et indépendant d'experts scientifiques, fournissant des informations aux décideurs et au grand public sur la base des informations scientifiques disponibles et des recherches en cours.] Créer un mécanisme régional d'interface « sciences-décision » approuvé par toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, en vue de préparer des évaluations scientifiques régionales consolidées et des orientations sur les tendances du changement climatique, les impacts et les	Institutions régionales et mondiales, réseaux universitaires, institutions gouvernementales spécialisées, société civile	[2026-2035] 2016-2020	Mise en place d'un mécanisme régional d'interface « sciences - décision » État des évaluations scientifiques et des orientations sur les tendances du changement climatique, les impacts et les options en matière d'adaptation et d'atténuation, pour la Région Méditerranée	[Renforcement du réseau d'experts scientifiques méditerranéens par : A) le nombre de partenariats établis/mis à jour avec des institutions scientifiques ; B) le nombre de réunions stratégiques, de partage des connaissances et de réunions d'interface « sciences - décision »]	[Ind 21 : émissions de gaz à effet de serre par habitant] [Ind 22 : Intensité énergétique et énergies renouvelables]	

options en matière d'adaptation et d'atténuation.						
---	--	--	--	--	--	--

125. L'orientation stratégique 4.2 vise à accélérer la formulation de réponses intelligentes et résilientes qui peuvent aider à résoudre les problèmes relatifs au changement climatique. Au niveau national, une action clé implique le développement, le financement et la mise en œuvre des plans nationaux d'investissement technologiques pour le changement climatique. À l'échelle méditerranéenne, la Stratégie appelle à la création de plateformes d'échange d'informations et de mécanismes de soutien concernant l'atténuation du et l'adaptation au changement climatique, visant à encourager la collaboration en matière de R&D et les programmes d'innovation entre les universités et les milieux d'affaires, y compris les start-ups et les PME. Ce projet nécessite l'utilisation des structures existantes au sein du système PAM pour soutenir la diffusion de connaissances régionales en matière de climat, héberger en ligne un mécanisme d'échange régional sur le changement climatique qui contiendra des informations sur la surveillance, la recherche, les instruments pratiques et les projets liés au changement climatique. Une action régionale consiste à créer une Initiative technologique méditerranéenne sur le climat, en coopération et tirant profit des initiatives similaires au niveau international, européen et national.

Orientation stratégique 4.2 : Accélérer la formulation de solutions intelligentes et résilientes face au changement climatique							
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]	
À l'échelle nationale							
4.2.1. Concevoir, financer et mettre en œuvre des plans nationaux d'investissements technologiques pour le changement climatique.	Gouvernements nationaux, institutions régionales et mondiales, secteur privé	2016-2020 [2030]		Nombre de pays disposant de plans nationaux d'investissements technologiques			
À l'échelle régionale							
4.2.2. Développer des plateformes régionales d'échange des connaissances sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses impacts et soutenir les mécanismes visant à encourager la collaboration en matière de R&D et les programmes d'innovation entre les universités, les gouvernements et les milieux d'affaires, y compris les start-	Institutions régionales et mondiales, universités, société civile, secteur privé	[2026-2035] 2016-2020	Nombre de plateformes régionales d'échange des connaissances sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses impacts et les mécanismes visant à encourager la collaboration en matière de R&D et les programmes d'innovation en place				

ups et les PME.						
4.2.3. Créer des lignes budgétaires spécifiques en matière d'innovation sur le changement climatique sur l'innovation, ouvertes aux pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée au titre des programmes internationaux à grande échelle (par exemple, Horizon [Programmes] de Recherche]de l'Union Européenne, Climate KIC, [Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Instrument d'aide de préadhésion (IAP)].	Institutions régionales et mondiales, gouvernements nationaux, secteur privé, société civile	2016-2020 [2030]	Nombre de lignes budgétaires en matière d'innovation sur le changement climatique ouvertes aux pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée			
4.2.4. Utiliser les structures existantes au sein du système PAM pour soutenir la diffusion de connaissances régionales en matière de climat, héberger en ligne un mécanisme d'échange régional sur le changement climatique qui contiendra des informations sur la surveillance, la recherche, les instruments pratiques et les projets liés au changement climatique.	PNUE/PAM, institutions régionales et mondiales, société civile [MedECC]	2016-2020 [2030]	État du projet de diffusion des connaissances régionales en matière de climat			
4.2.5. Lancer une Initiative technologique méditerranéenne sur le Climat en coopération avec Climate KIC (Union Européenne), la plateforme Initiative technologie et climat de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC –CTI) et le Centre d'innovation sur le climat au Maroc (Banque mondiale).	Institutions régionales et mondiales, société civile	2016-2020	Statut de l'Initiative technologique méditerranéenne sur le climat			

[Initiative phare]						
[4.2.5 Fournir une capacité d'énergie renouvelable de 1 TW en Méditerranée d'ici à 2030 (TERAMED)]	[Gouvernements régionaux, organisations internationales, parties prenantes du secteur privé et groupes de la société civile]	[2026-2030]	[% de la capacité d'énergie renouvelable en Méditerranée d'ici à 2030.]			

126. L'orientation stratégique 4.3 se focalise sur les mécanismes de financement climatique existants et émergents, y compris les instruments internationaux et nationaux, et sur la manière de renforcer les secteurs privé et financier. Le financement des solutions aux enjeux du changement climatique sera mobilisé par des instruments tels que l'établissement des prix, les subventions ciblées, les fonds nationaux, les écotaxes, les taux d'intérêt concessionnels et autres si nécessaire, au niveau national, tout en encourageant le passage des habitudes de dépenses et de consommation publiques et privées à des pratiques, des processus et des produits verts et écologiques. [De nouvelles opportunités de collecte de fonds doivent être développées qui préconisent les cadres juridiques et les politiques économiques qui encouragent les pratiques vertes.] Des cadres juridiques favorables sont également requis. Au niveau régional, l'accent est mis sur l'aide aux pays afin de renforcer les capacités institutionnelles et techniques pour améliorer les mécanismes internationaux de financement sur le climat, y compris le financement non conventionnel et innovant, et assurer la fourniture efficace de fonds.

Orientation stratégique 4.3 : S'appuyer sur les mécanismes financiers existants et émergents, y compris les instruments internationaux et nationaux, et renforcer l'engagement des secteurs privé et financier						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
A l'échelle nationale						
4.3.1. Créer des instruments financiers internes adaptés pour financer les coûts des efforts d'adaptation et d'atténuation au niveau national, tout en encourageant des investissements respectueux du climat.	Gouvernements nationaux, autorités locales, secteur privé	2016-2020 [2030]	Nombre de pays utilisant des instruments financiers pour financer les coûts d'adaptation et d'atténuation			
4.3.2. Créer des cadres juridiques favorables pour appuyer les investissements du secteur privé et développer les partenariats entre acteurs publics et privés dans la mise en œuvre des actions sur le changement climatique.	Gouvernements nationaux, société civile, secteur privé	2016-2020 [2030]	Nombre de pays créant des cadres réglementaires favorables pour appuyer les partenariats public-privé sur le changement climatique			
A l'échelle régionale						
4.3.3. . Aider les pays et les organisations internationales pertinentes à renforcer les capacités techniques et institutionnelles pour améliorer l'accès aux mécanismes	Institutions régionales, gouvernements nationaux, société civile	2016-2020 [2030]	Part de la Région Méditerranée au sein des mécanismes internationaux de financement sur le climat (Finance			

Orientation stratégique 4.3 : S'appuyer sur les mécanismes financiers existants et émergents, y compris les instruments internationaux et nationaux, et renforcer l'engagement des secteurs privé et financier						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
internationaux de financement sur le climat, y compris le financement non conventionnel et innovant et veiller à une mise en œuvre efficace des fonds.			carbone, Fonds vert pour le climat, Facilité pour l'environnement mondial, etc.)			

128. L'orientation stratégique 4.4 aborde l'intégration du changement climatique aux niveaux législatif et politique. Elle se focalise principalement sur les mesures relatives à l'énergie et au transport et à la promotion de mesures d'adaptation durables « sans ou à faibles regrets » au sein de tous les secteurs et les territoires vulnérables à l'instar des zones côtières et urbaines, la gestion de l'eau, l'agriculture, la santé et le tourisme. L'inclusion des mesures climatiques dans les politiques et plans côtiers est particulièrement soulignée. En ce qui concerne l'énergie, la Stratégie tente d'intégrer le changement climatique par l'augmentation des investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la promotion d'un accès universel à l'énergie, la réforme des subventions accordées à l'énergie et en assurant que l'impact écologique des projets d'énergie soit évalué. Les mécanismes de coordination seront renforcés, de même que l'implication effective des autorités locales dans la planification et la mise en œuvre. A échelle régionale, la Stratégie appelle un renforcement des structures nationales et propose aussi la mise en œuvre des engagements pris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ainsi que la mise en œuvre d'initiatives régionales de haut niveau, notamment le Programme-cadre régional d'adaptation au changement climatique du PNUE/PAM [mis à jour] et d'autres initiatives. Les efforts nationaux seront soutenus par un centre régional de la connaissance et de l'innovation sur les changements climatiques, contribuant également à la coordination et à la coopération régionales. [L'analyse par pays des besoins juridiques guidée par les objectifs climatiques régionaux en matière d'adaptation au changement climatique et le projet visant à soutenir les pays dans ce processus, en offrant une assistance technique et financière pour renforcer les cadres juridiques, sont essentiels pour faciliter l'échange transfrontalier des connaissances et le partage des meilleures pratiques, permettant à la région de faire des progrès significatifs.]

Orientation stratégique 4.4 : Encourager les réformes institutionnelles, politiques et réglementaires pour l'intégration effective des réponses aux changements climatiques dans les cadres de développement nationaux et locaux, en particulier dans l'énergie [dans tous] les secteurs						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
A l'échelle nationale						
4.4.1. Intégrer le changement climatique dans la législation et les politiques nationales et insister sur les mesures concernant l'énergie et les transports, ainsi que l'apport de mesures d'adaptation « sans ou à faibles regrets », dans tous les secteurs et territoires vulnérables, tels que les zones côtières et	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2016–2018 [2025–2036]	État des politiques et programmes actualisés dans les secteurs et territoires sensibles, abordant sans réserve le changement climatique		[Ind 22 : Intensité énergétique et énergies renouvelables]	

Orientation stratégique 4.4 : Encourager les réformes institutionnelles, politiques et réglementaires pour l'intégration effective des réponses aux changements climatiques dans les cadres de développement nationaux et locaux, en particulier dans l'énergie [dans tous] les secteurs						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
urbaines, la gestion de l'eau, l'agriculture, la santé et le tourisme ; intégrer des mesures relatives au changement climatique dans les politiques et plans côtiers et urbains.						
4.4.2. Intégrer le changement climatique dans le secteur de l'énergie par l'augmentation des investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la promotion d'un accès universel à l'énergie, la réforme des subventions accordées à l'énergie et en assurant que l'impact écologique des projets d'énergie soit évalué.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2016-2018 [2030]	Baisse du pourcentage des émissions de gaz à effet de serre Tendances de la consommation d'énergie par pays Nombre de pays dans lesquels l'évaluation de l'impact du changement climatique pour les projets énergétiques à grande échelle est réalisée		[Ind 22 : Intensité énergétique et énergies renouvelables]	
4.4.3. Établir des mécanismes de coordination spécifiques pour le changement climatique dans les pays, en faisant participer toutes les parties prenantes pertinentes.	Gouvernements nationaux, autorités locales, organisations régionales et internationales, [UpM], universités, société civile, secteur privé	2016-2018 [2030]	Nombre de pays ayant des mécanismes participatifs de coordination sur le changement climatique en place			
4.4.4. Améliorer le leadership et les capacités des autorités locales traitant des questions du changement climatique, par des programmes de jumelage et de renforcement des capacités, et un plus grand accès aux financements relatifs au climat.	Gouvernements nationaux, autorités locales, organisations régionales et internationales, universités, société civile, secteur privé	2016-2020 [2030]	Nombre de pays ayant de tels programmes de développement du leadership et de la capacité locale traitant des questions du changement climatique	[Nombre d'actions nationales et locales et de mesures ciblées visant à soutenir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, y compris des actions de solutions basées sur la nature.]		

Orientation stratégique 4.4 : Encourager les réformes institutionnelles, politiques et réglementaires pour l'intégration effective des réponses aux changements climatiques dans les cadres de développement nationaux et locaux, en particulier dans l'énergie [dans tous] les secteurs						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
				développées et mises en œuvre.]		
4.4.5. Mettre en œuvre et surveiller les engagements et obligations afférents au nouvel accord sur le climat de la CCNUCC et ses futurs mécanismes d'application.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	[2026] -à partir de 2016	État de la mise en œuvre des engagements et obligations en vertu du nouvel accord sur le climat de la CCNUCC			
4.4.6. Mettre en œuvre des initiatives régionales de haut niveau, notamment le Programme-cadre régional d'adaptation au changement climatique du PNUE/PAM et d'autres initiatives régionales si nécessaire.	Organisations régionales et internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile	[à partir de 2026] 2016-2020	État de la mise en œuvre des stratégies et politiques régionales d'adaptation au changement climatique	[Nombre d'instruments régionaux de réglementation et de politique visant à relever les défis liés au changement climatique élaborés/mis à jour et mis en œuvre.]		
[4.4.7. Mettre en œuvre une analyse par pays des besoins juridiques guidée par les objectifs climatiques régionaux en matière d'adaptation au changement climatique]	[Organisations régionales et internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile]	[2025-2036]				
À l'échelle régionale						
4.4.8. Fournir des outils et orientations politiques via le centre de connaissances et d'innovation, afin de renforcer la gouvernance nationale, les cadres juridiques et d'investissement en termes de stratégies et plans d'action sur le changement	Organisations régionales et internationales, gouvernements nationaux	[2025-2036] 2016-2025	État du projet fournissant des outils et des orientations politiques via le centre de connaissances et d'innovation en matière de changement climatique			

Orientation stratégique 4.4 : Encourager les réformes institutionnelles, politiques et réglementaires pour l'intégration effective des réponses aux changements climatiques dans les cadres de développement nationaux et locaux, en particulier dans l'énergie [dans tous] les secteurs						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
climatique, ainsi que la coordination et la coopération régionales.						
4.4.9. Mobiliser des ressources et un soutien pour le développement de réseaux électriques transméditerranéens pour une utilisation efficace des sources d'énergie renouvelables dans la région, y compris l'énergie solaire.	Organisations régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, secteur privé	[2025-2036] À partir de 2018	Statut de l'initiative pour le développement de réseaux électriques d'énergie renouvelables transméditerranéens		[Ind 22 : Intensité énergétique et énergies renouvelables]	

Objectif 5 : Opérer une transition vers une économie verte et bleue [et une finance durable]

129. Bien qu'il s'agisse d'un concept relativement nouveau lancé par le PNUE, l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté a beaucoup attiré l'attention de la communauté internationale à une époque où la crise financière, [les développements géopolitiques et les impacts du changement climatique] affectent gravement le développement socio-économique. L'économie verte – appelée économie bleue lorsqu'elle s'applique aux secteurs côtiers, marins et maritimes de la Méditerranée³⁵ – promeut le développement durable tout en améliorant le bien-être humain et l'équité sociale et en réduisant de manière significative les risques environnementaux et les pénuries écologiques. En d'autres termes, l'économie verte promeut un développement socio-économique résilient, à faible production de carbone, efficace dans l'utilisation des ressources et socialement inclusif.
130. [L'économie circulaire offre une approche transformatrice qui donne la priorité à la réduction, à la réutilisation, à la rénovation et au recyclage continus des produits et des matériaux. L'économie circulaire dans les secteurs bleu et vert se réfère à un cadre économique durable qui intègre les principes écologiques dans les activités économiques, en mettant l'accent sur l'utilisation responsable des ressources naturelles, en minimisant les déchets et en favorisant la régénération. Dans l'économie bleue, cela implique des pratiques durables dans les systèmes marins et aquatiques, garantissant que la pêche et l'extraction des ressources marines sont effectuées de manière responsable pour protéger la santé des océans. Dans l'économie verte, elle englobe les systèmes terrestres où les pratiques agricoles, les sources d'énergie renouvelables et la gestion des ressources donnent la priorité à la restauration de l'environnement, à la biodiversité et à la réduction de l'empreinte carbone.]
131. [Ensemble, ces approches créent une économie résiliente et intégrée qui équilibre la croissance économique avec le développement durable, augmentant la résilience environnementale et favorisant les avantages socio-économiques pour tous, y compris les femmes et les jeunes, tels que la création d'emplois et l'innovation]
132. Une économie méditerranéenne verte et bleue [circulaire] engendrera une croissance et des emplois durables grâce à des investissements publics et privés, tout en réduisant les émissions de carbone et la pollution, en améliorant l'efficacité énergétique et des ressources et en prévenant la perte de biodiversité et des services écosystémiques. Les investissements ~~verts~~ [durables] correspondants seront catalysés par des dépenses publiques et privées ciblées, des politiques innovantes et des changements dans les réglementations, une sensibilisation, des initiatives de formation et de recherche et l'adoption de nouvelles technologies et processus, une fiscalité progressive et des réformes de l'emploi, à travers la promotion de modèles de consommation et de production durables en général, ainsi qu'en accroissant le rôle des entreprises sociales.
133. Ce chemin de développement vert devrait entretenir, améliorer et, si nécessaire, reconstruire le capital naturel comme un bien économique vital et une source limitée d'avantages pour la société, en particulier pour les personnes dont les moyens de subsistance et la sécurité dépendent fortement des ressources naturelles. En effet, le Forum arabe pour l'environnement et le développement, dans la défense d'un modèle de développement ancré dans l'économie verte en tant que base pour aborder les défaillances des économies arabes, souligne aussi l'efficacité dans l'usage et la valorisation des atouts naturels pour diversifier l'économie, qui à son tour offre une immunité contre la volatilité et les pressions de la récession dans l'économie mondiale.
134. Cet objectif relatif à la transition vers une économie [circulaire] verte et bleue est primordial pour concrétiser la vision de la Stratégie. ~~En plus d'aborder l'énergie renouvelable, la gestion des déchets et la consommation et la production durables, le concept d'économie verte s'appuie sur des paradigmes nouveaux et émergents tels que l'économie circulaire, l'économie collaborative et l'économie fonctionnelle.~~ Ces nouveaux paradigmes éclaireront probablement les voies pour le découplage nécessaire entre prospérité et usage des ressources, et fourniront des réponses crédibles aux défis de la durabilité auxquels nous faisons face aujourd'hui. En outre, via son premier objectif sur les zones marines et côtières, la Stratégie promeut le concept de l'économie bleue par le biais de solides partenariats entre les secteurs maritimes et les autorités publiques en ce qui concerne l'usage

durable et équitable des ressources et des zones marines et côtières.

135. L'économie verte inclut explicitement les objectifs de création d'emplois et d'inclusion sociale, afin de promouvoir une société plus saine et plus juste. L'économie sociale, y compris les coopératives et le secteur associatif, a un rôle important à jouer dans l'économie verte. En outre, la participation active de toutes les parties prenantes clés dans la transition nécessaire serait garantie de manière efficace, cohérente et transparente, s'engageant avec les communautés locales et respectant les contextes culturels. Le lien avec le sixième objectif de la Stratégie portant sur la gouvernance, autre objectif transversal, est ainsi fondamental pour faciliter la transition vers une économie verte. Assurer la transition vers un développement vert ne se fera pas d'un seul coup. Elle doit plutôt être considérée comme un processus long et exigeant, guidé à la fois par une prescription politique descendante et par une participation publique ascendante. Cette approche offrira à la transition écologique la légitimité politique et sociale nécessaire pour assurer la mobilisation à grande échelle des efforts requis.
136. [Un pilier clé de la transition vers une économie bleue et verte est la finance durable. Les pays méditerranéens ont besoin de financements verts et d'outils économiques pour financer la transition nécessaire du bassin et s'adapter aux changements climatiques et environnementaux. Pour atteindre cet objectif, il est important de développer la taxonomie verte des finances en Méditerranée, de s'attaquer au besoin de se débarrasser progressivement des politiques et des outils économiques nocifs, tels que les subventions nuisibles à l'environnement, et de travailler sur les obstacles et les défis rencontrés par les pays méditerranéens dans la mise en œuvre de stratégies financières plus vertes ainsi que d'identifier les opportunités d'améliorer le financement vert et les outils économiques pour promouvoir la durabilité. L'engagement des parties prenantes publiques et privées à plusieurs niveaux et de manière complémentaire dans le développement d'initiatives de financement vert doit être assuré, tandis que les stratégies financières doivent refléter les besoins de la société et renforcer la résilience communautaire.]
137. L'une des préoccupations majeures de l'économie verte est de s'attaquer aux inégalités socio-économiques au sein et entre les pays, notamment aux forts taux de chômage. La création d'emplois ~~verts et équitables~~ **verts et équitables et verts** pour tous est donc essentielle, en particulier pour les jeunes et les femmes (orientation stratégique 5.1). Ces nouveaux emplois doivent être basés sur une approche inclusive du genre et fournir des mécanismes de solidarité sociale aux travailleurs. La Stratégie inclut une action pour renforcer le rôle des emplois verts dans l'éradication de la pauvreté et le renforcement de l'inclusion sociale au moyen de l'évaluation des compétences et de l'analyse des lacunes pour les emplois verts, ce qui permettra de mettre en place des programmes sur mesure de développement des capacités. Au niveau international, la compilation et la diffusion des lignes directrices sur les meilleures pratiques, y compris les définitions régionales harmonisées, afin de promouvoir les emplois verts et l'entrepreneuriat vert et social sont envisagées.

Orientation stratégique 5.1 : Créer des emplois verts, [justes] et décents pour tous, en particulier les jeunes et les femmes, afin d'éradiquer la pauvreté et de renforcer l'inclusion sociale						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
A l'échelle nationale						
5.1.1. Entreprendre une évaluation des compétences et une analyse des lacunes pour les emplois verts et les entreprises vertes et sociales, en vue d'obtenir une meilleure compréhension du rôle des emplois verts dans la lutte contre la pauvreté, et renforcer l'intégration sociale.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2030 2018	Nombre de pays réalisant une analyse des compétences et des lacunes pour les emplois verts Nombre de pays disposant de processus administratifs en place pour surveiller et prévoir la demande en emplois verts			
5.1.2. Développer des programmes de formation et de renforcement des capacités pour les compétences vertes et les emplois verts, en particulier pour les jeunes et les femmes.	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales, société civile, secteur privé, universités	2016-2020 [2030]	Nombre de pays disposant de programmes de formation et de renforcement des capacités pour les emplois verts			
5.1.3. Sensibiliser, en particulier les décideurs politiques, sur le potentiel de la transition vers une économie [circulaire] verte pour promouvoir un développement économique résilient, à faible production de carbone, efficace dans l'utilisation des ressources et socialement inclusif.	Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales, société civile, secteur privé, universités	2016-2025 [2026-2035]	Statut des projets [Taux de participation des décideurs politiques aux sessions de formation, ateliers et conférences axés sur les secteurs de l'économie circulaire]			
A l'échelle régionale						
5.1.4. Compiler et diffuser les lignes directrices sur les meilleures pratiques, y compris les définitions régionales harmonisées, afin de promouvoir la croissance dans les emplois verts et l'entrepreneuriat	Institutions régionales, gouvernements nationaux, agences spécialisées	2016-2025 [2026-2035]	Statut des lignes directrices et nombre d'activités de diffusion entreprises	[Nombre d'actions et de mesures ciblées fournissant des services et des produits innovants et renforçant les capacités techniques des entreprises, des entrepreneurs, des		

Orientation stratégique 5.1 : Créer des emplois verts, [justes] et décents pour tous, en particulier les jeunes et les femmes, afin d'éradiquer la pauvreté et de renforcer l'inclusion sociale						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
social et vert.				agents de financement et des organisations de la société civile.]		
[5.1.5 Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour obtenir un financement et établir des mécanismes financiers visant à promouvoir les emplois verts]	[Institutions régionales, gouvernements nationaux, agences spécialisées]	2016–2025 [2026–2035]	[Nombre de stratégies régionales pour obtenir un financement et établir des mécanismes financiers visant à promouvoir les emplois verts]			

138. Il est largement reconnu que les indicateurs économiques d'usage courant, tels que le produit intérieur brut, ne donnent pas une image complète du développement socio-économique d'un pays et pourraient conduire à des interprétations erronées. De nouveaux indicateurs et indices, qui tiendront compte des critères environnementaux et sociaux, tel que l'indice du bien-être économique durable et l'indice de développement humain, seront progressivement utilisés pour accompagner les processus de prise de décision (orientation stratégique 5.2.). Une base de données régionale ouverte sur le progrès sociétal et le bien-être, prenant en considération une comptabilité environnementale et économique intégrée et les données sur les biens et services environnementaux, ainsi que l'état des évaluations environnementales, viendra épauler les efforts nationaux

Orientation stratégique 5.2 : Réviser les définitions et les mesures du développement, du progrès et du bien-être				
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autre]
À l'échelle nationale				
5.2.1. Intégrer dans les bases de données statistiques et les évaluations environnementales, les indicateurs les plus inclusifs relatifs aux aspects environnementaux et sociaux du progrès, y compris les indicateurs d'efficacité des ressources qui tiennent compte des spécificités nationales.	Gouvernements nationaux, universités, société civile, secteur privé	2016-2020 [2026-2035]	Nombre de pays où les indicateurs les plus inclusifs des aspects environnementaux et sociaux du progrès sont inclus dans les bases de données statistiques nationales	
À l'échelle régionale				
5.2.2. Identifier, collecter et échanger dans une base de données ouverte les statistiques et indicateurs alternatifs sur le progrès sociétal et le bien-être, y compris la comptabilité environnementale et économique intégrée et les biens et services environnementaux.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, universités	2016-2020 [2026-2030]	Statut de la base de données ouverte avec les statistiques et indicateurs alternatifs sur le progrès sociétal et le bien-être	

139. Des changements fondamentaux dans la manière dont les sociétés produisent et consomment sont indispensables pour parvenir à un développement durable. Ainsi, la Stratégie est soutenue par le Plan d'action régional ~~actuellement en cours de préparation~~ pour une consommation et une production durables en Méditerranée. Ce ~~projet de plan d'action~~ met en exergue quatre domaines prioritaires de la consommation et de la production, à savoir l'alimentation, l'agriculture et la pêche ; la fabrication de biens ; le tourisme ; le logement et la construction.
140. Dans le domaine prioritaire de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, les objectifs opérationnels sont les suivants : la promotion des meilleures pratiques environnementales, des technologies et de l'innovation en matière de culture et de récolte ; [la mise en place de modèles commerciaux durables dans différents secteurs] ; les cadres politiques et juridiques visant à promouvoir une agriculture, une pêche et une production et une consommation alimentaires durables ; l'éducation des producteurs, des détaillants et des consommateurs de denrées alimentaires ; et le soutien au développement d'outils de marché et d'informations appropriés pour promouvoir la durabilité.
141. Dans le domaine prioritaire relatif à la fabrication de biens, les objectifs opérationnels portent sur : l'intégration des meilleures technologies et pratiques disponibles tout au long de la chaîne de valeur de la production de biens ; la prise de décision intégrée et le cadre juridique pour promouvoir la consommation, la production et le redressement durables, pour se diriger vers une économie circulaire ; la sensibilisation des consommateurs et des parties prenantes, ainsi que l'appui au développement des structures de marché, en augmentant la visibilité et les parts de marché des biens et services durables et alternatifs.
142. En ce qui concerne le tourisme, le ~~projet de plan d'action~~ prévoit des objectifs opérationnels portant sur : les pratiques et les solutions pour une utilisation efficace des ressources naturelles et pour réduire les impacts environnementaux du tourisme, tout en respectant la capacité de charge des destinations ; les mesures réglementaires, législatives et financières pour intégrer la consommation et la production durables dans le secteur touristique afin de réduire la saisonnalité du tourisme et promouvoir l'engagement et l'autonomisation des communautés locales ; la sensibilisation et le renforcement des capacités et des compétences pour soutenir les destinations durables et les services de tourisme vert, ainsi que les mesures de marketing pour établir un secteur touristique compétitif et durable dans la Région Méditerranée.
143. Enfin, pour le domaine prioritaire relatif au logement et à la construction, le ~~projet de plan d'action~~ prévoit des objectifs opérationnels sur les thèmes suivants : l'innovation, la connaissance et l'intégration des meilleures technologies et pratiques environnementales disponibles pour garantir l'efficacité des ressources tout au long du cycle de vie d'un bâtiment ; les cadres réglementaires et juridiques pour améliorer la contribution du secteur du logement et de la construction au développement durable, à l'intégration et à la cohésion sociales ; la sensibilisation et le renforcement des capacités des parties prenantes dans la planification urbaine, le logement et la construction afin d'achever un développement urbain durable.
144. La mise en œuvre du plan d'action et donc de l'orientation stratégique 5.3 sera assurée par des programmes de sensibilisation sur les modes de vie durables en visant le public le plus large. Le renforcement des capacités régionales pour aider les pays à mettre en œuvre le plan d'action est également envisagé.

Orientation stratégique 5.3 : Promouvoir des modèles de consommation et de production durables[, en particulier en soutenant le développement circulaires et en permettant la mise en place d'un cadre politique et institutionnel favorable à sa mise en œuvre]

Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[A]
À l'échelle nationale				
5.3.1. Appliquer le Plan d'action régional pour une consommation et une production durables en Méditerranée.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé, universités	2016-2025 [2026-2035]	État de la mise en œuvre du Plan d'action régional pour une consommation et une production durables en Méditerranée	[Nombre de cadres juridiques entreprises v et mis en œu
5.3.2. Entreprendre des programmes de sensibilisation sur les modes de vie durables pour un comportement durable [parmi les citoyens].	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	[2026] À partir de 2016	Nombre de pays mettant en œuvre des programmes de sensibilisation sur les modes de vie durables	
[5.3.3 Favoriser la mise en place de modèles commerciaux durables dans différents secteurs]	[Gouvernements nationaux, autorités locales, secteur privé, société civile]	[2026-2035]	[Nombre de pays disposant de mesures réglementaires et d'incitations financières soutenant des modèles commerciaux durables]	
À l'échelle régionale				
5.3.[4] 3- Mettre en œuvre d'un programme de renforcement des capacités pour soutenir les pays dans leur application du Plan d'action régional pour une consommation et une production durables en Méditerranée.	PNUE/PAM, SCP/RAC	[2026-2035] En cours	[Nombre d'activités et de programmes de renforcement des capacités menés par pays pour favoriser le Plan d'action régional de la SCP] Statut du programme de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Plan d'action régional pour la consommation et la production durable en Méditerranée	

145. Une large partie de la pollution en Méditerranée est due à des processus industriels inefficaces et à une gestion insuffisante des déchets. Outre qu'elle nuit à l'environnement et à la santé, elle met aussi en danger la compétitivité et la durabilité des industries à long terme. L'orientation stratégique 5.4 promeut des initiatives pour l'efficacité des ressources et l'éco-innovation dans lesquelles elle considère des outils fondamentaux pour permettre aux économies et aux milieux d'affaires d'être plus productifs, tout en réduisant le coût, le gaspillage et l'utilisation des matières premières. [La promotion de la justice professionnelle et de l'intégration de la dimension de genre dans les secteurs circulaires bleu et vert est cruciale pour assurer un développement durable et juste dans la région méditerranéenne.] Il est aussi nécessaire de créer et connecter des incubateurs verts et sociaux et des programmes de formation, y compris par des partenariats entre les universités, le monde des affaires et les centres de recherche aux échelles nationale et régionale. Un réseau méditerranéen d'incubateurs verts et sociaux et des programmes de formation sont envisagés au niveau régional. Une initiative phare vise à créer un Prix des entreprises méditerranéennes pour l'innovation environnementale.

Orientation stratégique 5.4 : Encourager l'innovation environnementale, [l'intégration de la dimension de genre] et sociale [dans le cadre de l'économie verte et bleue circulaire]						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[OD D]
A l'échelle nationale						
5.4.1. Accroître la capacité d'innovation écologique des secteurs de l'industrie et des services, par des mesures réglementaires et des incitatifs financiers, ainsi que promouvoir leur adoption par le marché.	Gouvernements nationaux, société civile, universités, secteur privé	[2026-2035] En cours	Nombre de pays ayant de telles mesures réglementaires et incitatifs financiers qui soutiennent l'innovation écologique dans les secteurs de l'industrie et des services Nombre de pays ayant des programmes pour appuyer les parts de marché des produits verts			
5.4.2. Soutenir les réseaux d'éco-incubateurs et de regroupement d'entreprises et d'entrepreneurs verts et sociaux.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	2016-2025 2026-2035	Nombre de pays ayant de tels réseaux d'éco-incubateurs et de regroupement d'entreprises et d'entrepreneurs verts et sociaux			
5.4.3. Promouvoir des partenariats de collaboration entre les universités, les milieux d'affaires et les centres de recherche.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, universités, secteur privé	2026-2035 En cours	Nombre de pays ayant de tels partenariats de collaboration entre les universités, les milieux d'affaires et les centres de recherche			
[5.4.4. Promouvoir la justice du travail dans l'économie verte et bleue circulaire]	[Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, universités,	[2026-2035]	[Nombre de lois et de politiques mises en place pour améliorer les salaires équitables et les avantages sociaux des			

Orientation stratégique 5.4 : Encourager l'innovation environnementale, [l'intégration de la dimension de genre] et sociale [dans le cadre de l'économie verte et bleue circulaire]						
	secteur privé]		travailleurs de l'industrie circulaire] [Nombre de politiques mises en place pour favoriser la diversité et l'inclusion dans les pratiques d'embauche des entreprises des secteurs public et privé travaillant dans le secteur circulaire]			
[5.4.5. Promouvoir des politiques et promulguer une législation favorisant l'intégration de la dimension de genre dans le secteur de l'économie circulaire]	[Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, universités, secteur privé]	[2026-2035]	[Nombre de pays disposant d'une législation et de politiques favorisant l'inclusion et l'intégration de la dimension de genre dans le secteur, y compris les avantages sociaux et du travail]			
A l'échelle régionale						
5.4.6. Créer [des incubateurs régionaux/sous-régionaux d'économie circulaire, y compris des programmes d'innovation sociale et de formation] un Réseau méditerranéen d'incubateurs verts et sociaux et de programmes de formation.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, secteur privé	[2026-2035] 2020 en cours	Statut du Réseau [régional/sous-régional] méditerranéen d'incubateurs verts et sociaux et des programmes de formation [Nombre de réseaux régionaux/sous-régionaux d'incubateurs d'économie circulaire, y compris des programmes d'innovation sociale et de formation.]			
Initiative phare						
5.4.7. Créer et promouvoir un Prix des entreprises méditerranéennes pour l'innovation environnementale.	Institutions régionales, gouvernements nationaux	[2026-2035] 2016-2020	Mise en place d'un prix d'entreprise [Nombre d'entreprises/start-ups primées incubées dirigées par des femmes et des jeunes]			

Orientation stratégique 5.4 : Encourager l'innovation environnementale, [l'intégration de la dimension de genre] et sociale [dans le cadre de l'économie verte et bleue circulaire]						
[5.4.8 Tourisme bleu durable]	[Institutions régionales, gouvernements nationaux]	[2026-2035]	[Nombre d'initiatives visant à soutenir les mécanismes de gouvernance locale pour le tourisme bleu durable Nombre de feuilles de route et de plans d'action thématiques, documents programmatiques qui identifient les domaines de renforcement de la coopération sur les questions touristiques au sein des régions et entre elles Nombre de sites pilotes activés]			

146. La mauvaise affectation des capitaux contribue au développement d'infrastructures inefficaces, sous-utilisées et qui détériorent l'environnement. La Stratégie promeut l'intégration des principes et critères de durabilité dans la prise de décision en matière d'investissement public et privé au moyen d'outils et de directives (orientation stratégique 5.5). Ceci est lié à l'orientation stratégique 1.2 relative à l'objectif sur les zones marines et côtières. L'intégration des principes de durabilité dans les marchés publics aux niveaux national et local et la promotion des instruments clés, tels que les critères d'écoconception et la certification environnementale des biens et services, sont également envisagées. [Dans le secteur public, les gouvernements peuvent donner l'exemple en mettant en œuvre des politiques qui exigent des évaluations de la durabilité pour les investissements publics. Cela pourrait inclure l'évaluation des projets en fonction de leur potentiel de promotion de la circularité, de réduction des déchets et de réduction des émissions de carbone.] A l'échelle régionale, le renforcement des capacités et un meilleur dialogue avec les bailleurs de fonds internationaux sont nécessaires pour assurer l'intégration des critères économiques et sociaux dans les investissements. [Cette approche holistique encourage les investissements dans les technologies et les pratiques qui soutiennent une économie circulaire, telles que les énergies renouvelables, la réduction des déchets et l'utilisation efficace des ressources, conduisant finalement à des avantages à long terme pour les investisseurs et les communautés.]

Orientation stratégique 5.5 : Promouvoir l'intégration des principes et critères de la durabilité [et liés à la circularité] dans la prise de décision en matière d'investissement public et privé						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
A l'échelle nationale						
5.5.1. Sensibiliser davantage les acteurs financiers quant aux risques économiques dus au manque d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux, en les encourageant à intégrer ces évaluations au moyen d'outils et de lignes directrices.	Gouvernements nationaux, secteur privé, société civile	[2026-2035] En cours	Nombre de pays disposant de telles initiatives de sensibilisation des acteurs financiers quant aux risques économiques dus au manque d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux			

Orientation stratégique 5.5 : Promouvoir l'intégration des principes et critères de la durabilité [et liés à la circularité] dans la prise de décision en matière d'investissement public et privé						
5.5.2. Promouvoir les critères d'écoconception et la certification environnementale des biens et services.	Gouvernements nationaux, universités, secteur privé	[2026-2035] En cours	Nombre de pays qui promeuvent les critères d'écoconception et la certification environnementale des biens et services			
[5.5.3. Élaborer des critères clairs de durabilité et de circularité pour évaluer les investissements publics et privés, en mettant l'accent sur l'efficacité des ressources et l'impact environnemental.]	[Gouvernements nationaux, universités, secteur privé]	[2026-2035]	[Nombre d'indicateurs mis en place et de critères élaborés pour évaluer les mécanismes de financement publics et privés durables]			
A l'échelle régionale						
5.5.4. Renforcer les capacités des institutions nationales sur l'investissement durable et la responsabilité sociale des entreprises, y compris la responsabilité environnementale des entreprises.	Institutions internationales, gouvernements et agences nationales, secteur privé	[2026-2035] 2016-2025	Statut des programmes sur l'investissement durable et la responsabilité sociale des entreprises, y compris la responsabilité environnementale des entreprises			
5.5.5. Initier ou renforcer le dialogue avec les bailleurs de fonds internationaux en vue d'obtenir un engagement sur l'utilisation des critères économiques et sociaux des investissements.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, secteur privé	[2026-2035] En cours	Statut du dialogue avec les [Nombre d']institutions de financement internationales [appliquant] sur l'utilisation des critères environnementaux et sociaux pour les investissements			

147. Les externalités environnementales et sociales ne sont pas suffisamment abordées par les marchés et les politiques, ce qui crée des signaux-prix et incitatifs trompeurs pour le monde ordinaire des affaires, associé à l'économie à fortes émissions de carbone. Dans le cadre des initiatives internationales existantes, la Stratégie promeut un marché plus vert et plus inclusif dans la région (orientation stratégique 5.6), en intégrant les principes de pollueur-payeur, [les mécanismes de tarification du carbone,] la responsabilité élargie du producteur et le paiement des services écosystémiques fondé sur l'évaluation économique. [La tarification du carbone offre un outil puissant pour promouvoir le développement durable en internalisant les coûts environnementaux des émissions de gaz à effet de serre, et inciter les entreprises et les consommateurs à réduire leur empreinte carbone, en encourageant les investissements dans des technologies et des pratiques plus propres.] La Stratégie prévoit aussi une action pour examiner les impacts environnementaux des subventions publiques en vue d'éliminer progressivement les subventions nuisibles à l'environnement. A l'échelle régionale, le renforcement des capacités des instruments de marché est envisagé, ainsi qu'une action visant à promouvoir la coopération commerciale entre les pays, en mettant l'accent sur la progression vers des

biens et des services haut de gamme et le partage de la valeur ajoutée. Enfin, une initiative phare focalise sur l'intégration des principes de durabilité dans les marchés publics aux échelles nationale et locale. Une cible associée à cette orientation stratégique vise à engager la majorité des pays méditerranéens dans des programmes de marchés publics verts ou durables d'ici 2025⁵⁰.

Orientation stratégique 5.6 : Assurer un marché plus vert, [juste] et plus inclusif qui intègre le réel coût environnemental et social des biens et services pour réduire les externalités sociales [du travail] et environnementales						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
A l'échelle nationale						
5.6.1. Promouvoir une réforme de la fiscalité environnementale pour réduire la taxation sur le travail et intégrer le principe pollueur-payeur, [la tarification du carbone] et la responsabilité élargie du producteur dans la politique financière.	Gouvernements nationaux	[2026-2035] 2016-2025	Nombre de pays entreprenant une réforme de la fiscalité environnementale, [une tarification du carbone et une taxonomie verte]			
5.6.2. Examiner les impacts environnementaux des subventions publiques en vue d'éliminer progressivement les subventions nuisibles à l'environnement	Gouvernements nationaux, autorités locales	2016-2025 [2026-2035]	Part des marchés publics durables			
A l'échelle régionale						
5.6.3. Fournir une assistance aux pays intéressés par l'intégration du principe pollueur-payeur, la responsabilité élargie du producteur et le paiement des services écosystémiques dans leurs politiques financières nationales.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, secteur privé	[2026-2035] En cours	Statut du programme consultatif sur l'intégration du principe pollueur-payeur et, la responsabilité élargie du producteur dans les politiques financières nationales			

⁵⁰ Les objectifs seront mis à jour pour la prochaine réunion de la CMDD

Orientation stratégique 5.6 : Assurer un marché plus vert, [juste] et plus inclusif qui intègre le réel coût environnemental et social des biens et services pour réduire les externalités sociales [du travail] et environnementales						
5.6.4. Promouvoir la coopération commerciale entre les pays, afin de contribuer à un développement économique durable et plus inclusif et à une création d'emplois, en focalisant sur la progression vers des biens et services haut de gamme et le partage de la valeur ajoutée.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, secteur privé	[2026-2035] En cours	[Nombre d'entreprises vertes soutenues par le Programme de soutien aux Switchers] [Nombre d'accords commerciaux signés qui incluent des clauses relatives aux droits de l'homme, au travail et à l'environnement] Nombre d'entreprises « vertes » identifiées par l'Observatoire méditerranéen de la coproduction			
Initiative phare						
5.6.5. Intégrer les principes de durabilité dans les marchés publics aux échelles nationale et locale.	Gouvernements nationaux, autorités locales,	2026-2035 2016-2025	Part des marchés publics verts ou durables et des mesures de taxonomie verte mises en place [Nombre de pays intégrant les principes de durabilité dans les marchés publics aux échelles nationale et locale.] Cible : d'ici 2025, la majorité des pays méditerranéens se sont engagés dans des programmes de marchés publics verts ou durables ⁵¹			

148. [Les pays méditerranéens ont besoin de financements verts et d'outils économiques pour financer la transition nécessaire du bassin, en particulier pour s'adapter aux impacts des changements climatiques et environnementaux. Ils ont besoin d'un discours positif pour leurs populations et de développer une approche prospective qui soutient l'émergence des finances et des outils « verts » appropriés pour soutenir un développement économique durable qui réponde aux besoins régionaux,

⁵¹ Le tableau avec les objectifs finalisés sera soumis pour la prochaine réunion de la CMDD

nationaux et locaux. Ce développement doit être étroitement lié aux orientations stratégiques (OS), en veillant à ce que les mécanismes financiers traitent à la fois de la croissance économique et du bien-être de la société.

Il est nécessaire de mieux comprendre le paysage actuel des finances vertes (vertueuses) et des outils économiques en Méditerranée et également de discuter de la nécessité de s'éloigner des politiques et des outils économiques nocifs, tels que les subventions nuisibles à l'environnement (avec des exemples sectoriels). Il est essentiel d'aligner les orientations stratégiques sur des mesures concrètes qui favorisent la durabilité tout en abordant les problèmes sociaux. Pour atteindre l'objectif d'un cadre d'investissement durable en Méditerranée, y compris une taxonomie - la taxonomie verte des finances - il est nécessaire de discuter des obstacles et des défis rencontrés par les pays méditerranéens dans la mise en œuvre de stratégies financières (plus) vertes ainsi que d'identifier les opportunités d'améliorer le financement vert et les outils économiques pour promouvoir la durabilité. Le manque de données et le manque de stratégies de financement dans certains pays mettent en évidence l'hétérogénéité à travers le bassin, rendant un « cadre de base et une taxonomie » communs (sectoriels et/ou holistiques) essentiels pour une action cohérente.

Une taxonomie est une première étape. Des liens directs avec les lignes budgétaires sont également nécessaires pour que les plans verts soient mis en œuvre efficacement. Les pays méditerranéens doivent avoir des discussions portant sur les compromis entre les priorités et impliquer toutes les parties prenantes dans un processus transversal.]

[Orientation stratégique 5.7 : Veiller à ce que l'adaptation aux impacts environnementaux soit possible en mobilisant des financements (publics et privés) : jeter les bases d'une taxonomie verte des finances en Méditerranée]

[Actions]	[Acteurs responsables]	[Période]	[Indicateurs]	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[OD D]
[À l'échelle nationale]						
[5.7.1. Établir un cadre national de financement vert intégrant divers outils financiers pour soutenir les politiques d'adaptation (y compris : les obligations vertes pour les projets d'infrastructure durables ; les prêts et subventions verts pour les initiatives écologiques ; les fonds d'investissement verts, les incitations fiscales et les assurances respectueuses de l'environnement)]	[Gouvernements nationaux, autorités locales]	[2026-2035]	[Nombre de pays qui ont réduit la taxonomie verte régionale au niveau national] [Nombre d'outils financiers (obligations vertes émises, prêts et subventions verts décaissés, fonds d'investissement verts établis)] [Pourcentage d'incitations fiscales et de politiques d'assurance soutenant des pratiques durables]	[Nombre de documents et d'outils d'orientation régionaux, y compris des recommandations et des normes, visant à soutenir l'utilisation durable des ressources côtières et marines, élaborés et mis en œuvre.]		

[Orientation stratégique 5.7 : Veiller à ce que l'adaptation aux impacts environnementaux soit possible en mobilisant des financements (publics et privés) : jeter les bases d'une taxonomie verte des finances en Méditerranée]						
[Actions]	[Acteurs responsables]	[Période]	[Indicateurs]	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[OD D]
nt pour encourager les investissements verts et les pratiques durables obligations dans le cadre de la taxonomie verte régionale, y compris la considération sociale (l'acceptation des politiques d'adaptation)]						
[5.7.2 Créer des réseaux nationaux de financement vert qui incluent les institutions financières, les gouvernements, le secteur privé, les membres du monde universitaire et les ONG pour partager les meilleures pratiques, les ressources et les connaissances liées au financement vert avec un discours positif].	[Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions financières, secteur privé, universités]	[2030]	[Nombre de pays disposant d'un réseau de financement vert] [Nombre de membres du réseau] [Nombre de projets collaboratifs initiés]			
[À l'échelle régionale]						

[Orientation stratégique 5.7 : Veiller à ce que l'adaptation aux impacts environnementaux soit possible en mobilisant des financements (publics et privés) : jeter les bases d'une taxonomie verte des finances en Méditerranée]

[Actions]	[Acteurs responsables]	[Période]	[Indicateurs]	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[OD D]
[5.7.32. Développer une taxonomie verte régionale qui aborde les priorités et les défis régionaux spécifiques, en facilitant une compréhension et un investissement plus clairs dans les projets durables, et leurs avantages grâce à un discours positif, en tenant compte des besoins et des préoccupations régionaux en matière de respect des priorités nationales]	[Institutions régionales, autorités nationales, donateurs régionaux/internationaux, Plan Bleu]	[2026-2027]	[Accord sur une taxonomie verte lors d'une COP de la Convention de Barcelone] [Nombre de pays adoptant la taxonomie]			
[5.7.4 Établir un réseau à l'échelle méditerranéenne qui rassemble les institutions financières, les gouvernements, le secteur privé, les universités et les ONG pour favoriser la collaboration dans le domaine du financement vert]	[Institutions régionales, institutions financières, gouvernements, secteur privé, universités, ONG]	[2026-2029]	[Nombre d'institutions participantes]			

149. Il est nécessaire que les pays adoptent des outils de budgétisation verte, pour intégrer les objectifs climatiques et environnementaux dans leur gestion budgétaire à moyen terme.

[Orientation stratégique 5.8: Tirer parti des budgets publics en tant qu'outil clé pour atteindre les objectifs de durabilité en intégrant les objectifs environnementaux et climatiques dans les processus budgétaires nationaux et régionaux]						
[Actions]	[Acteurs responsables]	[Période]	[Indicateurs]	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
[À l'échelle nationale]						
[5.8.1 Encourager les pays méditerranéens à adopter des pratiques de budgétisation verte en intégrant les objectifs environnementaux et climatiques dans les cadres budgétaires annuels et pluriannuels. Cela comprend l'alignement des politiques budgétaires sur les objectifs de durabilité pour s'assurer que l'allocation des ressources soutient le développement durable à long terme.]	[Gouvernements nationaux, autorités locales,]	[2026-2035]	[Nombre de pays méditerranéens qui ont mis en œuvre des cadres de budgétisation verte.] [Part en pourcentage du budget consacrée aux objectifs de durabilité dans les plans pluriannuels]			
[5.8.2. Renforcer la collaboration intersectorielle dans la planification budgétaire entre les différents ministères afin de s'assurer que les processus de budgétisation verte tiennent compte des compromis entre les priorités économiques, environnementales et sociales]	[Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions financières, secteur privé, universités]	[2026-2035]	[Pourcentage de participation des parties prenantes aux processus de planification du budget vert]			
[À l'échelle régionale]						

[Orientation stratégique 5.8: Tirer parti des budgets publics en tant qu'outil clé pour atteindre les objectifs de durabilité en intégrant les objectifs environnementaux et climatiques dans les processus budgétaires nationaux et régionaux]

[5.8.3. Élaborer des lignes directrices régionales pour les pratiques de budgétisation verte, en aidant les pays méditerranéens à aligner leurs politiques budgétaires sur les objectifs de durabilité.]	[Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions régionales/internationales]	[2026-2027]	[Nombre de pays méditerranéens adoptant les lignes directrices régionales pour les pratiques de budgétisation verte.]			
--	---	-------------	---	--	--	--

150. Un engagement inclusif des parties prenantes dans le développement d'initiatives de financement vert est nécessaire. L'engagement de diverses parties prenantes, y compris au niveau local/municipal, garantit que les stratégies financières reflètent les besoins de la société et renforcent la résilience communautaire.]

[Orientation stratégique 5.9 : Favoriser la participation de la communauté (locale) aux initiatives de financement vert afin de s'assurer que les projets répondent aux besoins et aux priorités locaux]

[Actions]	Responsables [Acteurs responsables]	[Période]	[Indicateurs]	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
[National]						
[5.9.1 Créer des fonds d'investissement communautaires qui permettent d'investir dans des projets locaux (villes, territoires) durables]	[Gouvernements nationaux, autorités locales]	[2026-2035]	[Nombre de fonds d'investissement communautaires créés] [Nombre de projets communautaires financés]			
[5.9.2 Faciliter les consultations communautaires, y compris avec les entreprises locales, les municipalités, le gouvernement et les banques.]	[Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions financières, secteur privé]	[2026-2027]	[Nombre de consultations communautaires tenues] [Taux de mise en œuvre des recommandations de la communauté]			

[Orientation stratégique 5.9 : Favoriser la participation de la communauté (locale) aux initiatives de financement vert afin de s'assurer que les projets répondent aux besoins et aux priorités locaux]						
afin de recueillir des informations sur les initiatives de financement vert]						
[À l'échelle régionale]						
[5.9.3 Faciliter les forums régionaux et favoriser la collaboration entre les parties prenantes méditerranéennes pour concevoir et mettre en œuvre des projets de financement vert qui répondent aux défis environnementaux régionaux. Mettre l'accent sur la contribution de la communauté et les partenariats transnationaux pour garantir des résultats percutants.]	[Gouvernements nationaux, autorités locales, institutions financières, secteur privé, universités]	[2026-2035]	[Nombre de projets régionaux ou sous-régionaux initiés]. [Financement total alloué aux initiatives de collaboration]			

Objectif 6 : Améliorer la gouvernance en soutien au développement durable

151. La gouvernance est un domaine transversal lié à chacun des autres objectifs de la Stratégie. Cet objectif se concentre sur l'amélioration de la gouvernance [des capacités institutionnelles en matière de développement durable] environnementale au niveau national. [En outre, l'objectif consiste à garantir la pleine implication de toutes les parties prenantes dans la promotion et la réalisation du développement durable aux niveaux régional, national et local ; pour ce dernier. L'objectif envisage la promotion du rôle et le renforcement de la sensibilisation et des capacités des autorités locales dans la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable], tandis que les aspects de la gouvernance liés à la mise en œuvre de la Stratégie sont abordés au chapitre 3. La gouvernance se caractérise par l'inclusion d'acteurs non étatiques dans le processus décisionnel, tels que la société civile, [en particulier les autorités locales, les jeunes et les femmes, les institutions financières,] le secteur privé et les organisations internationales. Cela implique également de nouvelles formes d'accords de coopération, que ce soit au niveau national ou au niveau transnational, tels que les partenariats public-privé. [Cette] Ainsi, il existe une gouvernance à plusieurs niveaux, verticale, qui accroît la décentralisation de l'autorité à toutes les échelles de gouvernement, et aussi une gouvernance multipolaire, horizontale, dotée de différents systèmes parallèles d'établissement de règles mais cependant interconnectés. Cela va jusqu'à mettre en place [nécessite un renforcement] du processus associant de multiples parties prenantes pour [soutenir et] surveiller [le développement et la mise en œuvre des politiques. [L'interface science-politique devrait également être davantage exploitée pour fournir de meilleures informations aux décideurs, notamment par le biais d'une série d'indicateurs de base qui résument les principaux défis environnementaux et socio-économiques auxquels la Méditerranée est confrontée et mettent en lumière les progrès réalisés par la région au cours des trois dernières décennies. Les indicateurs de base offrent une perspective sur l'évolution de la Méditerranée, reflétant l'interaction complexe entre l'éducation, la santé, la vitalité économique, la gestion de l'environnement et la durabilité.]
152. Les questions de gouvernance en Méditerranée vont des menaces à la paix dans la région, aux inégalités entre et à l'intérieur des pays, à la faiblesse des engagements, de l'implication et de la participation du public. Les défis de la gouvernance environnementale comprennent la fragmentation horizontale et verticale (vu l'absence de subsidiarité) des responsabilités des dossiers environnementaux, les insuffisances et la non- coordination en matière de planification, gestion et application, [et suivi] insuffisants, non coordonnés et non axés sur les résultats, ainsi que le manque de ressources humaines, [techniques] et financières dans le secteur public, en particulier au niveau local. Enfin, il faut compter aussi d'autres défis de la gouvernance environnementale [du développement durable], tels que l'inadéquation de la sensibilisation et de l'éducation, de la recherche et de l'innovation, de l'échange des connaissances et des informations, auxquels sont confrontés les pays méditerranéens.
153. Une gouvernance effective [inclusive] et efficiente requiert un renforcement de la participation aux prises de décision et de la coopération afin que les considérations de justice sociale soient prises en compte. La participation et la coopération ont besoin d'être renforcées et davantage d'opportunités de développement durable doivent être trouvées pour traiter les inégalités. La gouvernance doit être souple et adaptable ; elle doit imaginer de nouvelles formes d'institutions, fondées sur la discussion et la participation, ainsi que des conceptions réglementaires novatrices et des pratiques constructives liées directement à la gouvernance de la durabilité, prenant aussi en compte le nouveau monde numérique et les possibilités qu'il offre.
154. Enfin, la grande disparité des modèles de développement des pays méditerranéens n'autorise pas une approche de type « une politique pour tous » et il convient de mettre l'accent sur les besoins et les contextes spécifiques des pays. La fragmentation des responsabilités doit être traitée par une coordination et une intégration accrues des politiques. Les réformes institutionnelles horizontales, notamment les réformes juridiques, administratives et fiscales (comme la comptabilité nationale verte, la réforme fiscale verte) et les efforts pour lutter contre la corruption, constituent quelques-unes des approches à envisager. L'interface « sciences - décision » devra aussi être élargie pour fournir de meilleures informations aux décideurs et au public.
155. L'orientation stratégique 6.1 aborde le renforcement du dialogue, de la coopération et des réseaux, aux niveaux régional, subrégional et transfrontalier, notamment sur les mécanismes de préparation aux situations d'urgence. Au niveau national, la Stratégie se concentre sur les plans de préparation/prévention et sur les systèmes d'alerte en cas de catastrophe (naturelle ou d'origine

humaine), ainsi que les mesures d'adaptation. Au niveau régional, une action visant à consolider le dialogue régional à travers la coopération et les réseaux, y compris la préparation aux urgences, est incluse, en plus d'une action visant à consolider le dialogue et la coopération aux échelles régionale et subrégionale pour mieux comprendre la relation entre le développement écologiquement durable et les défis et opportunités liés aux flux de populations.

Orientation stratégique 6.1 : Renforcer la coopération et le dialogue régional, subrégional et transfrontalier, notamment sur la préparation aux situations d'urgence						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	Tableau de bord	ODD
A l'échelle nationale						
6.1.1. Renforcer les plans de préparation/prévention et de coopération, les mécanismes d'alerte en cas de catastrophe (naturelle ou d'origine humaine), ainsi que les mesures adaptatives.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	[2026-2035] - En cours	Nombre de pays mettant en œuvre des mécanismes d'alerte et des actions de coopération pour la préparation/prévention en cas de catastrophe	[Nombre de stratégies et de politiques nationales d'atténuation et/ou d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe développées ou intégrées dans les stratégies nationales de GIZC et de PEM et les plans côtiers et en cours de mise en œuvre.]		
A l'échelle régionale						
6.1.2. Renforcer le dialogue, la coopération et les réseaux aux échelles régionale et subrégionale, y compris la préparation aux situations d'urgence.	Gouvernements nationaux, institutions internationales, société civile	[2026-2035] - En cours	Progrès des initiatives clés de coopération internationale Statut des plans de coopération optimisant la surveillance environnementale de la mer Méditerranée			
6.1.3. Renforcer le dialogue et la coopération aux échelles régionale et subrégionale afin de mieux comprendre la relation entre le développement écologiquement durable et les défis et opportunités liés aux flux de populations.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile	2018-2025 [2030]	État des programmes de dialogue et de coopération visant à mieux comprendre la relation entre le développement écologiquement durable et les défis et opportunités liés aux flux de populations			

156. [L'orientation stratégique 6.2 traite du renforcement de la gouvernance de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable en tant qu'effort transversal qui concerne le renforcement systémique du rôle des gouvernements infranationaux et locaux/municipalités, dans les processus décisionnels et de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, afin de promouvoir et d'encourager davantage l'engagement et l'action des parties prenantes au niveau local ainsi que des processus inclusifs]

plus solides, et donc de renforcer l'impact de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable sur le terrain.]

[Orientation stratégique 6.2 : Renforcer le rôle, la sensibilisation et les capacités des gouvernements infranationaux et locaux/municipalités méditerranéenne pour le développement durable]				
[Actions]	[Acteurs responsables]	[Période]	[Indicateurs]	[A]
[A l'échelle nationale]				
[6.2.1. Renforcer la capacité institutionnelle des gouvernements infranationaux et locaux/municipalités pour intégrer et mettre en œuvre les objectifs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, tout en renforçant les mécanismes de coordination et de collaboration avec les gouvernements/autorités nationales]	[Gouvernements nationaux et gouvernements infranationaux et locaux/municipalités]	[2026-2035]	[Nombre de pays disposant de mécanismes actifs de coordination et de collaboration avec les gouvernements infranationaux et locaux/municipalités] [Nombre de gouvernements infranationaux et locaux/municipalités qui ont inclus dans leurs plans des actions de capacité institutionnelle pour intégrer et mettre en œuvre les objectifs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable]	
[6.2.2. Permettre la mise en œuvre des ODD et des objectifs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable aux niveaux infranational et local grâce à des programmes de formation visant à la cohérence des politiques publiques]		[2026-2035]	[Nombre de programmes de formation destinés aux gouvernements infranationaux et locaux/municipalités]	
[À l'échelle régionale]				
[6.2.3. Promouvoir au niveau régional l'échange de meilleures pratiques entre les gouvernements infranationaux et locaux/les municipalités sur le renforcement des capacités institutionnelles pour le développement durable et l'engagement des parties prenantes locales]	[Conventions régionales, gouvernements nationaux et gouvernements infranationaux et locaux/municipalités]	[2026-2035]	[Nombre d'événements au niveau régional soutenant l'échange de meilleures pratiques]	

157. La Stratégie promeut l'engagement de la société civile, des scientifiques, des communautés locales, [des jeunes et des femmes, des institutions financières, du secteur privé,] et des autres parties prenantes dans le processus de gouvernance à tous les niveaux, afin de garantir des processus inclusifs et l'intégrité dans la prise de décision. La participation du public est particulièrement importante au niveau local, c'est-à-dire le niveau de gouvernement le plus proche de la population et le niveau de prise de décision dans lequel de nombreuses décisions liées à l'environnement sont prises.
158. Une participation accrue du public doit être obtenue grâce à un soutien aux gouvernements et institutions nationaux et [infranationaux et] locaux au moyen de cadres juridiques améliorés et de ressources humaines et financières, et doit inclure des compétences liées à la création de partenariats, à la négociation et à la résolution des conflits. La Stratégie prévoit également le soutien et le renforcement de la capacité organisationnelle des parties prenantes locales, nationales et régionales, y compris les organisations à but non lucratif, les coopératives, les associations, les réseaux et les groupes de producteurs, et ce pour ce qui concerne les cadres juridiques et les ressources humaines et financières. Cela contribuera à une meilleure prise de décision, une meilleure mise en œuvre des politiques, des plans et des projets et un

meilleur suivi. Au niveau régional, l'adhésion à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement³⁶ (la Convention d'Aarhus) est encouragée à travers une initiative phare. Une cible associée à cette orientation stratégique projette que, d'ici à 2025, les deux tiers des pays méditerranéens auront adhéré à la Convention d'Aarhus⁵².

159. La Stratégie promeut l'engagement de la société civile, des scientifiques, des communautés locales [des jeunes et femmes, des institutions financières, du secteur privé] et des autres parties prenantes dans le processus de gouvernance à tous les niveaux, afin de garantir des processus inclusifs et l'intégrité dans la prise de décision (orientation stratégique 6. [3]2). La participation du public est particulièrement importante au niveau local, c'est-à-dire le niveau de gouvernement le plus proche de la population et le niveau de prise de décision dans lequel de nombreuses décisions liées à l'environnement sont prises. Une participation accrue du public doit être obtenue grâce à un soutien aux gouvernements et institutions nationaux [infranationaux et] locaux au moyen de cadres juridiques améliorés et de ressources humaines et financières, et doit inclure des compétences liées à la création de partenariats, à la négociation et à la résolution des conflits. La Stratégie prévoit également le soutien et le renforcement de la capacité organisationnelle des parties prenantes locales, nationales et régionales, y compris les organisations à but non lucratif, les coopératives, les associations, les réseaux et les groupes de producteurs, et ce pour ce qui concerne les cadres juridiques et les ressources humaines et financières. Cela contribuera à une meilleure prise de décision, une meilleure mise en œuvre des politiques, des plans et des projets et un meilleur suivi.

Orientation stratégique 6.3 : Promouvoir l'engagement de la société civile, des scientifiques, [des jeunes et des femmes, des institutions financières, du secteur privé] des communautés locales et des autres parties prenantes dans le processus de gouvernance à tous les niveaux, afin de sécuriser des processus inclusifs et l'intégrité dans la prise de décision						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[ODD]
A l'échelle nationale						
6.3.1. Mettre en place, le cas échéant, et renforcer la capacité des gouvernements nationaux et [infranationaux et] des autorités locales à la participation du public en termes de cadres juridiques et de ressources humaines et financières.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile	[2026-2035] En cours	[Nombre de gouvernements infranationaux et locaux/municipalités qui ont inclus dans leurs plans des actions de sensibilisation et d'engagement multipartites sur le développement durable] Nombre de pays mettant en œuvre des dispositions légales pour la participation du public aux prises de décision impactant l'environnement			

⁵² Les objectifs seront mis à jour pour la prochaine réunion de la CMDD

Orientation stratégique 6.3 : Promouvoir l'engagement de la société civile, des scientifiques, [des jeunes et des femmes, des institutions financières, du secteur privé] des communautés locales et des autres parties prenantes dans le processus de gouvernance à tous les niveaux, afin de sécuriser des processus inclusifs et l'intégrité dans la prise de décision						
6.3.2 Appuyer et renforcer la capacité organisationnelle [et la sensibilisation] des parties prenantes locales, [et] nationales et régionales [et des acteurs non étatiques] en termes de cadres juridiques et de ressources humaines et financière	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, [acteurs et initiatives régionaux]	[2026-2035] 2016-2020	Nombre de pays disposant de cadres juridiques pour réguler les organisations à but non lucratif [de plans d'action intégrant la participation de toutes les parties prenantes à la gouvernance du développement durable] [Nombre de pays et d'organes participant à la célébration de la Journée de la côte méditerranéenne]			
[6.3.3 Élaborer et mettre en œuvre des politiques qui favorisent l'égalité des sexes dans les processus de gestion et de prise de décision côtières, y compris des programmes de formation ciblés pour renforcer les connaissances et les compétences des femmes en matière de gestion des ressources côtières, de pêche, de conservation marine et de gouvernance environnementale]	[Gouvernements nationaux]	[2026-2035]	[Nombre de politiques et de programmes nationaux et locaux qui favorisent l'égalité des sexes dans les processus de gestion et de prise de décision côtières] [Nombre de programmes de formation pour renforcer les connaissances des femmes]			
Initiative phare						
6.3.4 Encourager l'adoption et la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus sur l'accès du public à l'information, la participation du public au processus	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	[2026-2035] 2016-2020	Nombre de pays ayant adopté la Convention d'Aarhus Cible : d'ici à 2030, les deux tiers des pays méditerranéens ont adhéré à la Convention d'Aarhus ⁵³			

⁵³ Le tableau avec les objectifs finalisés sera soumis pour la prochaine réunion de la CMDD

Orientation stratégique 6.3 : Promouvoir l'engagement de la société civile, des scientifiques, [des jeunes et des femmes, des institutions financières, du secteur privé] des communautés locales et des autres parties prenantes dans le processus de gouvernance à tous les niveaux, afin de sécuriser des processus inclusifs et l'intégrité dans la prise de décision						
décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.						
[6.3.5 Leadership des femmes pour les ODD]	[Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile]	[2025-2035]	[Nombre d'événements de haut niveau consacrés au rôle des femmes exerçant des responsabilités dans le domaine de l'environnement et des ODD] [Nombre de documents/rapports politiques sur les réalisations et le positionnement des femmes exerçant des responsabilités dans le domaine de l'environnement et des ODD]	[Nombre d'actions visant à soutenir l'intégration de la dimension de genre dans le système PAM-Convention de Barcelone conformément à l'ODD 5 élaborées et mises en œuvre.]		
[6.3.6 Participation des jeunes au processus de décision et à la mise en œuvre de la SMDD]	[Groupe Med Youth Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile]	[2025-2035]	[Nombre de documents/propositions pertinents soumis à la Commission méditerranéenne du développement durable pour examen] [Nombre de jeunes pour les événements régionaux /sous-régionaux de mise en œuvre des ODD]			
[6.3.7 Semaine verte méditerranéenne]	[PNUE/PAM et UpM]	[2025-2035]	[Nombre d'événements de la Semaine verte méditerranéenne] [Nombre de pays méditerranéens participants] [Nombre/type de parties prenantes participantes]			

160. La Stratégie promeut la mise en œuvre et le respect des obligations et accords relatifs à l'environnement pour guider les actions aux niveaux national et régional (orientation stratégique 6.4.3). Elle souligne l'importance d'assurer la cohérence des politiques à travers des mécanismes de coordination interministérielle et de planification intersectorielle. La Stratégie promeut l'application du principe de précaution au moyen d'instruments tels que les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques. Elle encourage le soutien, par des dispositions réglementaires si nécessaire, des partenariats en matière de planification et de mise en œuvre des mesures, y compris et sans s'y limiter l'implication du secteur privé, les partenariats public-privé et les financements innovants au niveau régional (infranational) et/ou local. Une initiative phare est incluse en vue d'élaborer des programmes de renforcement des capacités sur les questions liées à la mise en œuvre et au respect des obligations et accords relatifs à l'environnement, y compris les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques.

Orientation stratégique 6.4 : Promouvoir la mise en œuvre, [le suivi] et le respect des obligations et des accords relatif à l'environnement à travers la cohérence des politiques au moyen de la coordination interministérielle						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[OD D]
A l'échelle nationale						
6.4.1. Veiller à la ratification, la mise en œuvre et le respect des obligations des accords internationaux et régionaux relatifs à la durabilité environnementale, pour guider les actions aux niveaux national et régional.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile	[2025-2035] En cours	Accords mondiaux et régionaux relatifs à la durabilité environnementale adoptés par les pays méditerranéens :	[Nombre de mécanismes et de procédures de conformité améliorés, maximisant les synergies avec les travaux menés dans le cadre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement pertinents.]	[Ind 24 : Nombre de stratégies nationales de développement durable adoptées ou mises à jour]	
6.4.2. Veiller à l'adoption et à l'application du principe de précaution en entreprenant des évaluations de l'impact environnemental, des évaluations environnementales stratégiques et autres procédures pertinentes.	Gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile, secteur privé	[2025-2035] 2016-2025	Nombre de pays appliquant l'évaluation de l'impact environnemental et l'évaluation environnementale stratégique dans les politiques de développement	[Nombre de produits d'évaluation, d'analyses, de scénarios et de rapports sur l'état du milieu marin et côtier méditerranéen, y compris les aspects socio-économiques, préparés et publiés.]		
6.4.3. Renforcer la cohérence des politiques à travers la coordination interministérielle et la planification intersectorielle.	Gouvernements nationaux, autorités locales, société civile	[2025-2035] 2016-2025	Nombre de pays disposant de mécanismes de coordination interministériels			

Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[OD D]
6.4.4. Encourager et soutenir, par des dispositions réglementaires si nécessaire, les partenariats en matière de planification et de mise en œuvre des mesures, y compris et sans s'y limiter l'implication du secteur privé, les partenariats public-privé et les financements innovants au niveau régional (infranational) et/ou local.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile, secteur privé	[2025-2035] 2016-2025	Nombre de pays disposant d'initiatives de partenariat en matière de planification et de mise en œuvre au niveau régional (infranational) et/ou local	[Changement positif dans le secteur privé à l'appui des programmes MTS.]		
Initiative phare						
6.4.5. Élaborer des programmes de renforcement des capacités sur les questions liées à la mise en œuvre et au respect des obligations et accords relatifs à l'environnement, y compris les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile, secteur privé	2016-2020 [2030]	[Nombre de programmes de renforcement des capacités mis en œuvre sur les questions liées à la mise en œuvre et au respect des obligations environnementales] Nombre de pays où des programmes de renforcement des capacités sur les questions liées à la mise en œuvre et au respect des obligations et des accords en matière d'environnement sont mis en place			

161. La Stratégie favorise l'éducation et la recherche pour le développement durable (orientation stratégique 6. [5]4), en particulier à travers la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au développement durable³⁷. Le but de cette stratégie est d'encourager les pays méditerranéens à développer et intégrer l'éducation au développement durable dans leurs systèmes d'éducation formels, dans toutes les disciplines pertinentes, [en particulier dans les secteurs de l'économie verte et bleue et les professions liées à l'économie circulaire, ainsi que] et dans l'enseignement non formel et informel. Les objectifs de cette stratégie se concentrent sur les aspects suivants de l'éducation au développement durable : la politique, la législation et autres cadres d'appui réglementaires et opérationnels ; la promotion par l'apprentissage formel, non formel et informel ; la formation des enseignants pour qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour inclure le développement durable dans leur enseignement ; les outils et les matériaux accessibles et adéquats ; la

recherche et le développement ; la coopération à tous les niveaux, y compris l'échange d'expériences et de technologies dans la région.

162. En outre, la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable prévoit une action pour renforcer les capacités de recherche dans le domaine du développement durable, ainsi que l'interface « sciences - décision ». La gestion des espaces protégés est soulignée comme un domaine particulier où les compétences doivent être améliorées. La Stratégie souligne aussi l'intérêt des programmes à grande échelle (par exemple [les Programmes de recherche] Horizon 2020 de l'Union Européenne) pour promouvoir la recherche et l'innovation pour le développement durable, ainsi que l'importance d'encourager et de soutenir les partenariats entre les pays. Elle promet également l'échange de bonnes pratiques et des connaissances dans tous les aspects de l'éducation au et de l'apprentissage du développement durable.

Orientation stratégique 6.5 : Promouvoir l'éducation et la recherche pour le développement durable						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[OD D]
A l'échelle nationale						
6.5.1. Mettre en œuvre la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au développement durable, qui promeut l'intégration des principes, valeurs et pratiques du développement durable dans tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage.	Institutions régionales, gouvernements nationaux, autorités locales, société civile, universités et éducateurs	[2025-2035] En cours	État de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au développement durable Nombre de pays qui ont lancé des stratégies nationales sur l'éducation au développement durable	[Nombre de programmes et d'actions d'éducation et de sensibilisation, mettant particulièrement l'accent sur l'engagement de la société civile, élaborés et mis en œuvre.]	[Ind 28 : Éducation au développement durable]	
6.5.2. Renforcer les connaissances et les capacités de recherche au niveau national, en offrant des possibilités de formation à long terme, en particulier dans [les secteurs de l'économie verte et bleue et les professions liées à l'économie circulaire,] les professions spécialisées, le transfert de connaissances et le	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, communautés éducatives et scientifiques, secteur privé, et société civile	[2025-2035] 2016-2025	Nombre de pays disposant de telles initiatives Pourcentage du produit intérieur brut dépensé dans la recherche			

Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[OD D]
développement des infrastructures de recherche.						
6.5.3. Renforcer l'interface « sciences - décision » pour accompagner la prise de décision par des analyses et des données scientifiques, à travers des forums de recherche, des séminaires et d'autres possibilités d'échange.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile	[2025-2035] En cours	Nombre de pays disposant de tels processus de dialogue « sciences - décision »	[Renforcement du réseau d'experts scientifiques méditerranéens par : A) le nombre de partenariats établis/mis à jour avec des institutions scientifiques ; B) le nombre de réunions stratégiques, de partage des connaissances et de réunions d'interface « sciences - décision »]		
6.4.4. Offrir une formation professionnelle et technique pour la gestion des espaces protégés.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, autorités locales, universités, société civile	En cours	Nombre de pays offrant une formation professionnelle et technique pour la gestion des espaces protégés			
A l'échelle régionale						
6.5.4 Promouvoir la recherche et l'innovation en veillant à ce que les programmes [et initiatives] à grande échelle (par exemple, les [Programmes de recherche] Horizon 2020 de l'Union Européenne) tiennent compte des priorités méditerranéennes pour le	Institutions internationales, universités, société civile	2016-2025 [2030]	Nombre de tels programmes inscrivant les priorités de la Méditerranée en matière de développement durable Financements dédiés à l'innovation et à la recherche attribués par l'Union Européenne à des organismes de recherche dans les pays			

Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[OD D]
développement durable.			méditerranéens Part des projets abordant les problématiques méditerranéennes			
[Initiative phare]						
[6. 5.5. La Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au développement durable, y compris] l'encouragement et le soutien aux partenariats entre les pays et l'échange de bonnes pratiques et de connaissances dans tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage du développement durable	Gouvernements nationaux, autorités locales, universités	[2025-2035]	Nombre de partenariats établis pour l'échange de bonnes pratiques sur l'éducation au développement durable	[Nombre de programmes et d'actions d'éducation et de sensibilisation, mettant particulièrement l'accent sur l'engagement de la société civile, élaborés et mis en œuvre.]	[Ind 28 : Éducation au développement durable]	

163. L'orientation stratégique 6.6 porte sur les capacités régionales de gestion de l'information [en relation avec les données scientifiques sur le développement durable et l'environnement]. Afin de pouvoir effectuer une prise de décision et élaborer des politiques appropriées et fondées sur la connaissance, [ainsi qu'une prévision des politiques,] des centres d'information nationaux seront établis et permettront de recueillir des informations existantes et nouvelles. Il est envisagé de mettre en œuvre des initiatives communes de création de connaissances et d'échange des connaissances existantes avec les parties prenantes, y compris la communauté scientifique, le secteur privé et la société civile, qui suivent les principes relatifs au partage des données du système d'échange d'informations sur l'environnement de l'Union Européenne. À l'échelle régionale, le renforcement des capacités sur la production et l'échange des données et des informations et la coordination des programmes nationaux de surveillance sont recommandés. Une initiative phare est aussi envisagée pour créer un système d'information méditerranéen, intégré et accessible au public, à travers lequel des synergies sont établies entre les gouvernements nationaux, les institutions internationales et le secteur privé, afin de recueillir et diffuser d'une façon transparente des informations sur l'état de l'environnement et l'état de mise en œuvre des protocoles de la Convention de Barcelone. Ce système s'inspirera des systèmes de données et de soutien déjà en place, par exemple celui qui soutient la mise

en œuvre d'Horizon 2020 [EUROPE].

Orientation stratégique 6.6 : Renforcer [Fortifier] les capacités régionales de gestion de l'information, [et renforcer la promotion de l'élaboration de politiques et de prévisions fondées sur des données probantes]						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[O D D]
A l'échelle nationale						
6.6.1. Établir ou renforcer le soutien aux processus de surveillance des données, y compris grâce aux données d'enquêtes, ainsi que des centres nationaux fournissant des informations intégrées et accessibles au public.	Gouvernements nationaux, institutions régionales, société civile, secteur privé	[2030] En cours	[Nombre de centres nationaux fournissant des informations intégrées et accessibles au public.]	[Nombre de plateformes de collecte et de partage de données/informations thématiques établies et opérationnelles.]		
6.6.2. Encourager des initiatives communes de création et d'échange des connaissances entre les parties prenantes, initiatives qui observent les principes du système d'information sur l'environnement de l'Union Européenne.	Institutions internationales, gouvernements nationaux, et autorités locales, universités, société civile	[2025-2035] 2016-2020	Nombre de pays disposant de telles initiatives			
A l'échelle régionale						
6.6.3. Développer les capacités sur la production, l'échange [et la gestion] des données et de l'information et, si nécessaire, améliorer la technologie pour créer des données comparables et	Institutions régionales, gouvernements nationaux, universités [Plan Bleu/CAR]	[2025-2035] 2016-2025	Activités de coopération et de mise en réseau menées	[Nombre d'outils et de produits pour améliorer la gestion des connaissances et la communication interne fournis]		

Orientation stratégique 6.6 : Renforcer [Fortifier] les capacités régionales de gestion de l'information, [et renforcer la promotion de l'élaboration de politiques et de prévisions fondées sur des données probantes]						
compatibles, [et soutenir l'élaboration de politiques éclairées et la prévision des politiques fondées sur des données probantes, également par le biais d'un ensemble d'indicateurs de base fournissant un résumé des principaux défis environnementaux et socio-économiques]						
6.6.4. Coordonner les programmes nationaux de surveillance au niveau régional, notamment par des ateliers annuels.	Institutions régionales, gouvernements nationaux	[2025-2035] En cours	[Nombre d']activités de coopération, de mise en réseau et de suivi conjointes menées	[Système d'information IMAP pleinement opérationnel pour la soumission de données de qualité garantie pour tous les indicateurs communs du programme de surveillance et d'évaluation intégrées] [Nombre de Parties contractantes soumettant en temps opportun les données de surveillance de l'IMAP via le système d'information IMAP.]		
Initiative phare						
6.6.5.. Mettre en place un système d'information intégré pour les pays méditerranéens, accessible au public, à travers un triumvirat composé de gouvernements nationaux, d'organisations internationales et du secteur privé pour rassembler et diffuser de façon transparente des informations	PNUE/PAM, institutions régionales, gouvernements nationaux, société civile, universités, secteur privé	[2025-2035] 2016-2025	[Nombre de]Statut du projet de systèmes d'information intégré	[Nombre d'outils et de produits pour améliorer la gestion des connaissances et la communication interne fournis]		

Orientation stratégique 6.6 : Renforcer [Fortifier] les capacités régionales de gestion de l'information, [et renforcer la promotion de l'élaboration de politiques et de prévisions fondées sur des données probantes]						
sur l'état [du développement durable en Méditerranée.]-de l'environnement.						

3. ASSURER LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE LA STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2025

164. La mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 est un processus collectif. Bien qu'elle soit facilitée par le système PAM, c'est la participation et le rôle actif de toutes les parties prenantes qui joueront un rôle décisif pour la réussite de cette mise en œuvre.
165. Le système PAM, qui comprend le Secrétariat du PNUE/PAM et les Centres d'activités régionales (CAR), ainsi que la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), fournira l'encadrement et les directions pour la mise en œuvre de la Stratégie. En effet, les principaux plans d'action du PNUE/PAM, formulés en vue de mettre en œuvre les protocoles de la Convention de Barcelone, ainsi que les autres principaux mécanismes et instruments régionaux existants, constituent des outils essentiels pour la mise en œuvre de la Stratégie (Encadré 2), [qui seront complétés par des plans de travail triennaux de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, préparés et approuvés sous la direction de la Commission méditerranéenne du développement durable.] En plus de ces outils essentiels, le système PAM fournira un soutien et des orientations techniques aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone, ainsi que la coordination des mesures de mise en œuvre et des processus de surveillance. En outre, le système PAM fournit une plateforme pour l'échange d'informations, d'expériences et de synergies pertinentes développées aux niveaux régional ou subrégional.
166. La Commission méditerranéenne du développement durable est une structure clé au sein du système PAM pour soutenir le développement et la mise en œuvre de la Stratégie. Elle est un point de référence central et rassemble les représentants des Parties contractantes et toutes les parties prenantes impliquées dans le développement durable. À ce titre, elle devrait travailler en étroite collaboration avec les organisations pertinentes pour parvenir à une mise en œuvre effective de la Stratégie, tout en bénéficiant de l'appui du Secrétariat du PNUE/PAM. La Stratégie constitue un cadre d'organisation [axé sur les politiques et les actions] du travail de la Commission, [qui sera complété par des plans de travail triennaux de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable.]
167. Les pays méditerranéens sont invités à utiliser la Stratégie comme un point de départ pour une meilleure intégration du développement durable dans leurs politiques nationales. La Stratégie leur fournit les outils nécessaires pour intégrer le développement durable dans les politiques nationales et construire des synergies horizontales entre différents secteurs gouvernementaux et des synergies verticales entre différents niveaux de gouvernement, du local au central et inversement. Cela permettra une meilleure coordination et une meilleure intégration des politiques autour de l'objectif de durabilité.
168. Les institutions intergouvernementales, régionales et subrégionales ont aussi un rôle très important à jouer dans la mise en œuvre de la Stratégie. Comme mentionné dans le chapitre 1, il existe déjà un certain nombre d'institutions régionales et subrégionales dotées de stratégies et agissant dans le but de soutenir le développement durable dans la Région Méditerranée, tout en relevant des défis environnementaux significatifs. Ces institutions, en travaillant en tandem les unes avec les autres et avec le système PAM, tout en facilitant les synergies avec les Parties contractantes utilisant la Stratégie comme une plateforme commune, peuvent s'avérer essentielles au succès de la mise en œuvre. Elles ne créeront pas seulement une masse critique importante et significative d'acteurs nationaux et régionaux travaillant de manière coordonnée pour le développement durable, mais elles auront aussi un effet positif sur une utilisation plus efficace des ressources humaines et financières, limitées mais indispensables à la mise en œuvre conjointe et efficace des actions. Pour ces partenaires, la Stratégie représente un cadre global dans lequel leurs actions et leurs objectifs sont placés, un ensemble cohérent et intégré d'orientations stratégiques et d'actions prioritaires qui doivent être mises en œuvre pour parvenir au développement durable de la région.
169. Le secteur privé est un partenaire essentiel pour la mise en œuvre de la Stratégie. Acteur clé dans l'économie verte émergente, il peut à ce titre être l'un des alliés les plus forts dans le processus de mise en œuvre de la Stratégie. Cela est possible non seulement à travers la responsabilité sociale des entreprises, mais aussi à travers des processus de consommation et de production plus durables qui sont au cœur de leurs affaires, à travers l'intégration de technologies innovantes et à travers l'amélioration des processus de l'amont à l'aval des chaînes industrielles, artisanales et de marketing. Cela permettra aussi de contribuer à la durabilité de ses propres opérations. Pour le secteur privé, la Stratégie offre une indication des enjeux, des orientations et des actions qui doivent être mises en œuvre pour réaliser d'autres objectifs de développement durable aux niveaux régional, national et local ; la Stratégie informe sur le type de débats qui doivent avoir lieu dans le contexte du

développement durable dans un avenir proche. Ces indications sont de première importance pour la planification des activités économiques.

170. La science est la clé de la réussite : toute élaboration d'action ou de politique au niveau national ou régional doit se baser sur de solides fondements scientifiques. De plus, les outils d'analyse qui permettront la planification, l'évaluation et la diffusion des impacts et des actions relatives au développement durable, doivent être développés avec la communauté scientifique, qui elle-même a besoin de diriger ses capacités de recherche en appui à la définition des politiques. Ainsi, pour les milieux universitaires, la Stratégie contient une série de préoccupations au sujet du développement durable qui ne peuvent être comprises qu'avec l'aide de la science.
171. La société civile a toujours été un groupe de parties prenantes important au sein de la Commission méditerranéenne du développement durable. Dans la mise en œuvre de la Stratégie, son rôle devient de plus en plus prononcé : outre qu'elle est un catalyseur pour le soutien et le suivi du processus de mise en œuvre aux niveaux régional et national, la société civile peut assumer des tâches importantes liées à la prise de conscience et à la sensibilisation, pouvant agir en tant que troisième pilier de la démocratie, aux côtés des décideurs et de la justice, pour assurer la transparence et la participation des individus. Pour la société civile, la stratégie contient un ensemble d'orientations stratégiques qui à la fois renseignent le public sur son travail avec d'autres partenaires et fournissent un terrain fertile pour le développement de projets.
172. Les bailleurs de fonds sont également des partenaires clés pour la mise en œuvre de la Stratégie. Pour ces partenaires, la stratégie contient un ensemble d'objectifs régionaux approuvés à la grande majorité, ainsi que des orientations stratégiques au sein de ces objectifs, ce qui aidera les bailleurs à orienter et évaluer leurs propositions de financement visant à promouvoir le développement durable dans la région.

Encadré 2 : Programmes et cadres régionaux existants, outils essentiels pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025

- La gestion intégrée des zones côtières est reconnue comme la voie à suivre pour le développement durable des zones côtières et se caractérise par une approche intégrée destinée à fournir des solutions aux problèmes environnementaux, sociaux, économiques et institutionnels complexes des zones côtières. Comme l'indique l'article 2 du **Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée**, relevant de la Convention de Barcelone, « la gestion intégrée des zones côtières est un processus dynamique de gestion et d'utilisation durables des zones côtières, prenant en compte simultanément la fragilité des écosystèmes et des paysages côtiers, la diversité des activités et des usages, leurs interactions, la vocation maritime de certains d'entre eux, ainsi que leurs impacts à la fois sur la partie maritime et la partie terrestre ». L'adoption de ce protocole est un objectif politique pleinement atteint de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (2005). Son application est soutenue par le Plan d'action 2012-2019.
- Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone se sont engagées à appliquer l'approche basée sur les écosystèmes – à travers la **feuille de route pour l'application de l'Approche écosystémique [mise à jour]** – à la gestion des activités humaines, tout en permettant une utilisation durable des biens et des services maritimes, en vue d'atteindre ou de maintenir un bon état écologique de la mer Méditerranée et de ses régions côtières, leur protection et leur conservation, et de prévenir toute nouvelle détérioration. Elles reconnaissent l'approche écosystémique comme une approche opérationnelle intégrée pour assurer la réussite de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, tout en améliorant le développement durable dans la région, ainsi que comme une stratégie pour la gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources biologiques, visant à favoriser leur conservation et leur utilisation durable d'une manière équitable.
- Le **Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée** (entré en vigueur en 1999) est mis en œuvre à travers [le Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (PAS BIO Post-2020) adopté en 2021] ~~le Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO adopté en 2003)~~. En outre, l'extension du réseau des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne et l'adoption et la mise en œuvre d'[une Stratégie régionale post-2020 pour les aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces basées sur les aires en Méditerranée] ~~un Programme de travail régional pour les aires marines et côtières protégées~~ en Méditerranée représentent des réalisations importantes pour la région.
- Le **Plan d'action régional sur la consommation et la production durables pour la Méditerranée**, en cours de préparation, vise à réussir la réorientation vers des modes durables de consommation et de production dans les secteurs économiques prioritaires, tout en s'attaquant aux défis connexes liés à la dégradation de l'environnement. Il soutient la mise en œuvre des mesures de consommation et de production durables au niveau régional et identifie les mesures nécessaires pour

guider leur mise en œuvre au niveau national, portant sur les activités humaines clés qui ont un impact particulier sur l'environnement marin et côtier et les questions transversales diverses qui y sont liées.

- L'élaboration et l'adoption par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone d'un **Programme d'action stratégique des activités régionales et nationales pour lutter contre la pollution d'origine terrestre** est l'une des avancées majeures dans les efforts des pays méditerranéens pour lutter contre la pollution d'origine terrestre. Cette initiative orientée vers l'action est mise en œuvre dans le cadre du programme MED POL – identifiant les catégories-cibles prioritaires des substances et des activités polluantes qui doivent être éliminées ou contrôlées par les pays méditerranéens à travers un calendrier prévu pour la mise en œuvre des mesures et des interventions spécifiques de réduction de la pollution.
- Le **Plan régional sur les déchets marins**, entré en vigueur en 2014, est le premier plan régional sur les déchets marins défini dans le cadre d'une convention des mers régionales. Il présente des mesures et des objectifs opérationnels pour atteindre un bon état écologique et des cibles respectives sur les déchets marins ; développer et mettre en œuvre des politiques appropriées, des instruments réglementaires et des arrangements institutionnels, y compris les plans de gestion des déchets solides et des systèmes d'égouts, qui doivent intégrer des mesures de prévention et de réduction des déchets marins ; accroître la sensibilisation par les programmes d'éducation au développement qui sont établis par les Parties contractantes ; assurer une coordination institutionnelle et une étroite coordination et collaboration entre les autorités régionales, nationales et locales dans le domaine des déchets marins ; mobiliser les producteurs, les fabricants ~~propriétaires de marques~~ **[acteurs responsables]** et les premiers importateurs à être plus responsables envers l'ensemble du cycle de vie des produits et aussi à établir des politiques d'achats durables contribuant à la promotion de la consommation de produits fabriqués en plastique recyclé ; identifier les points chauds et mettre en œuvre des programmes nationaux pour éliminer régulièrement les déchets d'une manière saine.
- Le projet de **Plan d'action « Offshore »** comprend des actions et des mesures prioritaires pour les Parties contractantes à la Convention de Barcelone en vue de ratifier le Protocole Offshore ; désigner des représentants des Parties contractantes afin de participer aux organes régionaux de gouvernance ; établir un programme de coopération technique et de renforcement des capacités ; établir un mécanisme financier pour la mise en œuvre du plan d'action ; promouvoir l'accès à l'information et la participation du public au processus décisionnel ; améliorer le transfert régional de technologie ; élaborer et adopter des normes offshore régionales ; développer et adopter des lignes directrices offshore régionales ; établir des procédures et des programmes de surveillance offshore régionaux ; et fournir des rapports sur la mise en œuvre du plan d'action.

- **Le Programme-cadre régional d'adaptation au changement climatique pour les zones marines et côtières de la Méditerranée**, en cours de préparation, vise à accroître la résilience des zones marines et côtières de la Méditerranée face au changement climatique à travers le développement d'une approche régionale de l'adaptation au changement climatique. Une fois adopté, le programme-cadre servira de base au développement d'un plan d'action régional détaillé sur l'adaptation au changement climatique.
- **Les programmes d'action de l'Union pour la Méditerranée** : Lors du lancement de l'Union, les chefs d'État et de gouvernement des pays méditerranéens ont convenu six domaines d'action prioritaires, incluant la dépollution de la Méditerranée et les énergies alternatives. Lors de sa réunion ministérielle sur l'environnement et le changement climatique (Athènes, 2014), l'Union pour la Méditerranée a affirmé son engagement à accélérer la transition vers des modes de consommation et de production durables et la transition vers une économie verte et à faibles émissions, entre autres. L'initiative Horizon 2020 vise à dépolluer la Méditerranée d'ici à 2020, en s'attaquant aux sources de pollution qui représentent environ 80 % de la pollution globale de la Méditerranée : les déchets municipaux, les eaux usées urbaines et la pollution industrielle.
- Approuvée lors de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le changement climatique de l'Union pour la Méditerranée, la **Stratégie méditerranéenne sur l'éducation au développement durable** encourage les pays méditerranéens à développer et à intégrer l'éducation au développement durable dans leurs systèmes d'éducation formels, dans toutes les disciplines pertinentes, et dans l'éducation non formelle et informelle. Cela permettra de doter les populations des connaissances et des compétences nécessaires en matière de développement durable, ce qui les rend plus compétents et confiants et leur donne davantage de possibilités pour mener une vie saine et productive qui soit en harmonie avec la nature et qui prenne en compte les valeurs sociales, l'égalité des sexes et la diversité culturelle.
- **[L'initiative WestMed a été adoptée par la Commission européenne le 19 avril 2017 et approuvée par le Conseil de l'UE le 26 juin 2017. Dans ses Conclusions sur la croissance bleue, le Conseil de l'UE a également invité les pays participants, la Commission européenne et le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM) à faire avancer sa mise en œuvre en cohérence avec toutes les autres initiatives qui ont lieu dans la région.**
 Le 4 décembre 2018, à Alger, les 10 ministres des pays de la Méditerranée occidentale, en collaboration avec la Commission européenne et l'Union pour la Méditerranée, ont adopté une déclaration visant à renforcer la coopération régionale sur l'initiative WestMED.
 Les signataires ont convenu d'une feuille de route commune pour le développement d'une économie bleue durable dans le sous-bassin afin de générer de la croissance, de créer des emplois et d'offrir un meilleur cadre de vie aux populations méditerranéennes, tout en préservant les services rendus par l'écosystème méditerranéen.
 Dans cette feuille de route, 6 priorités ont été convenues : la sécurité maritime et la lutte contre la pollution marine ; le développement des grappes maritimes ; le développement et la circulation des compétences ; la consommation et la production durables ; la conservation et la restauration de la biodiversité et des habitats marins ; le développement des communautés côtières et des pêcheries et de l'aquaculture durables.]
- **[La stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR) est une stratégie macrorégionale adoptée par la Commission européenne et approuvée par le Conseil européen en 2014. Le programme EUSAIR couvre dix pays : quatre États membres de l'UE (la Croatie, la Grèce, l'Italie et la Slovaquie) et six pays non membres de l'UE (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Macédoine du Nord, Saint-Marin et la Serbie).**
 L'objectif général de l'EUSAIR est de promouvoir la prospérité et la croissance économiques et sociales dans la région en améliorant son attractivité, sa compétitivité et sa connectivité. Avec quatre pays membres de l'UE et quatre pays non membres de l'UE, la stratégie contribuera à la poursuite de l'intégration des Balkans occidentaux.
 Les pays visent à créer des synergies et à favoriser la coordination entre tous les territoires de la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne dans les quatre domaines/piliers thématiques : le tourisme durable, la qualité de l'environnement, la connexion de la région et la croissance bleue.]
- **[Le programme Interreg Euro-MED 2021-2027 soutient la coopération au-delà des frontières méditerranéennes. Le programme fournit des fonds pour des projets développés et gérés par des administrations publiques, des universités, des organisations privées et de la société civile pour mettre en œuvre conjointement des projets transnationaux.**
 Le programme rassemble des partenaires de 69 régions de 14 pays de la rive nord de la Méditerranée avec un objectif commun : une société climatiquement neutre et résiliente au profit de ses citoyens. Le budget total du programme s'élève à environ 294 millions d'euros pour la période 2021-2027.
 Le programme Interreg Euro-MED finance des projets prêts à apporter des solutions pour répondre à 4 missions complémentaires : le renforcement d'une économie durable et innovante, la protection, la restauration et la valorisation de l'environnement naturel et du patrimoine, la promotion des espaces de vie verts, l'amélioration du tourisme durable.]

- [Le programme Interreg Next Med 2021-2027 vise à contribuer à un développement intelligent, durable et équitable pour tous dans le bassin méditerranéen en soutenant une coopération équilibrée, durable et de grande envergure et une gouvernance à plusieurs niveaux. La mission du programme est de financer des projets de coopération transnationale qui répondent à des défis conjoints socio-économiques, environnementaux et de gouvernance au niveau méditerranéen tels que l'adoption de technologies de pointe, la compétitivité des PME et la création d'emplois, l'efficacité énergétique, la gestion durable de l'eau, l'adaptation au changement climatique, la transition vers une économie circulaire et économe en ressources, l'éducation et la formation, les soins de santé, etc. Le domaine de coopération couvre 15 pays: Chypre, l'Égypte, la France, la Grèce, Israël, l'Italie, le Liban, la Jordanie, Malte, la Palestine, le Portugal, l'Espagne, la Tunisie – et deux nouveaux membres, à savoir l'Algérie et la Türkiye.]
- [Avec un objectif pour 2030, la mission de l'UE « Restaurer nos océans et nos eaux » vise à protéger et à restaurer la santé de nos océans et de nos eaux par la recherche et l'innovation, l'engagement des citoyens et des investissements bleus. La nouvelle approche de la mission consistera à considérer l'océan et les eaux comme un tout et à jouer un rôle clé dans la réalisation de la neutralité climatique et la restauration de la nature.
Des actions habilitantes transversales soutiendront cet objectif, en particulier une large mobilisation et un engagement du public et un système de connaissances numériques sur les océans et l'eau, connu sous le nom de Digital Twin Ocean.
La mission soutient l'engagement et la coopération régionaux par le biais de « phares » régionaux dans les principaux bassins maritimes/fluviaux : Atlantique-Arctique, Méditerranée, Baltique-Mer du Nord et Danube-Mer Noire. Les phares de la mission sont des sites permettant de piloter, de démontrer, de développer et de déployer les activités de la mission dans les mers et les bassins fluviaux de l'UE].

173. Ce dernier chapitre traite de la mise en œuvre de la Stratégie, en se concentrant sur trois domaines critiques :

- structures et processus institutionnels pour la mise en œuvre de la Stratégie ;
- le financement de la mise en œuvre de la Stratégie ; et,
- un système de suivi et tableau de bord régional sur la mise en œuvre de la Stratégie.

3.1. Structures et processus[moyens] institutionnels pour la mise en œuvre de la Stratégie

174. [Le renforcement supplémentaire] ~~La mise en place~~ des structures institutionnelles adéquates est une priorité clé pour la mise en œuvre effective de la Stratégie. Le système de gestion existant pour la mise en œuvre de la Stratégie fait face à un certain nombre de défis.
175. L'un des principaux défis de la mise en œuvre des stratégies de durabilité dans n'importe quel contexte est celui de la complexité. Or, en Méditerranée, il y a la complexité à la fois en termes d'échelles de gestion (internationale, nationale et locale) et en termes des différentes compétences des organisations internationales actives dans ce domaine[, associée à un certain nombre d'initiatives et de programmes régionaux]. En outre, la complexité, dans le contexte national, découle également de la nécessité de coordonner les missions et les compétences des différents ministères et des organismes législateurs à différentes échelles. Bien qu'il existe de nombreux forums de coopération mis en place au niveau international, la coopération entre les différentes parties prenantes, à différentes échelles, n'est pas toujours intégrée dans les processus et les activités pertinentes pour la mise en œuvre de la Stratégie. Un tel système de gestion complexe court le risque d'une simplification excessive des activités et d'un manque d'harmonisation des actions concrètes pour appliquer les principes de durabilité. La coordination efficace et le renforcement des capacités des parties prenantes constituent donc une condition urgente de la mise en œuvre de la Stratégie. Comme l'indique l'objectif sur la gouvernance, des consultations opportunes sur les contenus proposés aideraient, si elles sont mises en œuvre assez tôt, à éviter des malentendus, des objectifs divergents et des chevauchements de compétences. Les consultations qui commencent dès les premières étapes de l'élaboration des politiques sont davantage susceptibles de motiver les parties prenantes pour fournir des contributions professionnelles de bonne qualité. Un engagement à la transparence permet aussi de renforcer la confiance, ce qui augmente les chances de mise en œuvre des politiques, des programmes et des projets. C'est un domaine dans lequel le renforcement des capacités est nécessaire.
176. Un deuxième défi essentiel est lié à la définition d'objectifs politiques clairs et des résultats attendus des plans, programmes et projets, alors qu'il existe un manque d'habitude pour agir conformément aux objectifs déterminés. Les objectifs manquent souvent d'indicateurs clairs, qui permettent l'évaluation de la performance, ou de responsabilité claire pour atteindre les résultats attendus. Le renforcement des capacités est également nécessaire dans ce cadre-là,[tandis que les

plans de travail triennaux de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable soutiendront concrètement ce processus.]

177. Un troisième défi clé pour la mise en œuvre est lié à la difficulté d'intégrer avec succès les objectifs économiques, sociaux, culturels et environnementaux lorsqu'ils sont confrontés à l'attente préalable que les gouvernements atteignent leurs objectifs économiques immédiats. Il faut ajouter à cela le fait que les implications écologiques et sociales du développement ne sont souvent pas bien comprises, en particulier aux échelles nationale et locale.

178. [Troisièmement] ~~Quatrièmement~~, le renforcement et la restructuration organisationnels de la mise en œuvre du développement durable sont souvent entravés par la capacité inadéquate du système institutionnel à exercer ses fonctions de façon efficace dans le cadre de ses compétences. Le manque de capacités, de ressources humaines et de sources de financement, à différentes échelles, a été perçu comme une lacune par de nombreuses parties prenantes dans le processus de consultation lors de la révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable.

179. Dans le contexte de ces défis auxquels est confronté le système de gestion du développement durable dans la Région Méditerranée, les orientations et les actions stratégiques suivantes sont exigées. Afin d'améliorer la gouvernance du développement durable, il est essentiel que les bonnes structures soient mises en place ou renforcées et dotées de ressources suffisantes (orientation stratégique 7.1). Au niveau national, il est primordial d'assurer une large participation des organisations compétentes en matière de la gestion du développement durable par la mise en place, si nécessaire selon chaque contexte national, de commissions, conseils, forums et réseaux pour le développement durable. Ces organes de coordination et de consultation servent à obtenir un soutien politique large et de haut niveau à l'échelle nationale, en particulier avec les ministères clés dont les compétences affectent ou sont affectées par le développement durable, y compris le Premier ministre si nécessaire, et doivent être soutenus par des ressources humaines et financières suffisantes.

180. Au niveau régional, il est crucial que la Commission méditerranéenne du développement durable reçoive un financement et des ressources humaines adéquats, et que les programmes de gouvernance et de financement du PAM soient conçus pour prendre en compte le besoin de ressources consacrées au développement durable. Dans ce contexte, la création du Secrétariat de la Commission méditerranéenne du développement durable, au sein de l'Unité de coordination du PNUE/PAM, est indispensable avec [les fonctionnaires employés dédiés] ~~au moins deux fonctionnaires employés~~ qui se concentrent [aussi] sur le rôle du Secrétariat et la formulation et la mise en œuvre de projets liés à la mise en œuvre de la Stratégie. Une deuxième action régionale reflète la nécessité d'agrandir la Commission méditerranéenne du développement durable afin d'assurer la participation d'un plus grand nombre d'organisations internationales compétentes et de groupes de parties prenantes de la Région Méditerranée, afin qu'ils soient impliqués dans les processus de développement durable.

181. La troisième action régionale de cette orientation stratégique se concentre sur les moyens d'améliorer la visibilité [et la portée] de la Commission méditerranéenne du développement durable, en particulier dans le système des Nations Unies, notamment dans les Conférences des parties à la Convention de Barcelone et au Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable³⁸. Cela impliquerait la création d'un niveau d'action ministériel à travers l'organisation de sessions régulières tous les quatre ans qui seront dédiées au développement durable de la Méditerranée dans le cadre des Conférences des Parties à la Convention de Barcelone. La dernière action de cette orientation stratégique vise à faire en sorte que la Commission méditerranéenne du développement durable remplisse son rôle dans la promotion de l'échange de bonnes pratiques et de bonne gestion des réseaux dans des domaines de compétence relevant de son mandat.

Orientation stratégique 7.1 : Mettre en place ou renforcer les structures de mise en œuvre du développement durable à l'échelle nationale et régionale, et assurer leur financement adéquat						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[OD]
A l'échelle nationale						
7.1.1. Assurer une large participation des organisations compétentes en matière de gestion du développement durable au niveau national, à travers la mise en place de commissions, conseils, forums et réseaux pour le développement durable.	Gouvernements nationaux	[2026-2035] 2016-2025	Nombre de commissions, conseils, forums ou réseaux nationaux créés			
A l'échelle régionale						
7.1.2 Augmenter l'impact de la Commission méditerranéenne du développement durable dans le contexte régional par le renforcement du soutien administratif et financier de ses activités, et surtout renforcer l'Unité de coordination du PNUE/PAM en tant que Secrétariat de la Commission pour qu'elle soit capable de coordonner la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie	PNUE/PAM	2016- [2026-2035]	Tendances des ressources de la Commission méditerranéenne du développement durable [Programme de travail du PNUE/PAM consacré aux réunions du MCSD et du Comité de pilotage] [Nombre de responsables des politiques du PNUE/PAM sur le développement durable et assurant le secrétariat technique du MCSD, la mise en œuvre et le suivi du MCSD]			

Orientation stratégique 7.1 : Mettre en place ou renforcer les structures de mise en œuvre du développement durable à l'échelle nationale et régionale, et assurer leur financement adéquat						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[OD]
méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 [2026-2035] et les rapports réguliers sur les progrès accomplis.						
7.1.3 Agrandir la Commission méditerranéenne du développement durable afin d'assurer la participation d'un plus grand nombre d'organisations internationales compétentes et de groupes de parties prenantes de la Région Méditerranée, afin qu'ils soient impliqués dans les processus de développement durable.	Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable, PNUE/PAM [UpM, Initiative WestMed, Stratégie macrorégionale EUSAIR, Interreg Euro-Med, Interreg Next South, Interreg Adriatic, Mission Océan]	[2026-2035] 2016	Listes [mises à jour] des membres de la Commission méditerranéenne du développement durable par groupe de parties prenantes	[Nombre d'actions mises en œuvre relatives au programme de plaidoyer, y compris par l'utilisation de nouveaux outils de communication et numériques assurant une communication cohérente du système One-MAP]		
7.1.4. Améliorer la visibilité [et la portée] de la Commission méditerranéenne du développement durable, en particulier dans le système des Nations Unies,	Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable, PNUE/PAM	[2026-2035] 2016-2020	Nombre de sessions sur le développement durable en Méditerranée tenues lors des conférences des Parties à la Convention de Barcelone Nombre de fois où la Commission est représentée au Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable			

Orientation stratégique 7.1 : Mettre en place ou renforcer les structures de mise en œuvre du développement durable à l'échelle nationale et régionale, et assurer leur financement adéquat						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[O DD]
notamment dans les Conférences des Parties à la Convention de Barcelone et au Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable, afin de compléter les sessions ministérielles quadriennales sur le développement durable à la Conférence des Parties à la Convention de Barcelone.						
7.1.5. Faire en sorte que la Commission méditerranéenne du développement durable remplisse son rôle dans la promotion de l'échange de bonnes pratiques et de bonne gestion des réseaux dans des domaines de compétence relevant de son mandat sur le développement durable, et par la nomination de « champions » lorsque cela est pertinent.	Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable, PNUE/PAM	[2026-2035] En cours	[Nombre d'événements/réunions régionaux/sous-régionaux de haut niveau organisés/contribués sur les] échanges de bonnes pratiques entreprises [Nombre d']activités de mise en réseau [concrétisées] entreprises	[Nombre de forums internationaux et régionaux où le rôle et la visibilité de la Convention de Barcelone et du PNUE/PAM sont promus]		

182. La deuxième orientation stratégique de cette section se concentre sur l'établissement, au niveau régional, des mécanismes de gestion des processus de développement durable, en particulier la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 [2026-2035] (orientation stratégique 7.2). Ces actions prennent en compte le fait de comprendre que les politiques et stratégies existent au sein d'un cycle politique, commençant par la formulation des politiques, se poursuivant avec le suivi et la mise en œuvre des politiques puis, par la suite, avec la révision des politiques.
183. La première action de cette orientation stratégique met l'accent sur la nécessité d'intégrer le rôle du Secrétariat de la Commission méditerranéenne du développement durable, ainsi que la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie dans les programmes de travail réguliers du PAM. Une deuxième action concerne l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la Stratégie, identifiant les mécanismes optimaux par les cadres institutionnels nationaux responsables de la mise en œuvre des actions nationales de la Stratégie. Ce plan devrait inclure la possibilité de parvenir à des accords volontaires avec les parties prenantes clés dans la région, contribuant ainsi à la cohérence du travail commun vers le développement durable dans le bassin méditerranéen. Il devrait également tenir compte de la nécessité de communiquer régulièrement le travail sur la mise en œuvre de la Stratégie afin de maintenir l'élan engagé.

~~La troisième action concerne la nécessité d'établir des lignes directrices nationales et des mesures de renforcement des capacités qui puissent aider les pays à adapter la Stratégie à leurs contextes nationaux en termes de procédures, de ressources et d'organisation. Cela concerne en particulier le domaine de la collaboration avec les parties prenantes, la coordination interministérielle, l'utilisation de la recherche et du conseil pour informer l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales, la gestion des conflits entre les cadres politiques nationaux et régionaux, la collecte de fonds, et les compétences et aptitudes requises pour ces tâches³⁹. Ce processus devra déterminer les modalités, au niveau national, de l'éventuelle manière d'intégrer les objectifs et actions de la Stratégie dans les stratégies nationales de développement durable et les politiques sectorielles relatives.~~

184. La quatrième action de cette orientation stratégique met l'accent sur la nécessité d'une évaluation participative à mi-parcours, basée sur les données des 5 premières années de mise en œuvre de la Stratégie, selon certains indicateurs associés aux actions et grâce au tableau de bord proposé des indicateurs de durabilité. [Certaines des actions, car toutes les actions ne sont pas surveillées.]. Ce tableau de bord sera fondé sur les indicateurs qui sont déjà sélectionnés dans le cadre du Protocole relatif la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée [, ainsi que le cadre régional pour la GIZC] et de la feuille de route pour l'application de l'Approche écosystémique. La Stratégie sera révisée au bout de dix ans, en tenant compte des évolutions internationales, et une nouvelle Stratégie devra ensuite être adoptée d'ici 2025 [2035].

Orientation stratégique 7.2 : Établir des procédés régionaux pour la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[OD D]
A l'échelle régionale						
7.2.1 Faire en sorte que les programmes de travail réguliers du PNUE/PAM affectent les ressources nécessaires pour conduire la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025.	Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable, PNUE/PAM, Parties contractantes à la Convention de Barcelone	[2026-2035] En cours	[Programme de travail du PNUE/PAM consacré aux réunions du MCSD et du Comité de pilotage] [Nombre de responsables des politiques du PNUE/PAM sur le développement durable et assurant le secrétariat technique du MCSD, la mise en œuvre et le suivi du MCSD] Ressources humaines et financières allouées au développement durable au sein du système PNUE/PAM			
7.2.2 Préparer un plan [des plans de travail] [triennaux] de mise en œuvre pour la Stratégie méditerranéenne de développement durable 2026-2035, qui [identifient également] les [activités visant à renforcer le soutien de la Commission méditerranéenne du développement durable aux autorités nationales/locales] [mécanismes optimaux pour la participation des cadres institutionnels nationaux responsables du développement durable à la mise en œuvre des actions de la Stratégie au niveau national].	PNUE/PAM	[2026-2035] 2018	[Nombre de plans de travail triennaux de mise en œuvre préparés] État d'avancement du plan de mise en œuvre			

Orientation stratégique 7.2 : Établir des procédés régionaux pour la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[OD D]
7.2.3 Renforcer le soutien que la Commission méditerranéenne du développement durable porte aux systèmes nationaux qui appliquent des politiques de développement durable en vue d'établir des connexions entre les politiques nationales et les objectifs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025, et ce par la préparation de lignes directrices et de mesures de renforcement des capacités qui puissent aider les pays à adapter la Stratégie à leurs contextes nationaux.	PNUE/PAM	2018	Mesures prises pour le renforcement des capacités État des lignes directrices			
7.2.3 Procéder à une évaluation participative à mi-parcours [et finale] de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 [2026-2035] sur la base des données des 5 premières années de sa mise en œuvre, en utilisant des indicateurs associés aux actions, ainsi que le tableau de bord des indicateurs de	PNUE/PAM	2022 [2030 2035]	Statut de [Nombre d'évaluations de révisions à mi-parcours livrées] [Nombre d'évaluations finales livrées]			

Orientation stratégique 7.2 : Établir des procédés régionaux pour la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[OD D]
durabilité proposé.						
7.2.4 Réviser la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 [2026-2035], tout en soumettant une Stratégie pour la période 2026-2035. [2036-2045, sur la base de l'évaluation finale de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable].	PNUE/PAM	2023-2025 [2035]	État de la révision [Nombre de] Nouvelles Stratégies définies d'ici 2035			

3.2. Financement de la mise en œuvre de la Stratégie

185. La mise en œuvre de la Stratégie, basée sur la vision ambitieuse mais nécessaire et réaliste de l'établissement d'une Méditerranée durable sur des bases économiques et sociales solides, nécessite des ressources financières importantes. Les ressources pour le financement de la mise en œuvre de la Stratégie ne peuvent et ne doivent pas provenir d'une seule ou de quelques sources rares. Il s'agit, là encore, d'un effort collectif, au travers duquel la somme sera bien supérieure à l'addition des parties, grâce aux synergies élaborées et aux économies d'échelle réalisées.
186. En ce sens, les budgets nationaux des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, qui attribuent des fonds pour la mise en œuvre de cibles stratégiques alignées sur la Stratégie et mobilisent des ressources pour la participation à des actions régionales et subrégionales alignées sur la Stratégie, pourraient grandement aider à promouvoir la mise en œuvre, tout en constituant, simultanément, des politiques et des objectifs nationaux. Les activités proposées dans le cadre de la Stratégie sont conçues de manière à permettre aux Parties d'adhérer aux activités existantes ou d'élaborer des actions qui s'intégreront bien dans une ou plusieurs orientations stratégiques et actions pertinentes, dirigeant ainsi le financement national dédié au développement durable dans la direction proposée par la Stratégie.
187. De la même manière, la coordination entre le PAM et d'autres institutions intergouvernementales et agences de développement régionales ou subrégionales peut être intégrée autour de sujets et d'actions de la Stratégie, de sorte que le soutien collectif puisse produire les ressources nécessaires pour aboutir à une action significative dans la région. Le développement d'initiatives phares vise à concentrer les efforts de tous les partenaires et parties prenantes impliqués sur des actions qui bénéficieront d'un élan significatif, à travers la publicité et la promotion, et d'une efficacité accrue grâce aux synergies développées et à la concentration des ressources sur des cibles communes.
188. Le secteur privé doit occuper une place centrale dans le processus. En mobilisant des ressources pour ses propres travaux de recherche, le développement et l'intégration des technologies dans le processus de production, tout en transposant certaines des ressources investies chaque année dans les activités de commercialisation et de production, le secteur privé peut jouer un rôle très important en renforçant fortement le processus de mise en œuvre. Pour cela, le système PAM, ainsi que les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et les autres parties prenantes, comme la société civile, doivent élaborer des relations de travail étroites avec le secteur privé et construire une plateforme de confiance et des synergies au travers desquelles des collaborations « gagnant-gagnant » seront instaurées pour la mise en œuvre des actions dans le contexte de la Stratégie.
189. L'orientation stratégique 7.3 répond à la nécessité de renforcer les capacités de financement de la Stratégie. La première action à cet égard est liée au développement d'un portefeuille de projets issus de la Stratégie afin de soutenir les activités de collecte de fonds. La deuxième action concerne la prestation de formations sur le renforcement des capacités en matière de collecte de fonds. De plus, la Stratégie recommande la création d'une facilité d'investissement pour la mise en œuvre du développement durable, impliquant les institutions financières internationales, les banques de développement, l'Union Européenne et les bailleurs de fonds bilatéraux. Enfin, la Stratégie encourage le secteur privé à s'engager auprès de la société civile pour promouvoir davantage la responsabilité sociale des entreprises.

Orientation stratégique 7.3 : Renforcer la capacité de financement de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable [2026-2035]						
Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[OD D]
A l'échelle régionale						
7.3.1. Établir un portefeuille de projets visant à soutenir les actions de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025, et associer au portefeuille les ressources de financement possibles.	PNUE/PAM	2018 [2026]	État du portefeuille Nombre de projets [de portefeuilles et stratégie de financement connexe] financés			
7.3.2. Offrir des ateliers de formation sur le renforcement des capacités aux gouvernements nationaux, aux parties prenantes et aux organismes subrégionaux, en matière de collecte de fonds pour améliorer leur accès aux financements.	PNUE/PAM, [UpM], autres organisations régionales et internationales [Programmes INTERREG Med/ PRIMA]	[2026-2035] En cours	[Nombre d']ateliers entrepris			
7.3.3. Créer une facilité d'investissement pour la mise en œuvre du développement durable, impliquant les institutions financières internationales, les banques de développement, l'Union Européenne et les bailleurs de fonds bilatéraux, [ainsi que la participation du secteur privé]	PNUE/PAM, organisations régionales et internationales, gouvernements nationaux, Union Européenne, [BM, BERD, BEI]	2016-2020[2027]	[Nombre de] facilités d'investissement mises en place			

Orientation stratégique 7.3 : Renforcer la capacité de financement de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable [2026-2035]

Actions	Responsables [Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Autres indicateurs]	[Tableau de bord]	[OD D]
7.3.4. Encourager le secteur privé à s'engager auprès de la société civile pour promouvoir davantage la responsabilité sociale des entreprises	Gouvernements nationaux et locaux, autorités de planification, secteur privé, société civile	2016-2020	Nombre d'initiatives collaboratives entre le secteur privé et la société civile sur la responsabilité sociale des entreprises			

3.3. ~~Vers un~~ Système de suivi et tableau de bord régional sur la mise en œuvre de la Stratégie

190. Un système de suivi complet et des indicateurs pertinents sont nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie. Deux conditions doivent être correctement satisfaites :

- a) Surveiller la mise en œuvre des actions recommandées dans la Stratégie [(tous les deux ans (selon la disponibilité des données))] : le niveau et les lacunes de mise en œuvre des objectifs en termes d'actions recommandées (par exemple, le nombre de pays mettant en œuvre une action) ;
- b) Surveiller les progrès des questions touchant au développement durable [(tous les deux ans et pour les évaluations intermédiaires et finales)] : le tableau de bord de la durabilité en relation avec les objectifs en termes de durabilité (par exemple, réduction des émissions de gaz à effet de serre).

191. Ces deux conditions sont pertinentes pour suivre la mise en œuvre de la Stratégie, mais les indicateurs et les approches sont totalement différents.

192. Les indicateurs du premier ensemble sont principalement des « indicateurs de solution » liés à la mise en œuvre des actions, selon les tableaux présentés dans la Stratégie. Le second ensemble d'indicateurs, généralement structurés conformément au cadre FPEIR (forces motrices – pressions – état – impact – réponses)⁴⁰, est lié à une analyse systémique des problématiques et il a été utilisé pour les rapports 2009 [et 2020] intitulé « État de l'environnement et du développement en Méditerranée »⁴¹. L'application des principes d'échange des données relatives aux indicateurs et des données liés au système de suivi de la Stratégie est indispensable. Ce processus devrait être promu et facilité par une plateforme cohérente pour l'échange d'informations, d'expériences et de synergies, basée sur les principes régissant les systèmes d'échange d'informations environnementales de l'Union Européenne⁴². La sélection du tableau de bord des indicateurs de durabilité devrait résulter d'un processus participatif de collaboration dans lequel la Commission méditerranéenne du développement durable peut jouer un rôle consultatif par le biais d'un sous-comité de la Commission.

193. [L'ensemble d'indicateurs de base pour suivre les progrès des questions de développement durable est disponible en ligne (<https://wesr.unep.org/article/dashboard>), de manière interactive.]

194. L'échange des données et des informations est facilité par la Convention d'Aarhus. La plateforme de connaissance UNEP Live vise à combler les lacunes entre les fournisseurs et les consommateurs de données⁴³. La fourniture participative de données (crowd-sourcing) pourrait compléter les sources de données institutionnelles généralement utilisées dans les rapports internationaux. La construction des indicateurs de la Stratégie pourrait aussi mobiliser une « révolution des données pour le développement durable »⁴⁴, prenant en considération des données plus ouvertes.

195. [Sur la base des systèmes de rapport existants et grâce à la participation des pays, à des partenariats solides avec des experts et des parties prenantes régionaux et nationaux, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone sont encouragées à procéder à une évaluation périodique de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et de son tableau de bord pour examiner en temps opportun la mise à jour régulière des ensembles de données nationaux et régionaux. Elle permettra une analyse précise et à jour des progrès vers le développement durable de la région sur la base du tableau de bord de la durabilité.] L'orientation stratégique 7.4 contient quatre actions pour assurer le suivi régulier de la Stratégie, la première proposant aux gouvernements nationaux et aux organisations régionales de soutenir le processus de surveillance grâce à la fourniture régulière et opportune des données classiques. Bien qu'un grand volume de données se trouve dans les bases de données internationales, les gouvernements nationaux et d'autres parties prenantes doivent fournir directement des informations. Une deuxième action [concerne la nécessité de veiller à ce que les systèmes de suivi de la Stratégie soient construits en tenant compte des systèmes de partage de données et d'information existants et prévus du PAM et] souligne le potentiel que représentent les réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable pour faciliter le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie à travers des groupes de discussion. Une troisième action concerne la nécessité de veiller à ce que les systèmes de suivi de la Stratégie soient établis en tenant compte des systèmes d'échange de données et d'informations existants et

~~prévus du système PAM.~~

196. La dernière action se concentre sur le développement et la construction d'un tableau de bord d'indicateurs de durabilité pour la Méditerranée, étant donné que la Commission méditerranéenne du développement durable jouera un rôle consultatif dans le processus de sélection à l'aide d'un sous-comité, tel qu'évoqué ci-dessus. Le suivi de la Stratégie (le tableau de bord) doit identifier de nouveaux indicateurs appropriés pour la mer Méditerranée qui puissent intégrer les trois dimensions du développement durable, en particulier en relation avec les moyens de subsistance, le commerce et les autres problèmes socio-économiques. Ces indicateurs devraient faire le point sur les différentes activités de surveillance et d'évaluation des océans en cours au niveau mondial (tel que l'Indice de la santé des océans) et régional (tel que les indicateurs de l'Approche écosystémique du PNUE/PAM), y compris les définitions, les lignes directrices, le stockage de données, le système de suivi, la qualité et l'accessibilité des données. Ce système est lié à l'Objectif de développement durable 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines pour un développement durable » et aux messages du PNUE⁴⁵.

Orientation stratégique 7.4 : Assurer le suivi régulier de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035						
Actions	[Acteurs responsables]	Période	Indicateurs	[Indicateurs de la stratégie à moyen terme]	[Tableau de bord]	[ODD]
A l'échelle nationale						
7.4.1. Apporter un soutien biennuel régulier au PNUE/PAM en fournissant des données pour assurer le suivi de la Stratégie.	Gouvernements nationaux, organisations régionales, PNUE/PAM	[2026-2035] En cours	Statut des [Nombre de] [rapports sur la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable [indicateurs [suivi]			
A l'échelle régionale						
7.4.2. Veiller sur l'utilisation du potentiel que représentent les réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable pour suivre la mise en œuvre de la Stratégie au moyen de groupes de discussion.	Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable, PNUE/PAM	En cours	Nombre de sessions de suivi tenues lors des réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable			
7.4.2. Veiller à ce que les systèmes de suivi de la Stratégie soient établis en tenant compte des systèmes d'échange de données et d'informations existants et prévus au sein du système PAM, [en complément du potentiel que représentent les réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable pour suivre la mise en œuvre de la Stratégie au moyen de groupes de discussion.]	PNUE/PAM, gouvernements nationaux, organisations régionales [Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable, PNUE/PAM]	[2026-2035] En cours	[Nombre de rapports sur le suivi des indicateurs de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable] État du suivi [Nombre de sessions de suivi tenues lors des réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable]			

7.4.3. Développer et alimenter un tableau de bord d'indicateurs de durabilité pour la Méditerranée, étant entendu que la Commission méditerranéenne du développement durable jouera un rôle consultatif dans le processus de sélection à l'aide d'un sous-comité.	PNUE/PAM, Plan Bleu, Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable	[2026-2035] 2018	[Nombre mises à jour du] tableau de bord [de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable]	[Nombre d'indicateurs du tableau de bord de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable mis à jour, évalués et alignés sur les ODD.]		
---	---	---------------------	--	---	--	--

RÉFÉRENCES

¹ Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/>

² World Tourism Organization, « Tourism towards 2030 : global overview », Madrid, 2011.

³ UNEP(DEPI)/MED IG.21/9 Annexe II – Décisions thématiques, Décision IG.21/3 sur l'approche écosystémique, y compris l'adoption des définitions du Bon état écologique et des objectifs, disponible sur http://195.97.36.231/dbases/CoPDecisions/2013_IG21_CoP18/13IG21_09_Annex2_21_03_ENG.pdf

⁴ Voir http://www.pap-thecoastcentre.org/pdfs/Protocol_publikacija_May09.pdf

⁵ Voir <http://www.switchmed.eu/en/corners/policy-makers>;
<http://www.switchmed.eu/en/corners/policy-makers/en/news/high-participation-at-the-consultation-phase-on-the-development-of-the-sustainable-consumption-and-production-scp-action-plan-for-the-mediterranean>

⁶ Voir <http://ufmsecretariat.org/>

⁷ Voir <http://ufmsecretariat.org/reporting-progress-and-proposing-follow-up-for-de-polluting-the-mediterranean-by-2020/>

⁸ UNEP(DEPI)/MED WG.358/4 : <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/7166.pdf>

⁹ Spalding et al., 2007, « Marine Ecoregions of the World : A Bioregionalization of Coastal and Shelf Areas », *BioScience* 57(7), p. 573.

¹⁰ Voir http://195.97.36.231/dbases/MAPmeetingDocs/12IG20_Inf8_Eng.pdf

¹¹ Rapport méditerranéen Horizon 2020 : vers des systèmes partagés d'information sur l'environnement. Rapport conjoint AEE- PNUE/PAM (2014)

¹² PNUE/PAM : État de l'environnement marin et côtier méditerranéen, PNUE/PAM - Convention de Barcelone, Athènes, 2012.

¹³ Rapport du Plan Bleu : Suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable - Mise à jour des principaux indicateurs 2013.

¹⁴ Rapport méditerranéen Horizon 2020 : vers des systèmes partagés d'information sur l'environnement. Rapport conjoint AEE- PNUE/PAM (2014)

¹⁵ Rapport du Plan Bleu : Suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable - Mise à jour des principaux indicateurs 2013.

¹⁶ Najib Saab : Discours liminaire à la Conférence sur l'examen de la SMDD, Floriana, Malte, 2015 (rapport de réunion non édité)

¹⁷ En 2013, le Plan Bleu a signalé qu'entre 2000 et 2009, seuls six pays méditerranéens avaient diminué leur empreinte écologique. Rapport du Plan Bleu : Suivi de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable - Mise à jour des principaux indicateurs 2013.

¹⁸ Voir <http://www.unepmap.org/index.php?module=content2&catid=001001001>

¹⁹ Décision IG.21/9 des parties contractantes à la convention de Barcelone, annexe I.

²⁰ Voir <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32008L0056>.

²¹ Voir <http://www.adriatic-ionician.eu/>;
http://ec.europa.eu/regional_policy/en/policy/cooperation/macro-regional-strategies/adriatic-ionician/

²² Voir http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/maritime_spatial_planning/index_en.htm.

²³ <http://www.oceanhealthindex.org/>

²⁴ Giulio Malorgio, New Medit N. 2/2004,
http://www.iamb.it/share/img_new_medit_articoli/343_02malorgio.pdf

²⁵ Voir <https://www.cbd.int/sp/>

²⁶ État des forêts méditerranéennes 2013. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, Italie, disponible sur <https://www.fao.org/4/i3226f/i3226f.pdf>

²⁷ Voir https://www.iucn.org/about/work/programmes/gpap_home/gpap_quality/gpap_greenlist/

²⁸ ONU-Habitat, « State of the world's cities, Harmonious cities, 2008-2009 », ONU-Habitat, Cities for All : Bridging the Urban Divide, 2010-2011.

²⁹ AEE « The European Environment : State and outlook 2015 : Countries and Regions : The Mediterranean Region ». (<http://www.eea.europa.eu/soer-2015/countries/mediterranean>)

³⁰ Haase, D., Larondelle, N., Andersson, E., Artmann, M., Borgström, S., Breuste, J., Elmqvist, T. (2014). A quantitative review of urban ecosystem service assessments : concepts, models, and implementation. *Ambio*, 43(4), 413–33. doi :10.1007/s13280-014-0504-0

Pelorosso, R., Gobattoni, F., Lopez, N., & Leone, A. (2013). Verde urbano e processi ambientali : per una progettazione di paesaggio multifunzionale. *Journal of Land Use, Mobility and Environment*, 6(1), 95–111. doi :10.6092/1970-9870/1418

³¹ Voir http://www.coe.int/t/dgap/localdemocracy/CEMAT/16CEMAT/16CEMAT-2014-5-RES1_en.pdf

également disponible en français sur :
http://www.coe.int/t/dgap/localdemocracy/CEMAT/16CEMAT/16CEMAT-2014-5-RES1_fr.pdf

³² Voir <https://www.ipcc.ch/report/ar5/>

³³ Voir <http://www.ecomena.org/tag/ghg-emissions/>

³⁴ Voir <http://www.unep.org/greeneconomy/AboutGEI>

³⁵ Behnam, A. (2013). Tracing the Blue Economy. Fondation de Malte. Malte.

³⁶ Voir <http://ec.europa.eu/environment/aarhus/>

³⁷ Voir <http://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2014/05/Mediterranean-Strategy-on-Education-for-sustainable-development-.pdf>

³⁸ Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf>

³⁹ UNEP(DEP)/MED WG. 358/Inf 3, pp. 61-62.

⁴⁰ Voir http://ia2dec.ew.eea.europa.eu/knowledge_base/Frameworks/doc101182 pour une description du cadre.

⁴¹ Voir http://planbleu.org/sites/default/files/publications/soed2009_en.pdf

⁴² Voir <http://ec.europa.eu/environment/archives/seis/>; <http://enpi-seis.pbe.eea.europa.eu/>

⁴³ Voir <http://uneplive.unep.org/>

⁴⁴ Rapport préparé à la demande du Secrétaire général par le Groupe consultatif d'experts indépendants sur une révolution des données pour le développement durable (novembre 2014), disponible sur <http://www.undatarevolution.org/wp-content/uploads/2014/12/A-World-That-Counts2.pdf>.

⁴⁵ Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/topics/oceanandseas> ;
<https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1261>